



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI  
DÉPARTEMENT DU SUD

**Commune des Chardonnières**

---

---

# PLAN COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT (PCD)

2018 - 2023

---

---

*Mise en page et graphisme : Mireia Porta Arnau [www.bukante.net](http://www.bukante.net)*



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra



# Table des matières

Le mot du Conseil municipal	5	5. Milieu social et services sociaux de base	60
Liste des sigles	7	6. Milieu économique et ses principales branches	87
Introduction	9	7. Forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures	109
<b>· Première Partie · Méthodologie</b>		<b>· Troisième partie · Planification</b>	
1. Méthodologie	15	8. Vision et objectifs	113
<b>· Deuxième partie · Diagnostic</b>		9. Mesures politiques	140
2. Organisation et structuration du territoire communal	25	<b>· Quatrième partie · Mise en œuvre</b>	
3. Fonctionnement des collectivités et offre de services publics	36	10. Mécanisme de mise en œuvre du PCD	145
4. Milieu physique	45	Annexe	149



# Le mot du Conseil municipal

**L**a population chardonnésienne rêvait depuis longtemps d'accéder à la voie moderne de la gestion du développement du territoire de la commune. Certains projets de développement, initiatives et activités ont été entrepris depuis plusieurs années dans la commune, spécialement après le passage du cyclone Mathieu en 2016. Cependant, un cadre de planification faisait défaut. Il a fallu donc attendre l'appui de l'Ambassade de Suisse en Haïti pour enfin se lancer dans un processus de planification pour la Commune quand, à la demande des acteurs locaux (autorités et société civile), l'Ambassade a confié à IFOS le mandat de les accompagner dans un processus de planification participative du développement de la Commune.

À cet effet, la Commune dispose aujourd'hui de son plan de développement. Ce plan présente de façon claire et précise la vision globale de la population pour le développement de la Commune. À bien comprendre l'évolution et l'implication des différents groupes d'acteurs dans l'animation du processus du PCD, il est possible d'avancer que ce plan constitue le socle novateur d'un nouveau contrat de société pour la commune. Il est non seulement un instrument d'orientation stratégique et politique, mais aussi opérationnel à la portée du corps de gestionnaires et des acteurs locaux s'impliquant dans l'animation du développement socio-économique de la commune. En ce sens, le PCD représente l'instrument de référence en matière de développement socio-économique, d'où la démarche volontariste des autorités locales de la commune.

L'élaboration du PCD est un acte qui traduit la marche irréversible du pays sur la voie de la décentralisation qui acte la responsabilisation progressive des collectivités territoriales à l'égard de leur population respective non sans difficulté, bien

sûr avec l'appui des autres acteurs, notamment l'Administration centrale et les partenaires techniques et financiers œuvrant au niveau territorial. Le Conseil municipal de la commune des Chardonnières s'associe aux Conseils d'Administration et aux Assemblées des Sections communales respectivement de Bony, de Déjoie et de Randel, aux organisations de la société civile et notables de la commune pour exprimer sa reconnaissance, principalement à l'Ambassade de Suisse en Haïti d'avoir facilité la réalisation de ce processus d'élaboration du PCD.

Le Conseil saisit aussi cette occasion pour remercier les cadres de l'Administration communale et des Services déconcentrés de l'État, des Organisations non-gouvernementales (ONG), ainsi que chacun des membres du Comité de Pilotage (CP) pour leur implication dans le processus d'élaboration du-dit PCD.

Enfin, le Conseil communal adresse ses vifs remerciements aux différents techniciens qui ont participé aux travaux de réflexion et d'élaboration du PCD, elle retient notamment ceux de l'Institut de Formation et de Services (IFOS) et les animateurs de terrain pour leur enthousiasme à animer le processus participatif du diagnostic et de la planification du PCD.

Il ne sert pas à grand-chose d'avoir un PCD s'il n'est pas mis en œuvre. À cet effet, la rigueur et la régularité dans sa mise en œuvre sont indispensables à sa réussite. En ce sens, le Conseil communal sollicite d'ores et déjà tous les acteurs de développement de la Commune, qu'ils soient services déconcentrés de l'État, organisations de la société civile, bailleurs de fonds, diaspora, ONG, Chardonnésiens et Chardonnésiennes, à collaborer au succès du PCD.

**Pour le Conseil municipal :**

The image shows a handwritten signature in black ink on the left, which appears to be 'Claude Méméus'. To the right of the signature is the official seal of the Commune des Chardonnières. The seal is circular with a blue border containing the text 'COMMUNE DES CHARDONNIÈRES' at the top and 'HAÏTI' at the bottom. The center of the seal features a shield with a blue background and a white emblem, possibly representing a local symbol or coat of arms.

Claude Méméus  
Maire principal

# Liste des sigles

<b>ADECSH:</b>	Association pour le Développement de la Côte Sud d'Haïti	<b>DINEPA :</b>	Direction nationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement
<b>ALI :</b>	Agence locale des Impôts	<b>FAES :</b>	Fonds d'Assistance économique et sociale
<b>ASEC :</b>	Assemblée Section communale	<b>FFOM :</b>	Forces, faiblesses, opportunités, menaces
<b>ATA :</b>	Amplitude thermique annuelle	<b>FGDCT :</b>	Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités territoriales
<b>AUSI :</b>	Association volontaire pour le Service international	<b>FOKAL :</b>	<i>Fondasyon Konesans ak Libète</i>
<b>BAC :</b>	Bureau agricole communal	<b>FONKOZE :</b>	<i>Fondasyon Kole Zepòl</i>
<b>BCC :</b>	Bibliothèque communautaire des Chardonnières	<b>IFOS :</b>	Institut de Formation et de Services
<b>BDS :</b>	Bureau du District scolaire	<b>IHSI :</b>	Institut haïtien de Statistique et d'Informatique
<b>CAEPA :</b>	Comité d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement	<b>IRA :</b>	Infections respiratoires aiguës
<b>CASEC :</b>	Conseil d'Administration Section communale	<b>MARNDR :</b>	Ministère de l'Agriculture des Ressources naturelles et du Développement rural
<b>CDCSH :</b>	Centre de Développement de la Côte Sud d'Haïti	<b>MARP :</b>	Méthode accélérée de Recherche participative
<b>CEAC :</b>	Coopérative électrique de l'Arrondissement des Coteaux.	<b>MCI :</b>	Ministère du Commerce et de l'Industrie
<b>CFPB :</b>	Contribution foncière sur les Propriétés bâties	<b>MENFP :</b>	Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
<b>CM :</b>	Conseil municipal	<b>MOPMA :</b>	<i>Mouvman Peyizan Massolas</i>
<b>CNIGS :</b>	Centre national d'Information géo-spatiale	<b>MPCE :</b>	Ministère de la Planification et de la Coopération externe
<b>CoGEBAVEC :</b>	Comité de Gestion des BV des Chardonnières	<b>MSF :</b>	Médecins Sans Frontières
<b>CP :</b>	Comité de Pilotage	<b>MSPP :</b>	Ministère de la Santé publique et de la Population
<b>CPCS :</b>	Caisse populaire de la Côte Sud	<b>OCAAC :</b>	Organisation des Citoyens pour l'Avancement de l'Arrondissement des Chardonnières
<b>CRS :</b>	<i>Catholic Relief Services</i>		
<b>CT :</b>	Collectivités territoriales		
<b>DCP :</b>	Dispositif de Concentration de Poissons		

<b>OCB :</b>	Organisations communautaires de Base	<b>PSUGO :</b>	Programme de Scolarisation universelle gratuite et obligatoire
<b>ODD :</b>	Objectifs de Développement durable	<b>REFASCHA :</b>	Regroupement des Femmes actives du Sud des Chardonnières
<b>OMS :</b>	Organisation mondiale de la Santé	<b>RGPH :</b>	Recensement général de la Population d'Haïti
<b>ONG :</b>	Organisation non gouvernementale	<b>SDE :</b>	Services déconcentrés de l'État
<b>ONI :</b>	Office national d'Identification	<b>SSPE :</b>	Services de Santé de Premier Échelon
<b>ONPES :</b>	Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale	<b>UNICEF :</b>	Fonds des Nations unies pour l'Enfance
<b>PCD :</b>	Plan communal de Développement	<b>UPSAC :</b>	Université publique du Sud aux Cayes
<b>PME :</b>	Petites et Moyennes Entreprises	<b>USAID :</b>	United States Agency for International Development
<b>PMI :</b>	Petites et Moyennes Industries	<b>UC :</b>	Le Vieux-Chardo
<b>PRODEV USA FOUNDATION :</b>	Fondation Progrès & Développement		
<b>PRONEC :</b>	Programme de Nationalisation des Écoles communautaires		
<b>PSDH :</b>	Plan stratégique de Développement d'Haïti		



*Une rue des Chardonnières.*



# Introduction

**E**n Haïti, la décentralisation est reconnue comme le mode d'organisation administrative et politique du pays avec la promulgation de la Constitution du 29 mars 1987 qui a transféré certaines compétences de l'État aux Collectivités territoriales (CT). Elle a octroyé en effet aux autorités locales la capacité d'assurer la gestion administrative et la planification du développement de leur territoire. En d'autres termes, elle leur donne la possibilité de travailler de manière autonome à l'amélioration des conditions de vie des populations locales en accroissant le niveau de desserte en services et en jetant les bases d'un développement durable, moyennant que ces transferts de compétences soient accompagnés d'un transfert de ressources. Il s'agit d'un tournant décisif dans l'histoire du pays, car les communes redeviennent un cadre territorial de gestion à part entière des services publics. Aussi, se pose désormais la participation des communautés au processus de développement de leur zone comme une condition indispensable pour toute intervention visant l'amélioration des conditions de vie des gens et l'un des indicateurs de gouvernance locale.

Ce processus de décentralisation connaît des balbutiements depuis le vote de la Constitution de 1987. La collectivité territoriale communale fait face à de nombreux défis pour son développement. Et la gouvernance locale est jusqu'à

date mal en point. Il existe très peu d'avancées réelles qui sont faites en matière de décentralisation et de développement des CT dans le pays. On aurait tendance à croire que seules les catastrophes naturelles ou autres semblent « sensibiliser » les acteurs sur le véritable rôle des instances locales dans la fourniture de biens et services aux populations parce qu'elles sont les plus proches, les plus compétentes mais dépourvues de moyens.

Le passage du cyclone dévastateur Matthew dans le Grand Sud du pays et les multiples dégâts importants causés par les vents et les pluies qui accompagnaient le cyclone ont laissé à nu la plupart des communes des départements touchés. Et comme c'est souvent le cas, le discours sur la place des CT dans le développement du pays, les paroles et prises de position pour la décentralisation et la gouvernance locale ont repris le dessus.

Dans cette soi-disant euphorie de beaux discours sur la nouvelle orientation à donner aux communes pour faire face aux catastrophes et se développer, les nouvelles autorités municipales de la commune des Chardonnières ont décidé de saisir cette opportunité qu'offrait l'aide d'urgence post-Matthew pour discuter, échanger et chercher des moyens de définir une vision claire ainsi que des plans stratégiques et opérationnels pour le développement de la commune. Ce qui répond en droite ligne aux

principes de bonne gouvernance locale, qui veulent, entre autres, la consécration d'une stratégie d'élaboration de programmes durables qui ne doivent pas viser seulement le court terme. Il s'agit donc de choisir d'élaborer un cadre de référence qui définisse une vision stratégique pour la commune tout en établissant un consensus entre les différents acteurs locaux sur l'avenir socio-économique souhaité pour la collectivité locale.

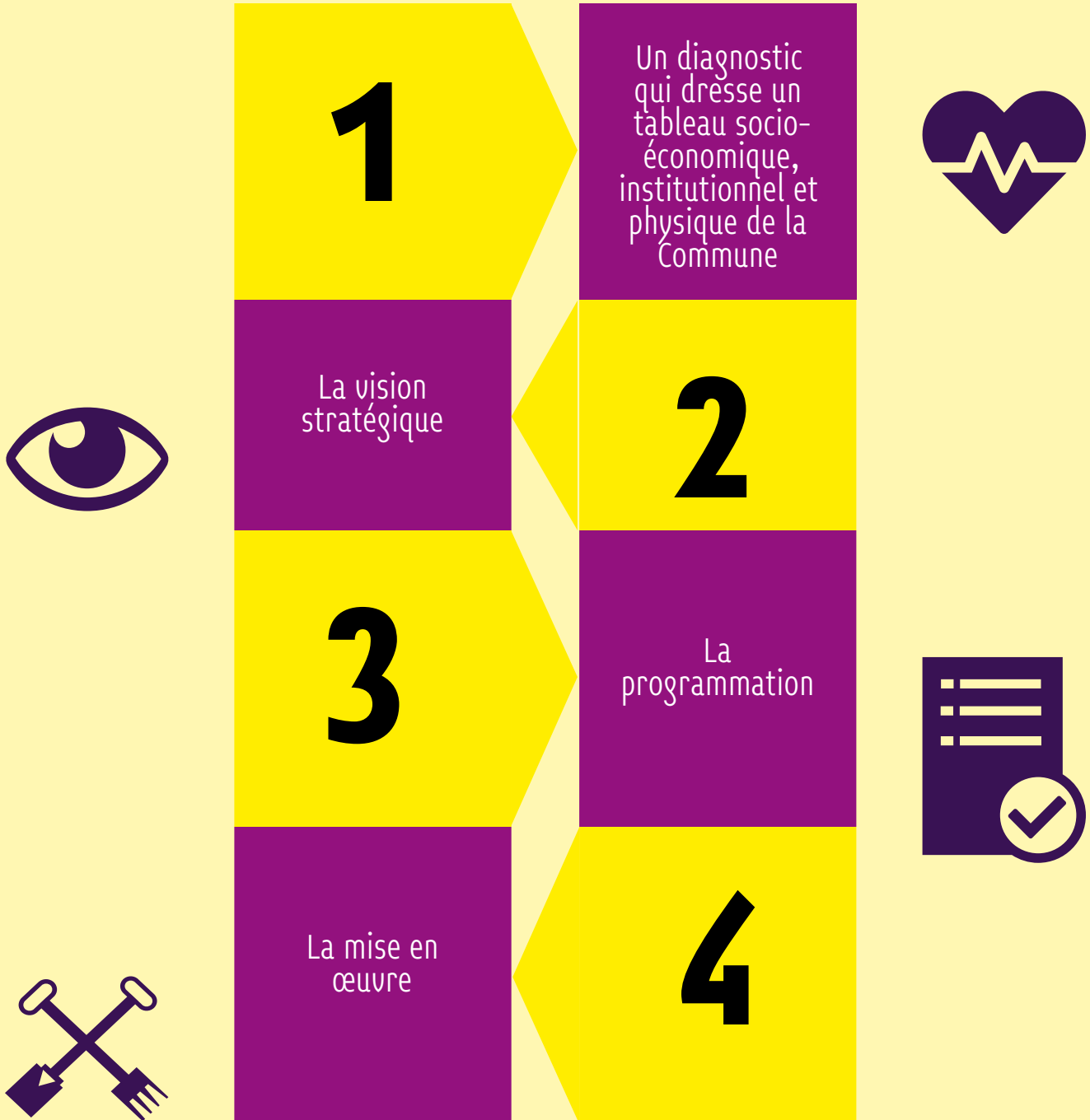
Dans ce contexte, le Plan communal de Développement (PCD) des Chardonnières, élaboré sur une période de cinq ans sous le leadership du Conseil communal et appuyé par le Comité de Pilotage institué à cet effet, a permis d'impliquer les différents secteurs socio-économiques de la population à travers une approche hautement participative. L'élaboration du PCD des Chardonnières, la base de planification de développement social et économique de la Commune, fait suite au diagnostic participatif réalisé à travers les trois sections et le centre-ville de la Commune. Ce diagnostic prend en compte la réalité socio-économique de l'ensemble de la Commune. Il a permis d'identifier les atouts et les contraintes dans plusieurs secteurs pour mieux cerner la problématique du développement et aboutir ainsi à la définition des actions prioritaires en vue de leur réalisation dans le cadre d'une programmation physique et financière étalée sur une période de cinq ans.

Ce plan, dont le processus d'élaboration a été à la fois inclusif et intégrateur, se veut un cadre de planification et un moyen de mieux coordonner les différentes actions des divers acteurs dans l'intérêt de la population. Il permet aux autorités de mieux discuter avec les bailleurs et avec le gouvernement en ce qui a trait au développement des Chardonnières.

Ce document de planification est élaboré sous le leadership du Conseil communal avec la participation de tous les acteurs locaux et de toutes les forces vives de la communauté au niveau des différentes composantes de la Commune. Cependant, la réalisation des objectifs du Plan dans le contexte actuel demeure une utopie sans la conjugaison de quatre paramètres essentiels :

- la **volonté politique réelle** des autorités et autres acteurs communaux d'assurer la mise en œuvre du plan;
- le **renforcement** de la **capacité des institutions municipales** à assumer et à exercer efficacement leurs fonctions, notamment le Conseil de Développement communal qui va être constitué comme une véritable boussole qui donne les orientations des actions de développement dans la Commune;
- la capacité d'une **société civile organisée** à travers ses différentes composantes et les différentes commissions mises en place dans le CDC à proposer aux autorités municipales de bonnes actions coordonnées à réaliser au profit de la communauté;
- enfin, l'**alignement des actions des bailleurs** et des intervenants extérieurs à celles de l'administration communale (parapublics, Gouvernement, ONG, organisations de la société civile) et aux grandes orientations de développement édictées par le PCD.

En termes d'organisation, ce PCD comporte quatre grandes composantes :





À gauche, outil FFOM pour le diagnostic participatif, à droite, ouverture d'un atelier de diagnostic participatif par le directeur général de la mairie des Chardonnières et en-bas, atelier de formation des enquêteurs.



---

---

• PREMIÈRE PARTIE •  
**MÉTHODOLOGIE**

---

---





*En-haut, lancement du processus sur la place publique du centre-ville, au centre, lancement du processus à Randel et en-bas, atelier de formation du comité de pilotage.*

# 1. Méthodologie

La démarche d'élaboration du Plan communal de Développement (PCD) de la commune des Chardonnières a suivi la méthodologie du ministère de la Planification et de la Coopération externe (MPCE) qui préconise quatre phases : **1) la phase préparatoire, 2) le diagnostic communal, 3) l'élaboration du Plan communal** proprement dit (ou Planification) et **4) la**

**mise en œuvre.** Ainsi le PCD s'est réalisé autour de ces quatre phases déclinées chacune en plusieurs étapes.

Dans son ensemble, la démarche s'est accentuée sur la participation des acteurs locaux dans le processus et la responsabilisation des élus locaux, porteurs du processus.

## 1.1 PHASE 1 : Préparation

Une fois que l'accord ait été signé avec l'IFOS pour donner un appui technique à l'élaboration du PCD, une équipe technique pluridisciplinaire a été constituée pour mener le processus. IFOS a pris contact avec les élus locaux particulièrement le Conseil municipal pour échanger sur le processus d'élaboration du PCD et du rôle fondamental qu'ils devront jouer pour aboutir au PCD, qui est un document de planification territoriale. En ce sens, tous les acteurs (sectoriels et catégoriels) ont été informés de la décision du Conseil municipal de se lancer dans le processus et ont été invités à y participer. Ainsi des étapes clés ont été franchies à cette phase :

► **Lancement du processus, montage et formation du Comité de Pilotage :** Le conseil municipal avec l'appui de l'IFOS a fait le lancement officiel du processus au cours de deux grandes cérémonies publiques ; une au centre-ville des Chardonnières et l'autre à Randel où divers acteurs y ont pris part. Ces deux cérémonies ont réuni près de 400 personnes au total. Un arrêté communal indiquant que le Conseil municipal a choisi de lancer le processus a été élaboré et diffusé dans tous les espaces publics afin que nul n'en ignore sa tenue. Après ces deux grandes rencontres publiques, l'emphase a été mise sur le montage et la formation du Comité de Pilotage (CP), composé d'acteurs de

différents secteurs de la vie communale. La formation des membres du CP sur la dynamique de développement local et de la méthode d'élaboration du PCD leur a permis de s'approprier du processus et de mieux comprendre la logique du développement local dans un contexte de décentralisation. Le CP, constitué de 35 membres et présidé par le maire principal, est le mécanisme de participation de manière organisée et structurée. Un document de participation qui retrace les grandes lignes d'action à entreprendre et le mécanisme de participation des acteurs locaux à chaque phase et étape du processus a été élaboré et soumis au Comité de Pilotage.

- **Sensibilisation autour du processus (recrutement d'animateurs/animatrices):** Compte tenu de la complexité de l'espace communal en termes d'accès, dix animateurs/animatrices qui jouent aussi le rôle d'enquêteurs

ont été recrutés sur concours et déployés sur l'ensemble du territoire communal. Étant des représentants de l'IFOS sur le terrain, particulièrement dans les sections communales (rurales et urbaines), les animateurs/animatrices avaient pour rôle : d'organiser des séances de sensibilisation dans les sections communales avec l'aide des CASEC et ASEC ; de participer dans l'animation des ateliers de diagnostic participatif et de collecter des données quantitatives sur les différents secteurs socio-économiques. Pour réaliser à bien leur travail, les animateurs et animatrices ont été formés pendant trois jours sur les méthodes et techniques d'enquête, d'animation de groupes et à l'utilisation de quelques outils de la MARP, particulièrement la FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces), l'arbre à problèmes, l'arbre à objectifs et le calendrier saisonnier qui ont été utilisés pour le diagnostic participatif.

*Groupe de travail pendant l'atelier de formation des animateurs et animatrices.*





Dix grandes rencontres de sensibilisation dites **rencontres formelles** réunissant plus d'une centaine de participants chacune ont été réalisées à travers l'ensemble du territoire communal avec l'implication (participation) des leaders communautaires, des responsables

d'organisations, des leaders religieux (hougans, mambos, pasteurs), des CASEC et ASEC. Outre ces rencontres, plus d'une quarantaine de petites rencontres de 20 à 40 participants ont été organisées dans des associations, des groupements communautaires et des églises.

## 1.2 PHASE 2 : Diagnostic communal

Cette phase a permis, selon une approche alliant le regard du technicien et la perception des habitants, d'identifier les atouts du territoire et les grandes faiblesses ou contraintes qui

entravent son développement. Le diagnostic communal a été réalisé en deux étapes déroulées simultanément : le diagnostic technique et le diagnostic participatif.

### 1.2.1 Diagnostic technique

Le diagnostic technique a tourné autour de deux actions clés :

► **Consultation documentaire** : les membres de l'équipe technique de l'IFOS affectés à ce travail ont procédé à une revue de littérature sur la base des documents pertinents disponibles au niveau local, départemental et national. Ont été priorisés, dans le cadre de cette revue de littérature, tous les documents de stratégies régionales ou nationales tels le Plan de Développement de la Péninsule du Sud, le Plan stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) et d'autres documents, notamment ceux qui décrivent ou présentent le cadre physique et organisationnel du territoire (limites administratives, ressources naturelles et potentialités, contraintes, équipements et infrastructures, etc.); les dossiers et rapports administratifs; les orientations

de développement des collectivités territoriales préconisées par le pouvoir central; le document des résultats du dernier recensement du secteur agricole; documents et actes légaux relatifs aux CT, en particulier, à la planification et la gestion du développement en général; des cartes géographiques et thématiques élaborées par le CNIGS.

► **Consultations et entretiens semi-structurés avec des acteurs clés** : chaque technicien de l'équipe a réalisé une mission de terrain de trois jours en vue de rencontrer certains acteurs clés du secteur sur lequel il travaille afin de tirer des éléments pertinents en complémentarité aux documents disponibles. Les acteurs consultés sont surtout des informateurs

clés (leaders communautaires, notables), des cadres de l'administration publique au niveau de la Commune et des élus locaux. Outre les entretiens semi-structurés avec les acteurs/informateurs

clés, des visites d'observation ont aussi été réalisées en vue d'une meilleure appropriation et appréciation de la situation et du contexte local.

## 1.2.2 Diagnostic participatif

Cette phase du diagnostic s'est déroulée de manière simultanée au diagnostic descriptif. Des ateliers ont été réalisés à deux niveaux territoriaux ; les trois sections communales rurales et le centre-ville. Ces ateliers ont réuni des acteurs clés des sections communales et du centre-ville issus de secteurs différents. Le choix des participants à ces ateliers a été organisé de manière à ce que toutes les couches sociales soient représentées en tenant compte de la dimension sectorielle et spatiale.

Pour faciliter la collecte des données et une meilleure participation, l'outil FFOM a été utilisé en raison de sa pertinence, mais aussi pour sa simplicité et la facilité à le manipuler. Seize secteurs ont été analysés à partir de cet outil. Il s'agit de : **Agriculture - Élevage - Pêche - Éducation - Santé - Commerce - Sport, loisirs et culture - Tourisme et hôtellerie - Environnement - Eau, hygiène et assainissement - Énergie, mines et carrières - Communication, routes et transport - Organisation - Justice et sécurité - Artisanat - Urbanisme et habitat**. Un atelier de trois jours a été réalisé dans chaque section communale où chaque secteur a été analysé par au moins 40 participants. Dans chaque atelier, les participants ont été répartis en 4 et 5 sous-groupes de travail constitués en fonction du secteur d'appartenance de chaque participant ou de son niveau de maîtrise du sujet. Le résultat du travail de chaque sous-groupe a été retravaillé en grand groupe en vue de l'enrichir et le valider.

Ensuite, un atelier de mise en commun et de priorisation a été organisé au centre-ville. Les participants à cet atelier sont des délégués des sections communales et du centre-ville choisis par leurs pairs au moment des ateliers de diagnostic. Il s'agissait dans le cadre de ces ateliers de sortir avec des FFOM communales pour chaque secteur, qui sont les résultats d'un travail de mise en commun et de consensus entre les acteurs du territoire. L'atelier de priorisation qui a succédé celui de la mise en commun consistait à réaliser une FFOM majeure où les forces, faiblesses, opportunités et menaces de la Commune sont sélectionnées par les participants par ordre d'importance. Étant un exercice où les enjeux de chaque catégorie d'acteurs ont surgi, il a fallu trouver un consensus à chaque fois pour le choix d'un secteur considéré ou jugé prioritaire et parfois passer au vote lorsque le consensus est difficile à trouver.

Les diagnostics technique et participatif ont permis à l'équipe technique multidisciplinaire (économie, sociologie, gouvernance et décentralisation, genre, droit, génie rural, etc.) de l'IFOS de faire une analyse approfondie de la situation communale en vue de produire le document de diagnostic soumis à l'appréciation du Conseil municipal. Le document de diagnostic, une fois élaboré, a été distribué à un groupe restreint de personnes ressources et de cadres de la Commune en vue de formuler leurs

recommandations, exprimer leurs réserves et faire des ajouts nécessaires.

Suite à ces consultations, les recommandations ont été prises en compte par IFOS pour retravailler la version préliminaire et produire une version finale. Ainsi, un atelier de validation au niveau communal a été réalisé sous l'égide du Conseil municipal avec la participation des membres du comité de pilotage, et quelques

cadres de l'administration publique au niveau communal, des représentants d'ONG intervenant dans la zone et des représentants de la société civile. Le document a été ensuite acheminé au MPCE pour validation et recommandations. Le document de diagnostic constitue le socle et la base des réflexions techniques et politiques pour la phase « Élaboration du PCD » en mettant l'accent sur les priorités dégagées.



## 1.3 Phase 3 : Programmation

La phase de programmation succède le diagnostic et s'appuie sur les éléments clés tirés des ateliers de priorisation des forces, faiblesses, opportunités et menaces. Cette phase s'est déroulée autour de plusieurs ateliers avec la participation d'une quarantaine de participants constitués majoritairement des membres du CP.

► **Atelier de vision** : cet atelier, déroulé pendant deux jours, avait pour objectif de définir une vision de développement de la commune sur une période de vingt-cinq ans. Elle se repose sur l'identité de la commune et ses forces à valoriser pour la développer. Étant donné que la vision couvre une période plus longue que le PCD, un objectif sur les cinq ans de la durée du PCD a été aussi défini. La démarche a été très participative, où la vision a été la synthèse des travaux de participants repartis en quatre sous-groupes. Il a fallu des débats et du consensus pour adopter une vision qui semble être la plus proche de la réalité de la commune et des vœux de la population.

► **Atelier d'analyse des problèmes** : l'analyse des problèmes a été réalisée à partir de l'outil Arbres à Problèmes qui permet aux participants d'analyser les causes des problèmes pour chaque secteur identifié dans les FFOM majeures. Pour pouvoir réaliser un travail de qualité, les participants ont été répartis en quatre sous-groupes de huit à dix personnes selon leurs champs d'action et leur sensibilité. Chaque problème analysé a fait l'objet de discussions en plénière afin d'enrichir l'analyse faite en sous-groupes. Les principales causes décryptées des analyses constitueront soit un sous-programme, soit une action qui apparaîtront dans le tableau synoptique des programmes,

sous-programmes et actions à entreprendre dans le cadre du PCD.

► **Atelier de programmation physique (Plan d'Action)** : la programmation physique est en quelque sorte la mise sous forme de tableau (tableau synoptique) des programmes, sous-programmes et actions identifiés comme prioritaires à mettre en œuvre. Les résultats de l'atelier d'analyse des problèmes (Arbres à problèmes) ont été le socle de ce travail. Il s'agissait aussi dans cet atelier de déterminer le lieu d'exécution de chaque action et les résultats escomptés. Pour s'assurer de la cohérence entre le PCD et le PSDH, le tableau de la programmation est structuré en quatre axes portant sur l'organisation du territoire, la dynamisation de l'économie, le renforcement des services sociaux et le renforcement institutionnel.

► **Atelier de programmation financière** : Il s'agit dans cet atelier d'une journée, de faire une estimation des coûts des actions qui sont de la compétence de la commune. Les coûts de certaines actions ont été déterminés en groupe tandis que d'autres ont été déterminés après consultation des opérateurs de terrain. Compte tenu de la complexité et de la technicité du travail de *costing*, il a été difficile que tous les calculs aient été faits en groupe. L'équipe technique de l'IFOS a finalisé le travail qui, ensuite, a été validé par les participants.

*Atelier de programmation financière  
à Chardonnières*



## 1.4 Processus de validation

La validation n'a pas été une phase en soi mais s'est réalisée tout au long du processus. À chaque atelier, il a été question de reprendre ce qui a été discuté lors de l'atelier précédent puis passer à sa validation avant de continuer. Cette stratégie a permis aux participants de mieux s'approprier du processus et de ne pas perdre le fil des idées. Cependant, la fin de chaque phase (diagnostic, programmation) a été sanctionnée par un document qui a été soumis (une vingtaine d'exemplaires) aux membres du CP et quelques cadres de la commune pour formuler leurs

recommandations, faire des ajouts et produire des commentaires. Les recommandations soumises ont été prises en compte et ont été intégrées dans la version finale du PCD. Le PCD, une fois finalisé par l'équipe technique de l'IFOS selon les commentaires et recommandations du CP, a été soumis au MPCE pour validation. C'est après la validation du MPCE que le PCD a été remis officiellement au Conseil municipal en présence des membres du CP et quelques personnalités de référence au niveau communal; membres d'OCB, CASEC, ASEC et DV.



---

---

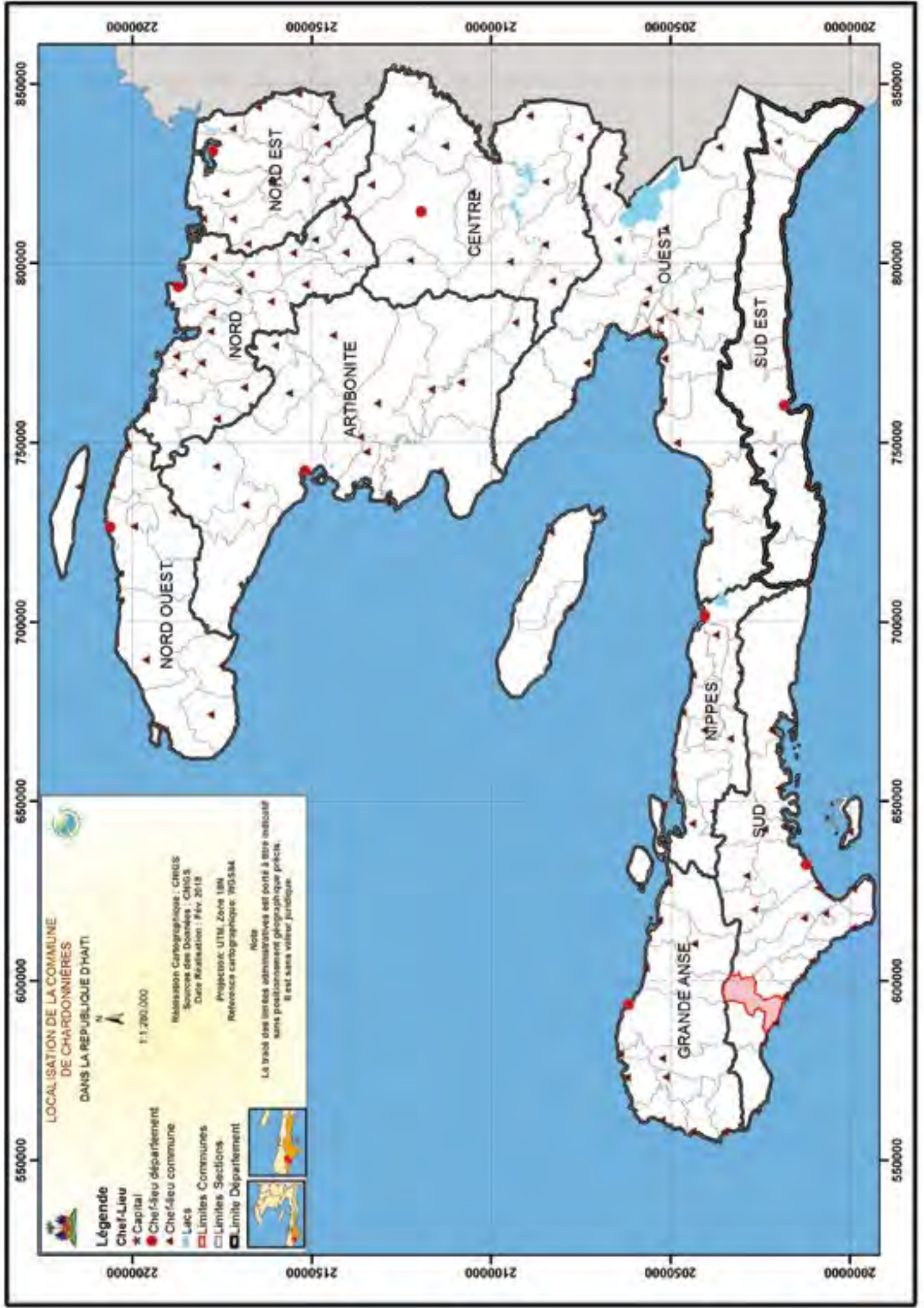
• DEUXIÈME PARTIE •  
**DIAGNOSTIC**

---

---



Carte 1 - Positionnement de la Commune dans la République d'Haïti





## 2. Organisation et structuration du territoire communal

### 2.1 Localisation et limites de la Commune

D'une superficie de 117,04 km<sup>2</sup>, la commune des Chardonnières est située dans le Département du Sud d'Haïti et fait partie de l'Arrondissement des Chardonnières, qui comprend deux autres communes : les Anglais et Tiburon. La Commune est limitée au Nord par le Massif de la Hotte et les communes de Corail, de Roseaux et de Jérémie ; au Sud et à l'Ouest par la mer des Antilles ; à l'Est par les communes de Port-à-Piment et de Chantal. La commune des Chardonnières est comprise entre 18°16' de latitude Nord et 74°10' de longitude Ouest. La ville des Chardonnières se situe à environ 270 kilomètres de Port-au-Prince et à 72 kilomètres des Cayes, chef-lieu du Département du Sud.

La commune des Chardonnières ressemble à une équerre apposée contre la mer des Caraïbes. C'est du moins l'impression que donnent les deux bras de mer qui, suivant un angle d'environ 90 degrés, bordent, au Sud et à l'Ouest, la bande de terre sur laquelle est construite la ville. L'altitude peu élevée de la ville par rapport au niveau de la mer (1 m) la rend vulnérable par

rapport aux ouragans et à la houle cyclonique. La Commune ne dispose pas de baie pour la protéger face aux aléas climatiques. Coincée entre la mer et le massif de la Hotte, elle ne dispose pas d'abri naturel. Ceci explique les dégâts souvent enregistrés lors du passage des cyclones dans la zone.

La Commune est aussi exposée au risque sismique. Elle est située à proximité de la faille de *Plantain Garden*, qui s'étale tout le long du Département du Sud en passant par Port-au-Prince pour prendre fin dans les montagnes du Bahoruco en République dominicaine. Elle a été légèrement touchée lors du séisme du 12 janvier 2010 dont l'épicentre se situait dans la ville de Léogane.

Sur le plan hydrographique, la commune des Chardonnières est traversée ou mouillée par trois rivières : la rivière des Anglais, la rivière de Randel et la rivière de Port-à-Piment appelée aussi rivière des Chardonnières car, prenant sa source dans la zone de Randel, sert à délimiter

géographiquement les deux communes. Il est à noter que la rivière de Randel et de Port-à-Piment confluent là où l'on appelle « Grande Passe ». En outre elle comporte seize ruisseaux ou ravins lesquels cumulés aux rivières se jettent dans la mer des Caraïbes. Notons que la ravine Coma est toujours asséchée durant la saison sèche.

De par sa situation au pied du massif de la Hotte et les différents mornes ou collines qui l'entourent, la commune des Chardonnières jouit d'un climat tropical. Son amplitude thermique annuelle (ATA) est de 260°C. Les données pluviométriques enregistrées dépassent 1200 mm/an. Toutefois la saison sèche peut durer parfois jusqu'à cinq mois. Il faut mentionner que l'année 2017 a connu une certaine embellie, car il ne se passe pas un mois sans pluie. Cette pluviosité trouve son explication dans les perturbations atmosphériques enregistrées dans le

bassin des Caraïbes et sur l'océan Atlantique et les conditions orographiques de la zone.

Outre le massif de la Hotte, le relief de la Commune est constitué d'une longue ligne de falaises et de pentes raides séparant les surfaces de niveau au-dessus et au-dessous. On doit noter également que la Commune est entourée de quatre mornes ou montagnes de dimension moyenne avec moins de 300 mètres d'altitude. Ce sont : le Morne Rouge qui se trouve à 5,3 km du bourg; le morne Saint Clou à une distance de 8 km, le morne Tuff à 8,5 km et le morne Aubain à 9,9 km. Le morne le plus élevé est le morne Sentiment qui se trouve à 8,8 km du bourg.

La Commune dispose aussi de plusieurs plaines qui sont utilisées par les agriculteurs pour la plantation de la figue-banane, des raisins et autres produits destinés à la consommation locale.

## 2.2 Organisation administrative de la Commune

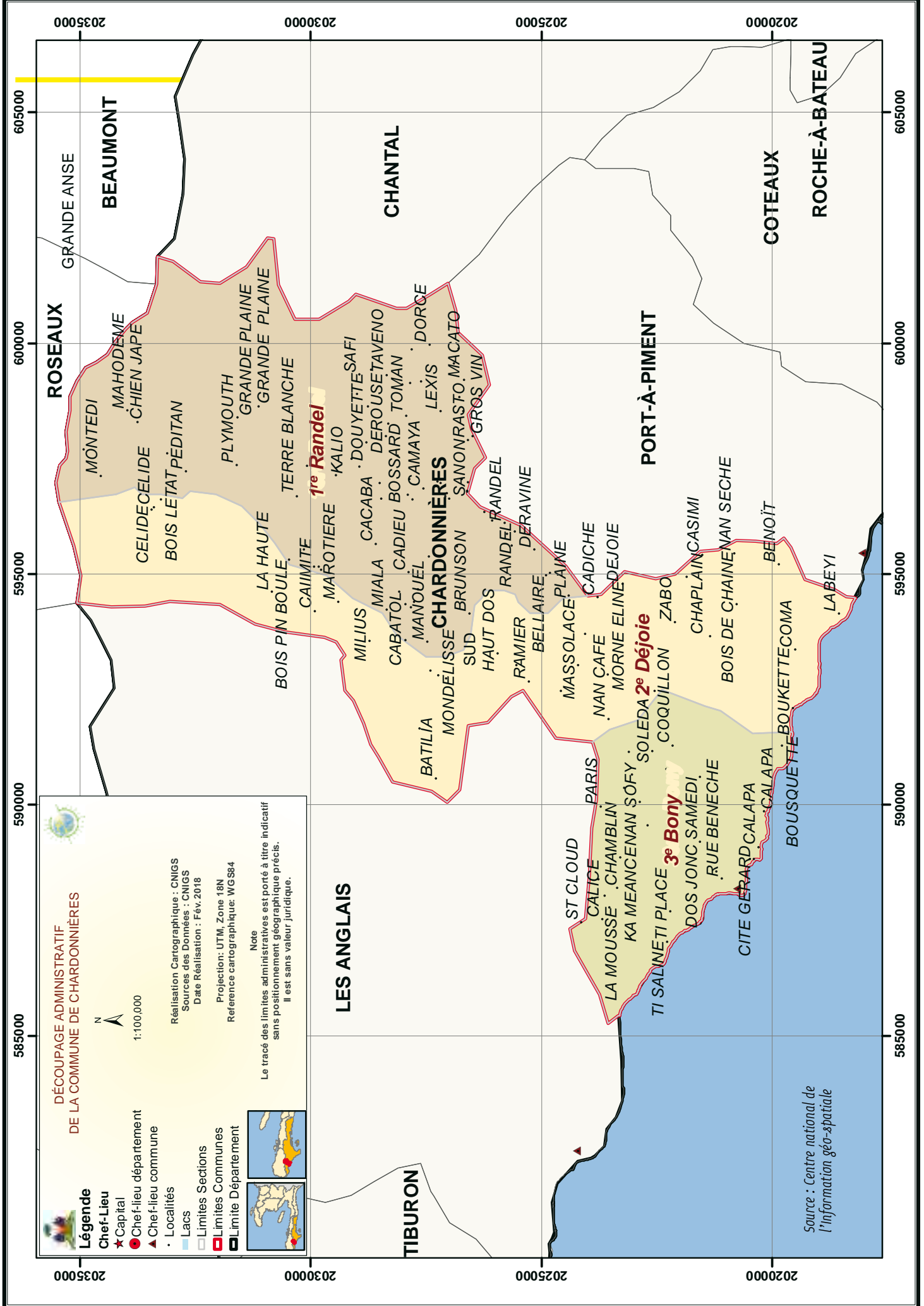
La commune des Chardonnières comprend trois sections communales, un quartier et le bourg. Le bourg et le quartier de Randel sont des centres urbains où sont concentrés le commerce, l'Administration communale et les services déconcentrés de l'État. Les bâtiments religieux d'envergure, les écoles secondaires et fondamentales les plus importantes y sont aussi domiciliées. Près de 32% de la population vivent au bourg et au quartier Randel.

Les sections communales jouent peu de rôle sur le plan administratif. Mis à part les bureaux des CASEC, les écoles et églises éparpillées ici

et là, les bureaux de services (privés et publics) sont quasi absents. Les sections communales sont classées dans l'ordre selon la taille de leur population. Il convient de citer : la première section Randel, la deuxième section Déjoie et la troisième section Bony. Chacune de ces sections est subdivisée en habitations, qui elles-mêmes se subdivisent en localités. Le nombre des habitations et des localités varie d'une section à l'autre.

D'après les données recueillies auprès de l'Institut haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), la commune des Chardonnières dispose de 10 habitations et de 41 localités.

Carte 2 • Carte administrative de la Commune



**Tableau 1 • Répartition des habitations et localités de la commune par section communale**

N°	SECTIONS COMMUNALES	NOMBRE D'HABITATIONS	HABITATIONS	LOCALITÉS
1 <sup>re</sup>	Randel	7	Toman, Bolosse, Landon, Randel, Delibarin, Douillette, Fièrè Ville	Saint Alba, Desravines, Jean Denis, Kalio, Grand Chemin, Grande Plaine.
2 <sup>e</sup>	Déjoie	1	Plaine Aubin	Dussape, Magasin, Chapelin, Casimir, Seche, Benoï, Bousquette, Sou Mòn, Sou Chèn, Labeï, Monsanbé, Ka Batòl, Nan Piè, Miala, Saint Clou, Nan Coma
3 <sup>e</sup>	Bony	3	Mulâtre, Hilaire, Massolas	Ka Méance, Calice, Marie Jeanne, Sanmdi, Coquillon, Malori, Belle Dent, calbasse, Dèyè Jadin, Mòn Gri, Madan Gustin, Mòn Akor, Dojon, Nan Bambou, Nan Tibo, Lagon Férou, Dig, Ka Michaud, Bas Zanmann, Ka Pòpòt, Nan Lakou, Ka Parice, Nan Bibi, Nan Gola, Saint Léger, Mòn Eliné.

*Source : Inventaire des Ressources et des Potentialités d'Haïti, Institut haïtien de statistique et d'informatique. A noter que les participants aux ateliers du diagnostic participatif évoquent que la localité dénommée Magasin faisant partie de la section communale Déjoie inscrite dans les données de l'IHSI n'existe pas. D'un autre côté, ils ont fait remarquer que la localité de la 3<sup>e</sup> section Bony dénommée Gwo Basen ne figure pas dans le tableau de l'IHSI.*

## 2.3 Bref historique de la Commune

L'origine de la fondation des Chardonnières remonte très loin dans l'histoire. On ne sait pas avec exactitude qui des aventuriers espagnols, anglais ou français l'ont fondé. De toute évidence, ce nom lui est donné par rapport aux « chardons », une sorte de végétation épineuse retrouvée de part et d'autre de la Commune. On sait qu'à partir de 1640, les flibustiers et boucaniers français ont pris possession de la partie sud, dont elle fait partie intégrante, dans le cadre de la rivalité intercolonialiste. Cette prise de possession s'explique non seulement à cause de sa proximité avec la Jamaïque et les Petites Antilles, mais aussi en raison de sa faune et de sa végétation.

Gilles Bennech et Georges Malet, originaires des Chardonnières, ont pris une part active à la Guerre de l'Indépendance (1802-1804). Malet a paraphé l'Acte de l'Indépendance en tant qu'officier de l'Armée. C'est sous l'administration de Jean Pierre Boyer que Chardonnières est passée de quartier au rang de commune en 1824. Chardonnières, qui disposait d'une chapelle depuis l'époque coloniale, a été élevée au rang de paroisse avec domiciliation d'un curé en 1897. Cette paroisse a été dédiée à Sainte Anne et sa fête patronale est organisée le 26 juillet de chaque année. Traditionnellement, les couleurs vert et blanc sont adoptées comme celles des Chardonnières.

La Commune devient le chef-lieu de l'arrondissement des Chardonnières par la loi du 18 septembre 1978. Cet arrondissement comprend trois communes, Chardonnières, Les Anglais et Tiburon. Sur le plan national, la commune des Chardonnières est réputée pour sa production viticole, dont elle est la première productrice au niveau du pays. Ses raisins sont très prisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

*En-haut, ancienne maison à Randel, en-bas ancien édifice au centre-ville.*



## 2.4 Démographie et répartition de la population

Selon les estimations de l'IHSI pour l'année 2015, la population de la commune des Chardonnières était de l'ordre de 25 240 habitants dont 13 538 hommes pour 11 702 femmes. Sa population se masculinise de plus en plus et la tendance est à l'augmentation (un écart de plus de deux mille). Il faudrait donc rechercher les causes de cette masculinisation de la population : est-ce que cela est dû à une hausse du taux de mortalité infantile chez les filles? Ou est-il causé par une migration plus élevée des femmes vers d'autres lieux? Au niveau national le rapport est 50,43% de femmes contre 49,57% d'hommes.

Le nombre de ménages, en 2015, a été de 4 772 et la population de 18 ans et plus a été estimée à 14 169 personnes. Sa population est donc

relativement jeune. La densité moyenne a été de l'ordre de 216 h/km<sup>2</sup>. Comparativement à la densité moyenne de la République d'Haïti (403 h/km<sup>2</sup>) et celle du Département du Sud (292 h/km<sup>2</sup>), la commune des Chardonnières est faiblement peuplée.

Lors du recensement général de la population d'Haïti (RGPH) en 2003, la population de la Commune était de 20 608 personnes. Sur une période de 12 ans, elle a connu un taux d'accroissement de 25%. Ce qui est énorme à l'échelle communale car cet accroissement aurait dû être accompagné d'une augmentation proportionnelle des services sociaux de base (éducation, santé, eau potable, assainissement) et de logements décents.

**Tableau 2** - Répartition de la population par entité géographique et administrative en 2015

DÉNOMINATION	MILIEU	POPULATION TOTALE	NOMBRE DE MÉNAGES	SUPERFICIE EN KM <sup>2</sup>	DENSITÉ
<b>Bourg</b>	<b>Urbain</b>	5 443	1 169	1,61 km <sup>2</sup>	3 381 h/km <sup>2</sup>
<b>Quartier de Randel</b>	<b>Urbain</b>	2 829	517	0,61 km <sup>2</sup>	4 638 h/km <sup>2</sup>
<b>1<sup>re</sup> section Randel</b>	<b>Rural</b>	6 852	1 257	48,24 km <sup>2</sup>	142 h/km <sup>2</sup>
<b>2<sup>e</sup> section Déjoie</b>	<b>Rural</b>	6 154	1 134	46,70 km <sup>2</sup>	132 h/km <sup>2</sup>
<b>3<sup>e</sup> section Bony</b>	<b>Rural</b>	3 962	695	19,88 km <sup>2</sup>	199 h/km <sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>		<b>25 240</b>			

Source : Population totale, de 18 ans et plus, ménages et densités estimés en 2015-MEF/IHSI

L'analyse du tableau montre que la commune des Chardonnières est foncièrement rurale, car le pourcentage de ses habitants vivant dans les sections communales représente près de 67,22% de la population totale, contre 32,78% de ceux demeurant dans les zones urbaines. Ce qui sous-tend que **la plus grande partie des gens n'a pas accès aux services sociaux de base.**

En ce qui a trait à la répartition spatiale de la population, la première section Randel est la plus peuplée avec 6 852 personnes. Jointe au quartier du même nom cela fait 9 681 personnes. Cette zone requiert une attention spéciale en termes de structures et d'infrastructures appropriées à mettre en place. La troisième section Bony se trouve au troisième rang avec 3 962 personnes.

## 2.5 Les services sociaux existants

La commune des Chardonnières ne dispose pas de toutes les structures et infrastructures nécessaires pour offrir à sa population une meilleure qualité de vie. Les conditions de vie sont précaires. Pour avoir accès à certains services, la population est obligée de se rendre aux Cayes ou à Port-au-Prince. Il n'y a pas de d'écoles professionnelles ou universitaires, ni d'hôpital. Il n'existe pas non plus de gare routière.

Cependant, on doit mentionner l'existence de plusieurs institutions déconcentrées, publiques et non publiques, qui offrent leurs services à la population. Sur le plan sanitaire, la Commune dispose de deux dispensaires et d'une clinique

qui offrent des soins de santé à la population. La Direction nationale de l'Eau potable (DINEPA) est représentée par deux techniciens et le Comité d'Approvisionnement en Eau potable et d'Assainissement (CAEPA). Il faut souligner également la présence du bureau de la DGI, du Bureau agricole communal (BAC) et celui de la Vice-Délégation.

En outre, elle possède plusieurs écoles fondamentales et secondaires, publiques et privées. Toutefois, le Lycée fonctionne encore dans les locaux de l'École nationale des Chardonnières avec une seule vacation travaillant l'après-midi. Il faut noter que celui-ci a été fondé en 1992.

## 2.6 Foncier

À l'instar des autres communes du pays, le problème du foncier se pose dans la commune des Chardonnières avec les mêmes soucis. L'absence d'instruments légaux de gestion du territoire en ville comme à la campagne donne l'occasion à des occupations abusives du domaine de l'État et des propriétés privées. Ajouté à cette situation, la Commune a été sévèrement touchée par l'ouragan Matthew faisant beaucoup de dégâts

matériels et occasionnant des déplacements des habitants qui compliquent davantage la question foncière. Les victimes (déplacées) ont occupé de manière illégale et sans aucun statut des parcelles appartenant au domaine privé de l'État. À noter que la disponibilité de terres faisant partie du domaine privé de l'État a été retenue comme une des forces majeures de la Commune.

## 2.7 Communication

### 2.7.1 Médias et téléphonie mobile

La commune des Chardonnières est l'une des rares communes du Département du Sud ne disposant pas d'une station de radio. La seule station privée, Radio Chardonnières Internationale (RCI) ne fonctionne plus depuis plusieurs années. Cependant, certains endroits reçoivent les signaux de quelques radios de la ville des Cayes (radio Macaya et radio Lumière) et de la capitale (radio Ginen, Caraïbes, nationale et Métropole). L'accès à l'information est limité pour les habitants, qui utilisent très peu les réseaux sociaux comme Facebook et Whatsapp. Aucune chaîne de télévision n'est

captée à Chardonnières. La classe moyenne ayant un revenu plus ou moins stable se fait procurer du service de Canal Sat. Concernant la presse écrite, la Commune est très loin de cette réalité. Les journaux

comme *Le Nouvelliste* et *Le national*, les deux plus grands quotidiens du pays, n'ont aucun abonné à Chardonnières.

Quant à la téléphonie mobile, les deux réseaux (la Natcom et la Digicel) fonctionnent dans la Commune. Toutefois la qualité du service est médiocre tant pour faire passer ou recevoir un appel que pour avoir accès à l'internet. Les sections communales ne sont pas totalement couvertes par les réseaux. Randel, le quartier le plus dynamique au niveau économique dans la Commune, n'a aucune couverture. Un habitant de Randel doit se déplacer pour aller en hauteur pour passer un appel. Cette situation est un frein pour son développement et limite en quelque sorte les rapports entre les sections communales et le centre-ville.



*Vues de quelques antennes de la ville*



## 2.7.2 Réseaux routiers

Étant déjà dans de très piteux états, les dégâts causés par Matthew ont aggravé la situation. Les 7,5 km reliant le centre-ville de la commune de Port-à-Piment à celui des Chardonnières sont en piteux état. À quelques endroits, la route est très dangereuse. Par exemple, sur une partie de la route entre Labei et la ville des Chardonnières, un dalot effondré après l'ouragan est jusqu'à date non réparé. Il faut aussi souligner que la route est en train d'être rongée par les vagues de la mer. Quant à Randel, le pôle économique de la Commune, c'est le lit de la rivière de Randel qui sert de route pour se rendre au quartier du même nom en passant par Déjoie. Cette route, de par sa dangerosité et son inaccessibilité en période pluvieuse, aurait dû être interdite de passage. Cependant, aucune autre voie d'accès n'existe. Une tentative a été faite pour percer une autre voie d'accès, mais les travaux ont cessé. Il est important qu'une étude soit menée pour doter Randel et Déjoie de voies d'accès. Quant au tracé qui mène à Bony (3<sup>e</sup> section), elle est en très mauvais état et n'est accessible qu'à dos d'âne.

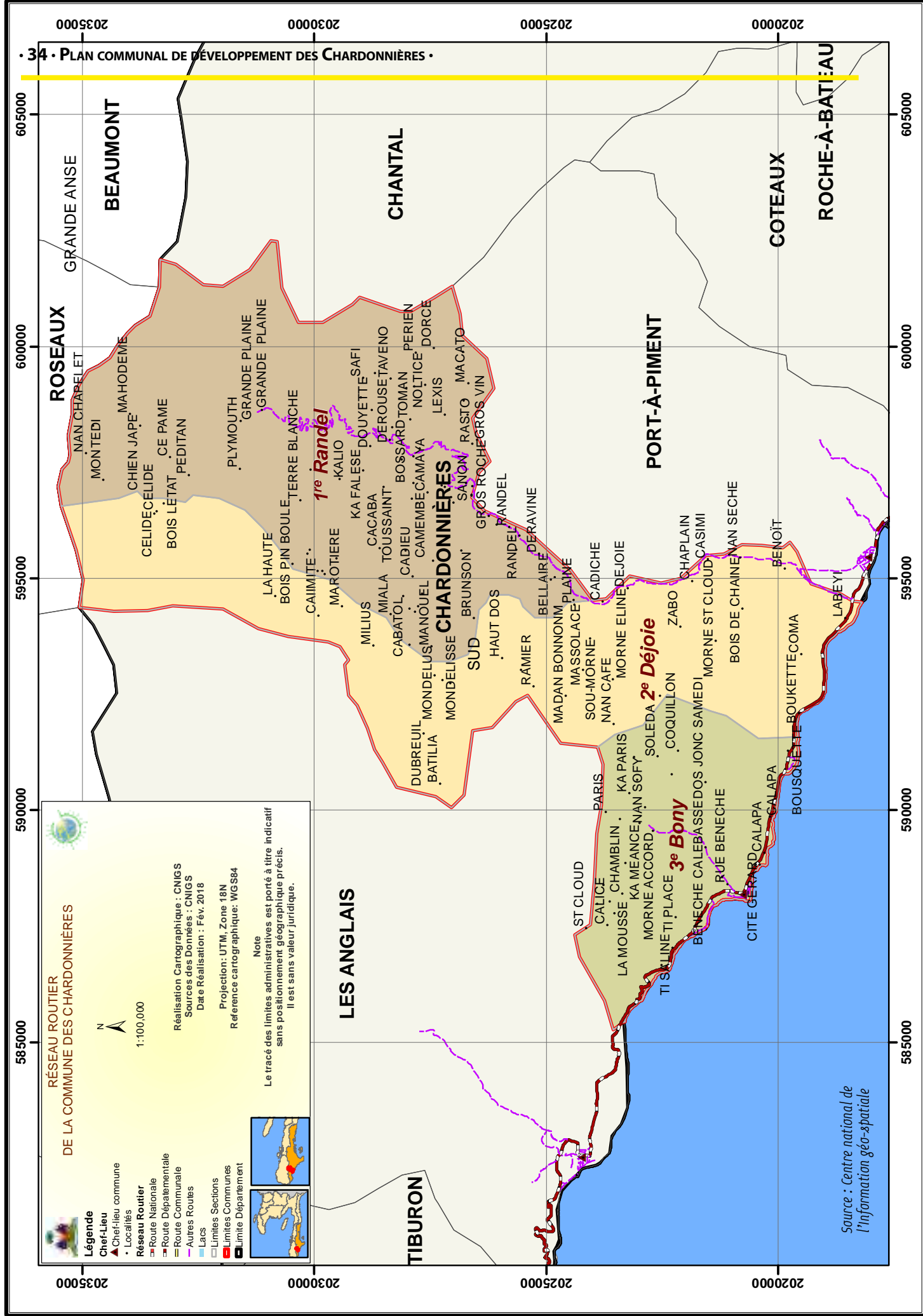
Au niveau du centre-ville des Chardonnières, les rues mesurent au total 5,5 km et sont majoritairement en terre battue. Les routes secondaires qui relient le centre-ville aux différentes sections communales mesurent 21 km. En saison pluvieuse, la dégradation des routes les rend inaccessible.

Le mauvais état du réseau routier de la Commune et l'absence d'un service de transport en commun bien organisé sont des handicaps majeurs pour créer une dynamique économique interne. C'est un facteur qui limite la circulation des personnes et des biens, et réduit les possibilités d'échanges commerciaux. Malgré la présence de motos-taxis, le problème de transport demeure en raison du coût du service qui est prohibitif pour la grande majorité de la population. Ajouter à cela, une moto-taxi ne peut transporter qu'une quantité très limitée de produits.





*Un tronçon de route en-bas le morne Labéï.*



Carte 3 - Réseau routier interne et routes reliant la Commune aux grands centres urbains



**Tableau 3** - Perception de la population de la communication, routes et transport

COMMUNICATION, ROUTES ET TRANSPORT			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Présence du réseau de télécommunication de la Digicel et de la Natcom ;</li> <li>➔ utilisation de motocyclettes, bicyclettes et de bêtes de somme pour le transport ;</li> <li>➔ captage d'ondes radiophoniques de stations de radio comme : radios Guinen, Macaya, Lumière, Caraïbes, nationale et Métropole ;</li> <li>➔ existence du service de transport scolaire gratuit : Dignité ;</li> <li>➔ transit de la route départementale (nationale) par le Centre-ville.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Mauvaise qualité de l'internet et des services de communication du réseau de la Digicel et de la Natcom ;</li> <li>➔ absence de stations de radio, de chaînes de télévision fonctionnelles dans la Commune et retard dans l'accès aux informations ;</li> <li>➔ mauvais état des routes existantes et manque de voies de pénétration (Randel) ;</li> <li>➔ insuffisance de moyens de transport en commun atteignant les sections communales ;</li> <li>➔ manque d'OCB impliquées dans la maintenance des routes et de moyens pour la percée de routes agricoles ;</li> <li>➔ absence de couverture téléphonique de certaines zones comme Randel, Fiervil, Rasto, Massolas et Delibaren.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Intervention d'organisations dans la maintenance et la construction de tronçons de route tels que : OXFAM / CRS / Coopération Suisse (Aménagement), UNOPS / FENU (construction de tronçons de route) ;</li> <li>➔ services des compagnies de téléphonies mobiles et d'accès à internet tels la Natcom et la Digicel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Accidents ;</li> <li>➔ cyclones et mauvais temps ;</li> <li>➔ éboulements et glissements de terrain ;</li> <li>➔ érosion ;</li> <li>➔ inondations ;</li> <li>➔ tremblements de terre.</li> </ul>

*Source : Ateliers de diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD des Chardonnières*

Un tronçon de route menant à Randel.

# 3. Fonctionnement des collectivités et offre de services publics

## 3.1 Organigramme et fonctionnement de la mairie

**A**vant tout, il convient de signaler que la commune des Chardonnières est dirigée par un conseil de trois membres dont l'un est issu de la première section Randel, qui est l'une des sections les plus influentes en termes de ressources. Ce qui devrait en principe faciliter les autorités municipales à assurer une meilleure représentation sur le territoire. Le diagnostic réalisé au sein de l'administration montre un certain nombre de forces comme, par exemple la présence de certains membres de personnel qualifiés au sein de la direction générale qui maîtrisent les enjeux du développement de la Commune. Cela augure une bonne dynamique interne favorable à la mise en œuvre des actions de développement communal.

Au-delà de ces éléments de force, il y a lieu de mentionner certaines faiblesses qui sont liées au manque de formation des élus et employés de l'administration communale sur la gestion administrative des collectivités locales, lesquelles ont une incidence considérable sur les recettes communales incapables de couvrir les besoins de fonctionnement de la mairie mais aussi pour la réquisition de matériels indispensables aux différents services, notamment la voirie. À cela s'ajoute un nombre pléthorique d'employés non nécessaires par service, ce qui représente une situation embarrassante en termes de gestion pour une mairie de 3<sup>e</sup> catégorie, selon le classement qui a été fait par le ministère de la planification et du MICT.





## 3.2 Services communaux

Les services communaux s'articulent autour de cinq grands axes comme le montre l'organigramme : le **service de la comptabilité**, la **fiscalité**, le **service socioculturel**, l'**urbanisme** et le **service des équipements collectifs**. La comptabilité travaille en synergie avec la direction générale et s'occupe ordinairement des paiements des employés et des contrats qui lient les prestataires avec l'Administration. La fiscalité quant à elle est gérée par un responsable et un agent fiscal, mais la production au sein de ce service est très faible. L'urbanisme est, pour sa part, le service qui emploie le plus grand nombre de personnes dont les balayeurs qui s'occupent de la propreté des rues, les agents de la police municipale mis en place par l'administration qui sont au nombre de douze et qui accompagnent les agents municipaux à répertorier les maisons en construction afin de contraindre leurs propriétaires au paiement de droits des permis de construire. S'il est vrai que la mairie possède la force contraignante à travers ces agents municipaux pour forcer les gens à payer les droits des permis de construire, cependant, elle n'est pas en mesure d'imposer les normes de construction généralement recommandées par la loi sur l'urbanisme. Elle n'a pas les





moyens financiers pour recruter un ingénieur qualifié qui puisse mettre en place ces normes comme c'est le cas d'ailleurs pour la plupart des mairies de cette catégorie. La commune des Chardonnières est en pleine extension avec le développement de nouveaux quartiers, ce serait le moment favorable pour la mairie de dynamiser ce service afin qu'il puisse jouer valablement son rôle pour donner une autre image à la ville.

En fin de compte, le service socioculturel assiste la population et les groupes culturels lors des festivités publiques comme l'organisation du carnaval, la période des raras et les fêtes de fin d'année.

Les équipements collectifs font partie des nouveaux services initiés par la mairie des Chardonnières avec la nouvelle administration. Il faut souligner que ce service n'est pas encore structuré, mais l'administration travaille en vue de le rendre fonctionnel. Son objectif est d'assurer une meilleure gestion de l'ensemble des équipements de l'administration par une mise en application des outils de contrôle et de suivi des matériels.

FFOM DU SERVICE DE L'URBANISME			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Présence d'un personnel compétent et dynamique ;</li> <li>➔ disponibilité et accessibilité du personnel technique du service et de l'ingénieur municipal ;</li> <li>➔ bon fonctionnement du service et accompagnement de proximité aux contribuables ;</li> <li>➔ service doté de matériels de bureau appropriés dont des classeurs, des bureaux, des ordinateurs, etc. ;</li> <li>➔ disponibilité d'équipements pour le fonctionnement de la voirie tels brouettes, pelles, pioches, balais, râteliers, masques, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Inaccessibilité aux matériels et engins lourds tels tracteurs, Bako loader, bulldozer, camions à bennes compressifs ;</li> <li>➔ manque de formation pour le personnel du service ;</li> <li>➔ absence d'outils de planification et d'aménagement du territoire tels Plan d'urbanisme, Schéma d'aménagement du territoire ;</li> <li>➔ Espace exigu et bureau non approprié au fonctionnement du service ;</li> <li>➔ manque de disponibilité de quelques membres du personnel ;</li> <li>➔ indisponibilité de moyens et de ressources pour l'étude de typologie des sols des zones de construction ;</li> <li>➔ documents de réglementation des constructions non élaborés ;</li> <li>➔ absence de campagnes de sensibilisation et d'information de la population sur les zones à risques ;</li> <li>➔ absence de formation des techniciens sur les techniques de construction parasismiques et anticycloniques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Accompagnement de la Coopération Suisse pour le renforcement du service en matériels de bureau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Démotivation du personnel ;</li> <li>➔ abandon du service ;</li> <li>➔ découragement des fonctionnaires ;</li> <li>➔ hostilité et violence de la population.</li> </ul>

Source: Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la mairie des Chardonnières, juin 2018





FFOM DU SERVICE DES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Disponibilité du personnel affecté au service ;</li> <li>➔ existence d'équipements collectifs de nature diverse dont les plages, la grotte Nan Charles, les cimetières, les places de marché, les places publiques, les forêts, les terrains de jeux, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Absence d'équipements, de matériels et de moyens financiers pour la construction et la maintenance des équipements collectifs ;</li> <li>➔ équipements collectifs non aménagés et non structurés ;</li> <li>➔ espace non approprié pour le fonctionnement du service des équipements collectifs ;</li> <li>➔ insuffisance d'infrastructures pour l'exploitation et l'utilisation des équipements collectifs ;</li> <li>➔ mauvaise gestion des équipements collectifs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Interventions de la Coopération Suisse en matière de formation et d'équipements.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Démotivation du personnel.</li> </ul>

Source: Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la mairie des Chardonnières, juin 2018

FFOM DES SERVICES DE COMPTABILITÉ ET DE FISCALITÉ			
FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Présence d'un personnel formé, expérimenté et honnête ;</li> <li>➔ ponctualité et disponibilité de la majorité du personnel ;</li> <li>➔ bonne collaboration des fonctionnaires ;</li> <li>➔ disponibilité d'un espace pour le fonctionnement du service ;</li> <li>➔ existence d'un inventaire des contribuables et des activités imposables ;</li> <li>➔ mise en branle de la mobilisation fiscale ;</li> <li>➔ efficacité du service de comptabilité ;</li> <li>➔ expériences d'organisation d'audiences publiques sur le contenu du budget communal ;</li> <li>➔ ponctualité et expérience dans le montage du budget annuel de la Mairie ;</li> <li>➔ dispositions administratives pour l'élaboration du budget de la prochaine année fiscale avec la participation de la société civile.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Absence permanent du seul agent fiscal dont dispose le service ;</li> <li>➔ insuffisance de matériels et indisponibilité de logiciels de fiscalité et de comptabilité ;</li> <li>➔ absence d'un système d'information des données ;</li> <li>➔ absence d'adressage des rues et de numérotation des maisons ;</li> <li>➔ absence d'un système de recouvrement des taxes ;</li> <li>➔ inventaire des contribuables et des activités imposables non actualisé ;</li> <li>➔ espace de fonctionnement non approprié et logeant plusieurs services ;</li> <li>➔ absence de moyens économiques pour le financement des lignes d'investissement du budget de la mairie ;</li> <li>➔ absence de campagnes de sensibilisation et de motivation de la population sur leurs responsabilités fiscales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Appui et accompagnement en matériels et en formation du MICT et de la Coopération suisse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Incivisme fiscal ;</li> <li>➔ laxisme des autorités ;</li> <li>➔ irrégularité des transferts du ministère de tutelle ;</li> <li>➔ démotivation du personnel ;</li> <li>➔ détournement des fonds destinés aux collectivités territoriales ;</li> <li>➔ corruption ;</li> <li>➔ collusion entre les autorités.</li> </ul>



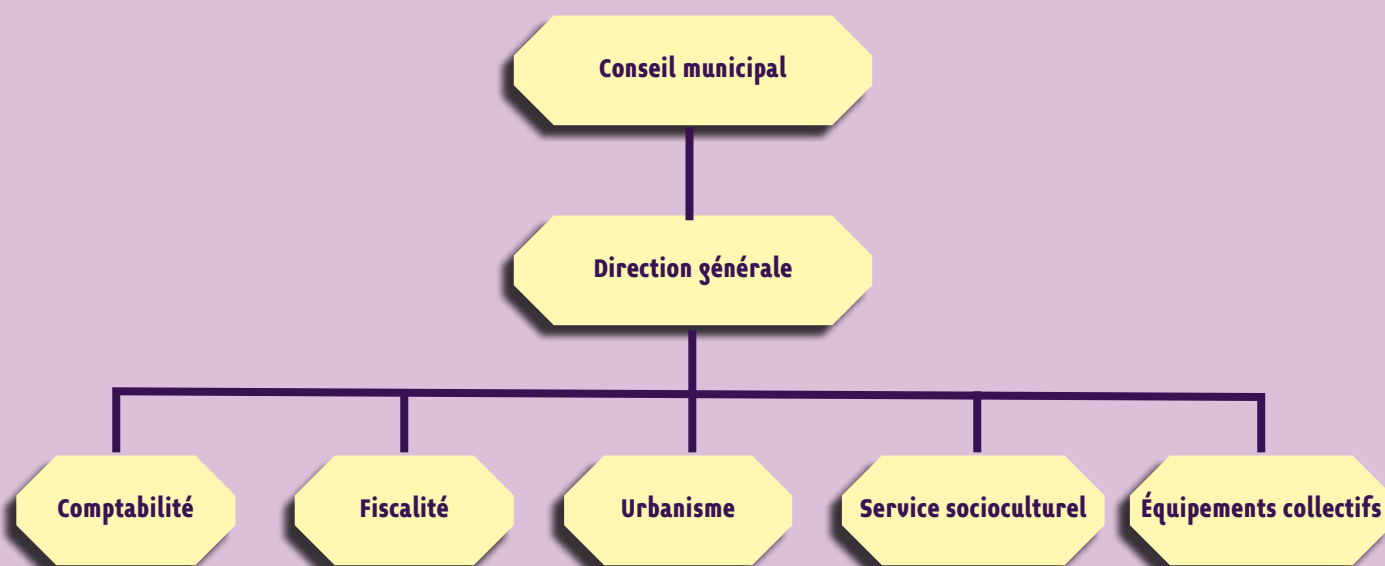
Source: Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la mairie des Chardonnières, juin 2018

FFOM DU SERVICE SOCIOCULTUREL			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Bonne formation, qualification, compétence et disponibilité du personnel et des responsables ;</li> <li>➔ disponibilité de matériels de bureau pour le fonctionnement du service ;</li> <li>➔ existence d'un plan de travail bien élaboré ;</li> <li>➔ bonne planification des activités culturelles ;</li> <li>➔ expériences d'organisation d'activités de vacances (championnat de foot, de basket, de volley-ball), d'événements de fin d'année (<i>Nwèl Expwa Chadonyè</i>) et du festival Festi Raisin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Modalités de recrutement de personnel incorrectes ;</li> <li>➔ manque de volonté du personnel ;</li> <li>➔ manque de formation de certains membres du personnel ;</li> <li>➔ faible moyen financier pour réaliser des activités planifiées ;</li> <li>➔ absence de centre socioculturel ;</li> <li>➔ absence d'instruments de musique pour réaliser certaines activités ;</li> <li>➔ retard dans la réalisation des activités ;</li> <li>➔ insuffisance des activités de loisirs organisés au bénéfice de la population.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Intervention de la Coopération suisse dans la Commune ;</li> <li>➔ Accompagnement du MJSAC pour l'équipement du terrain de basketball.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Critique du service de la part de la population ;</li> <li>➔ délinquance juvénile et stress ;</li> <li>➔ détournement de fonds ;</li> <li>➔ vol et corruption ;</li> <li>➔ non-respect des engagements pris par le MJSAC.</li> </ul>

Source: Diagnostic participatif des services administratifs et techniques de la mairie des Chardonnières, juin 2018

## 3.3 Organigramme de la mairie

Figure 1 • Organigramme de la mairie





La mairie des Chardonnières fonctionne avec un nombre de 53 employés qui sont répartis dans un organigramme présentant quatre grands services qui sont : la **direction générale**, la **comptabilité**, la **fiscalité**, l'**urbanisme** et le **service socioculturel**. Un

cinquième service est sur le point d'être ajouté. Il s'agit d'un service d'**équipements collectifs** en cours de structuration. À noter que le service de l'urbanisme abrite à lui seul plus de la moitié des employés de cette mairie, soit au total 31.

### 3.4 Relations administratives entre Mairie, CASEC et ASEC

Étant nouvellement élus, les CASEC et les ASEC n'ont pas encore reçu de formation sur leurs rôles et missions. La formation apparaît pour eux comme une nécessité qui leur permettra de bien jouer leur rôle dans les limites tracées par la loi. Les autorités locales se réunissent très peu et n'ont jamais eu l'occasion de se concerter. Ce qui fait que les relations entre les CASEC et les autorités municipales sont parfois très tendues en raison de ce manque de synergie et de cette méconnaissance de part et d'autre des prorogatives que la loi leur confère. En ce sens, très peu d'actions concertées sont mises en œuvre et on assiste

à une situation où les CASEC et les ASEC se considèrent comme marginalisés. Si les relations entre les maires et les CASEC ne sont pas cordiales, celles des CASEC et les ASEC le sont moins. Les ASEC, élus eux aussi par suffrage direct, auraient dû exercer un rôle de contrôle sur les CASEC tout en faisant des propositions d'actions de développement pour la section communale. Cependant, ces structures n'ont jamais été fonctionnelles aux Chardonnières comme c'est le cas pour le reste du pays. Il se pose dès lors un véritable problème en ce qui a trait à la définition de tâches de l'ASEC et de son champ d'intervention.

### 3.5 Services déconcentrés de l'État

En tant que chef-lieu de l'arrondissement, la plupart des services déconcentrés de l'État, tels le Bureau du District scolaire (BDS), la Vice-délégation, la Police nationale d'Haïti, l'Office national d'Identification (ONI), le Bureau agricole communal (BAC), le Bureau électoral communal (BEC), l'Agence locale

des Impôts (ALI), le Bureau d'État civil et les Tribunaux de Paix sont présents dans la Commune. Ces services fonctionnent avec de grandes difficultés caractérisées par un personnel réduit et de faible compétence, des bâtiments en mauvais état et un manque criant de matériels. Malheureusement, la commune

des Chardonnières n'a pas été touchée par le programme d'investissement du ministère de la Planification et de la Coopération externe. Ce qui explique dans une certaine mesure le niveau de faiblesse des institutions. En plus, il faut souligner le manque de recyclage du personnel des institutions déconcentrées.

Les Tribunaux de Paix ainsi que les bureaux de l'État civil fonctionnent de façon inappropriée. En plus qu'ils n'ont pas de locaux propres et sont logés dans des résidences privées louées et en mauvais état; il n'y a pas de secrétariat, ni d'archivistes et ont un personnel insuffisant (quatre juges, cinq greffiers, deux octons, deux officiers d'état civil, deux clercs). Le Bureau d'État civil ne dispose pas de moyens d'archiver ses documents. Malgré la présence d'un tribunal de paix au niveau de la première section Randel, il n'existe pas de sous-commissariat. Ce qui représente une contrainte majeure pour la justice qui fonctionne sans la police comme auxiliaire. La faiblesse de l'appareil judiciaire, marquée par une insuffisance de personnel,

est un frein à la bonne gouvernance et source d'instabilité et de violence. Quant à l'Agence locale des Impôts (ALI), elle est logée dans une petite pièce et fonctionne avec un seul agent.

Au niveau des sections communales, il y a une absence quasi-totale de la représentation de l'État à travers les services déconcentrés. Cette situation n'est pas sans conséquence sur le mode de vie des citoyens en ce qui concerne leurs droits. La plupart des enfants qui naissent dans les sections n'ont pas d'acte de naissance, puisque les deux bureaux d'état civil, se trouvant au centre-ville et à Randel, ne sont pas forcément accessibles à tous les habitants. Le constat qui est fait sur le fonctionnement des institutions montre qu'il y a une nécessité de les évaluer afin de les renforcer. La relance du développement de la Commune doit nécessairement passer par un renforcement intégral des institutions et par une motivation du personnel présent sur le territoire afin qu'il puisse répondre à sa mission, qui est de servir la population en améliorant son cadre de vie.

## 3.6 Ressources financières de la Commune

À l'instar des mairies de catégorie 3, les ressources de la mairie des Chardonnières proviennent en partie de la dotation de l'État à travers le Fonds de Gestion et de Développement des I (FGDCT). Cette subvention couvre particulièrement les dépenses courantes de l'administration communale, particulièrement le salaire des employés. Ensuite, viennent les ressources fiscales qui se composent essentiellement de la Contribution foncière sur les Propriétés bâties (CFPB) et de la patente. La

CFPB et la patente constituent les taxes les plus importantes pour la Commune. Les ressources provenant des dons sont plutôt gérées par les projets et programmes des institutions non gouvernementales qui évoluent dans la Commune. Ces dons ne sont pas affectés aux dépenses d'investissement de la Commune, bien qu'ils aient un impact considérable sur l'économie de la zone et puissent, dans une certaine mesure, contribuer à son développement.

## 3.7 Budget communal

Pour assurer son fonctionnement, l'Administration municipale élabore son budget prévisionnel annuel qui prend en compte les recettes, les dépenses de fonctionnement et les investissements que la Mairie entend faire au cours de l'année. L'analyse de ce budget montre d'abord une grande disparité entre les recettes propres, qui sont de l'ordre de 95 500 G<sup>de</sup> et de la dotation de l'État, qui est de l'ordre de 5 016 000 G<sup>de</sup>. Les recettes extraordinaires s'élèvent à 250 000 G<sup>de</sup>. Donc, les recettes totales pour la Commune quand on ajoute les trois sources se chiffrent à 5 361,500 G<sup>de</sup>.

En ce qui a trait aux dépenses, elles comprennent le salaire du personnel, les charges, la consommation, le fonctionnement et les investissements. Il existe dans ce budget un

déséquilibre flagrant entre les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement. Pour assurer son fonctionnement, l'Administration communale dépense 3 786 520 G<sup>de</sup> pour l'exercice 2014-2015 dont 2 172 000 G<sup>de</sup> pour le salaire alors que le montant qu'elle a dépensé pour les investissements se chiffre à 1 925 580 G<sup>de</sup>. Les dépenses pour le salaire, à elles seules, s'élèvent à 2 172 000 G<sup>de</sup>. En termes réels, les dépenses de fonctionnement sont de 73,97% contre 26,03% de celles des investissements. Le ratio de 52,53 G<sup>de</sup> par habitant sur les dépenses d'investissement dit pratiquement tout sur le niveau de faiblesse de la Commune en ce qui a trait aux projets d'amélioration des conditions de vie de la population. Le tableau suivant donne une idée de la répartition du budget communal pour l'exercice 2014-2015.

**Tableau 4** • Ventilation du budget communal pour l'exercice 2014-2015

RECETTES	MONTANTS	VALEURS EN %	RATIO EN GOURDES/HAB	
CFPB	90 000	1,77	CFPB/hab	3,57
Patente	4 500	0,09	Patente/hab	0,18
Autres recettes fiscales	-	-	Autre recettes fiscales	-
Recettes non fiscales	-	-	Recettes non fiscales	-
Recettes en capital	-	-	Recettes en capital	-
<b>Total recettes propres</b>	<b>94 500</b>	<b>1,85</b>	<b>Total recettes propres/hab</b>	<b>3,74</b>
Dotation FGDCT	4 750 000	93,24	Dotation FGDCT/hab	188,19
<b>Total recettes ordinaires</b>	<b>4 844 500</b>	<b>95,09</b>	<b>Total recettes ordinaires/hab</b>	<b>191,94</b>
<b>Total recettes extraordinaires</b>	<b>250 000</b>	<b>4,95</b>	<b>Total recettes extraordinaires/hab</b>	<b>9,90</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 094 500</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL RECETTES/HAB</b>	<b>201,84</b>
DEPENSES	MONTANTS	VALEURS EN %	RATIO EN GOURDE PAR HAB	
Dépenses personnel	2 172 000	42,63	Dép. personnel/hab	86,05
Dépenses de services et charges	745 000	14,62	Dép. de services et charges/hab	29,52
Dépenses de consommation	248 520	4,88	Dép. de consommation/hab	9,85
Autres dépenses de fonctionnement	603 000	11,84	Autres dép. de fonctionnement/hab	23,89
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 768 520</b>	<b>73,97</b>	<b>Total dép. de fonctionnement/hab</b>	<b>149,31</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>1 325 980</b>	<b>26,03</b>	<b>Total dép. d'investissement/hab</b>	<b>52,53</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>5 094 500</b>	<b>100</b>	<b>TOTAL DÉPENSES/HAB</b>	<b>201,84</b>

Source : Mairie des Chardonnières

## 3.8 Mobilisation fiscale

Cette thématique est étrange à l'Administration communale des Chardonnières, car une telle initiative n'a jusque là pas été prise par les administrations précédentes. Pourtant, la Commune possède de nombreuses potentialités pouvant l'aider à agrandir son assiette fiscale. Les efforts qui ont été déployés ont permis à la mairie de collecter certaines taxes communales, par exemple, la CFPB, mais la plupart des contribuables ne s'acquittent pas de leurs redevances fiscales. Plusieurs autres ressources ont été identifiées comme c'est le cas pour la grotte Nan Trou, les carrières de sable, les plages, le parc Macaya et l'eau de la plaine Labéï. Il est à rappeler que dans le temps, le quartier de Randel savait apporter des taxes importantes à la Commune puisque ce quartier possède des potentiels importants dont

de « belles » maisons et le plus grand marché. Après les événements de 1986, qui ont vu la chute du régime des Duvalier, les habitants ont refusé catégoriquement de payer leur contribution, notamment la CFPB. Jusqu'ici, les recettes fiscales tournent autour des taxes suivantes : la Contribution foncière sur les Propriétés bâties (CFPB), qui est perçue uniquement sur une infime quantité de maisons du centre-ville, la patente et les épaves. On note toutefois qu'en raison de l'absence d'activités économiques dans le centre-ville, la patente est relativement faible et la plus grande part des recettes communales provient de la CFPB. La faible mobilisation de ressources locales et la dépendance financière impactent négativement sur la capacité de la Mairie à fournir les services relevant de sa compétence.



# 4. Milieu physique

## 4.1 climat

Chardonnières possède un climat de savane, selon la classification de Köppen-Geiger. Le climat est oppressant tout au long de l'année. Cela s'explique par le fait que l'été est très chaud et couvert. Par contre, l'hiver est aussi chaud, mais sec, venteux et dégagé. Sur l'année, la température moyenne à Chardonnières est de 26,6°C. Elle varie généralement de 25 °C à 31 °C et est rarement inférieure à 24 °C ou supérieure à 31 °C. La saison chaude commence le 18 juin et se termine le 22 septembre. Elle dure pratiquement 3,1 mois avec une température quotidienne moyenne maximale supérieure à 30 °C. Le jour le plus chaud de l'année est le 8 août, avec une température moyenne maximale de 31 °C et minimale de 28 °C, mais le mois le plus chaud reste le mois de juillet avec une température moyenne de 28,6°C. Le record de chaleur est de 39°C enregistré le samedi 22 juillet 1989.

La saison fraîche s'étale du 17 décembre au 21 mars. Elle dure aussi 3,1 mois au cours desquels la température quotidienne moyenne maximale est inférieure à 29 °C. Le jour le plus froid de l'année est le 11 février, avec une température moyenne minimale de 25 °C et maximale de 28 °C. Par contre, c'est le mois de janvier qui est réputé

être le moins chaud de l'année où la température moyenne est de 24,4°C. Le record de froid est de 11°C enregistré le lundi 15 mars 1993.

Les précipitations aux Chardonnières sont beaucoup plus importantes en été qu'en hiver. Elles sont en moyenne de 681,9 mm. La saison connaissant le plus de précipitations commence le 10 mai et se termine le 5 décembre. Elle dure donc 6,8 mois pendant lesquels la probabilité de précipitation quotidienne est supérieure à 17%. La probabilité de précipitation culmine à 29 % le 28 septembre, mais la période pluvieuse peut s'étaler sur 10 mois, soit du 15 avril au 23 février, avec une chute de pluie d'au moins 13 mm. La plus grande accumulation de pluie se concentre au cours des 31 jours centrés aux alentours du 9 octobre, avec une accumulation totale moyenne de 65 mm.

La saison sèche s'étend du 5 décembre au 10 mai et dure donc 5,2 mois. La probabilité de précipitation la plus basse est 5% le 21 mars. Au cours de cette saison, la période la plus sèche de l'année dure 1,8 mois, du 23 février au 15 avril. La plus petite accumulation de pluie a lieu aux alentours du 22 mars, avec une accumulation totale moyenne de 8 mm, mais le mois de

février reste le mois le plus sec avec des précipitations moyennes de 27,8 mm.

La période la plus venteuse de l'année part du 20 mai au 6 août. Durant près de 2,6 mois, le vent atteint des vitesses moyennes supérieures à 16,3 km/h. Le jour le plus venteux de l'année est le 17 juin, avec une vitesse moyenne du vent de 19,2 km/h. Par ailleurs, la période la plus calme de l'année dure 9,4 mois, du 6 août au 20 mai. Le jour le plus calme de l'année est le 20 octobre, avec une vitesse moyenne horaire du vent de 13,5 km/h.

La période la plus dégagée de l'année à Chardonnieres commence aux alentours du 20 novembre et dure 5,6 mois, se terminant aux alentours du 7 mai. Le 30 janvier, le jour le plus ensoleillé de l'année, le ciel est dégagé dans 81% du temps et couvert dans l'ensemble 19% du temps. La période la plus nuageuse de l'année commence aux alentours du 7 mai et dure 6,4 mois, se terminant aux alentours du 20 novembre. Le 10 juin, le jour le plus nuageux de l'année, le ciel est couvert dans l'ensemble 80% du temps, et dégagé dans 20% du temps.

**Tableau 5** • Température et précipitations

MOIS	TEMPÉRATURE MOYENNE (°C)	TEMPÉRATURE MOYENNE MIN / MAX (°C)	RECORD DES TEMPÉRATURES MIN / MAX (°C)	PRÉCIPITATION (MM)	NOMBRE DE JOUR AVEC DE LA PLUIE
JANVIER	24	20 / 30	13 / 36	31	5
FÉVRIER	25	20 / 30	13 / 35	28	4
MARS	25	21 / 30	11 / 34	37	5
AVRIL	26	22 / 31	17 / 35	37	6
MAI	27	23 / 31	18 / 36	83	10
JUIN	28	24 / 32	19 / 37	62	8
JUILLET	29	24 / 33	20 / 39	37	7
AOÛT	29	25 / 33	20 / 37	63	9
SEPTEMBRE	28	24 / 33	21 / 39	87	11
OCTOBRE	27	24 / 32	20 / 39	127	12
NOVEMBRE	26	22 / 31	16 / 36	56	8
DÉCEMBRE	25	21 / 30	13 / 35	34	6

Source : Station météo utilisée pour calculer le climat pour Chardonnieres : GUANTANAMO BAY NAS (située à 194 km)

## 4.2 Relief et morphologie

Chardonnières est une commune en très grande partie montagneuse. La Commune est adossée aux montagnes du massif de la Hotte. Le pic Macaya, un des sommets les plus élevés du pays, avec 2 400 mètres d'altitude, se retrouve à l'intérieur des limites géographiques de la Commune. On peut observer un relief tourmenté, presque sans plaine, avec des montagnes étranglées, squelettiques et dénudées. Le relief dominant est la plaine pour la ville et les montagnes pour les sections ainsi que le quartier de Randel.

La ville est contiguë à la mer et épouse une très basse altitude. En fait, elle est pratiquement plate et s'élève à seulement un ou deux mètres d'altitude par endroits. Deux bras de mer bordent cette bande de terre au Sud et à l'Ouest suivant un angle de 90°. Ce qui lui confère la morphologie d'une équerre apposée contre la mer des Caraïbes. À l'intérieur des terres, on peut remarquer quelques petites plaines que l'érosion exhausse, ce qui facilite l'amoncellement de la couche de terre arable.

*Ici, vue de la plaine où est situé le bourg des Chardonnières. Pages 48-49, exemples de collines et gorges en plusieurs états.*









Carte 4 - Réseau hydrographique de la commune des Chardonnières



**RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA COMMUNE DES CHARDONNIÈRES**

**Légende**

- Zone Propice à L'inondation
- Chief-Lieu commune
- Localités
- Réseau Routier
  - Route Départementale
  - Route Communale
  - Autres Routes
- Rivieres
  - Principale
  - Secondaire
- Lacs
- Limites Sections
- Limites Communes
- Limite Départementale
- Limite Communale

1:100,000

Réalisation Cartographique : CNIGS  
Sources des Données : CNIGS  
Date Réalisation : Fév. 2018

Projection: UTM, Zone 18N  
Reference cartographique: WGS84

Note  
Le tracé des limites administratives est porté à titre indicatif sans positionnement géographique précis. Il est sans valeur juridique.

Source : Centre national de l'information géo-spatiale

## 4.3 Hydrographie et ressources en eaux

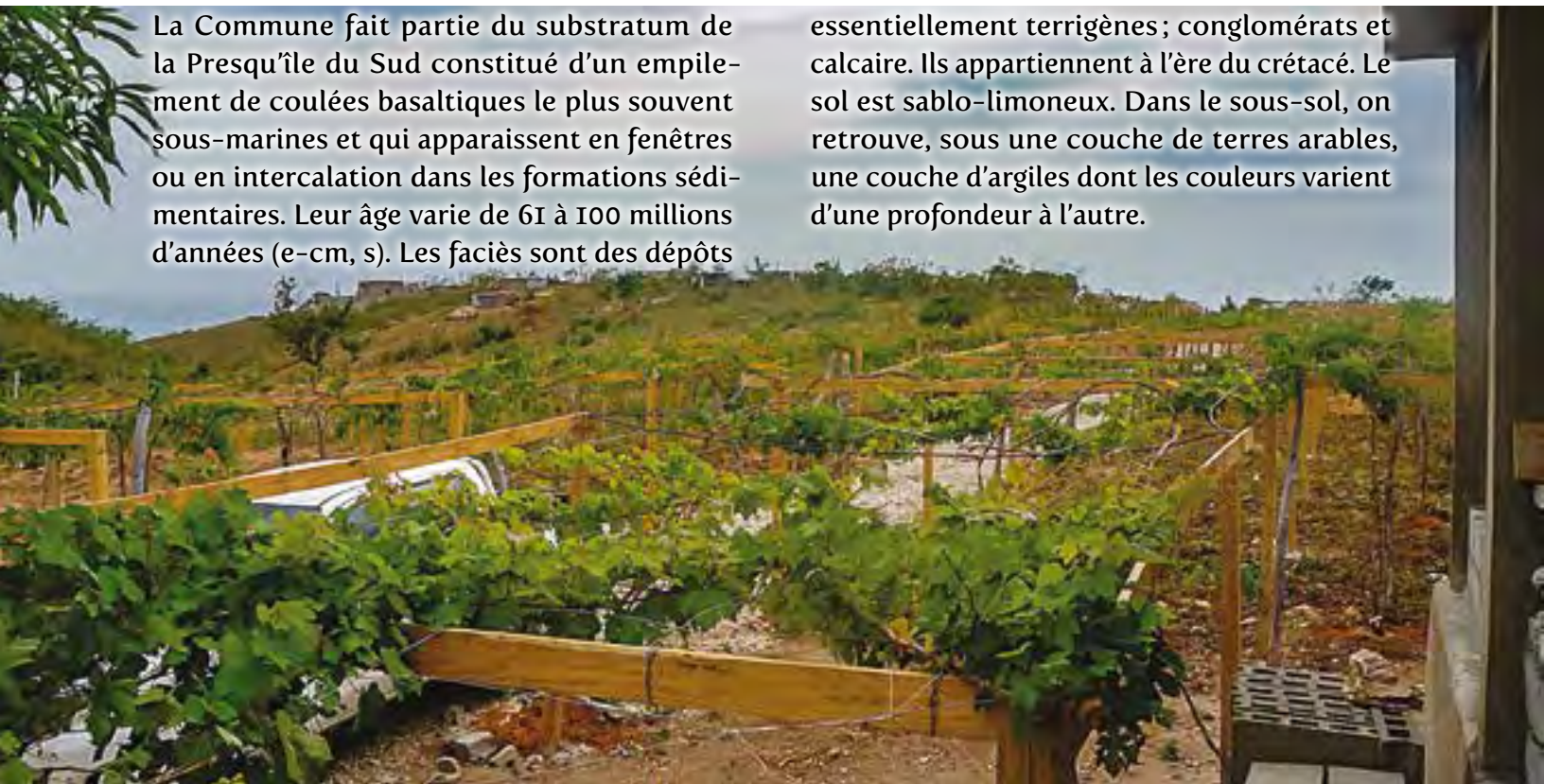
L'hydrographie de la commune des Chardonnières est essentiellement caractérisée par la présence de plusieurs ravines et cours d'eau dont la plus importante est la rivière de Port-à-Piment qui marque la limite avec la Commune dont la rivière porte le nom. Parmi les ravins, cinq sont d'une grande importance, vu leurs impacts sur les zones d'habitation en période pluvieuse. Il s'agit du Lagon Ferou, des ravines Nan Pon, Tête Digue, Rino et de Lapas. Outre ces cours d'eau, on dénombre plus d'une cinquantaine de sources dans l'ensemble de la Commune, soit 21 à Randel, 12 à Déjoie et 22 à Bony.

En période de grande crue, la rivière de Port-à-Piment, les ravines Ferou, Lapas, Nan Pon, Rino, Coma, Fégon (Labéï), Grannette, Gran Ravin et Ti Salin de Belledent causent de sérieux problèmes aux plantations environnantes, inondent les maisons et provoquent des pertes importantes de bétail. Faute d'un drainage adéquat de la ville, les eaux de ruissellement provenant des versants d'alentour sont restées stagnées et forment des mares et lagons propices à la prolifération de moustiques.

## 4.4 Géologie et sols

La Commune fait partie du substratum de la Presqu'île du Sud constitué d'un empilement de coulées basaltiques le plus souvent sous-marines et qui apparaissent en fenêtres ou en intercalation dans les formations sédimentaires. Leur âge varie de 6I à 100 millions d'années (e-cm, s). Les faciès sont des dépôts

essentiellement terrigènes; conglomérats et calcaire. Ils appartiennent à l'ère du crétacé. Le sol est sablo-limoneux. Dans le sous-sol, on retrouve, sous une couche de terres arables, une couche d'argiles dont les couleurs varient d'une profondeur à l'autre.



## 4.5 Exposition aux risques et désastres

La situation géographique et la topographie de la commune des Chardonnières exposent le centre-ville et les zones habitées au niveau des sections communales à divers types de catastrophes naturelles. Or, la population de cette commune fait déjà face à une situation économique précaire, qui associée à cette exposition aux désastres, constitue un état de risque permanent et croissant. Cette situation est alimentée par de mauvais comportements environnementaux qui prennent racine dans la mauvaise gouvernance, le laxisme, l'incivisme et qui se caractérise par l'absence de schéma d'aménagement

*La première section Randel est très gravement exposée aux risques et désastres.*



du territoire, le manque de contrôle sur le secteur du bâtiment, l'absence de restrictions sur les constructions dans les zones exposées et le défaut d'interdit de l'exploitation de matériaux sur des sites vulnérables.

En ce sens, perturbations atmosphériques, inondations, éboulements, glissements de terrain, érosion et sécheresse sont les principaux désastres qui affectent les habitants des Chardonnières. La Commune n'est pas à l'abri de tremblements de terre et des tsunamis subséquents à la cassure éventuelle de la grande faille Enriquillo ou à celles de la région.

### 4.5.1 Sismicité

La Commune se trouve sur la grande faille méridionale qui traverse la Presqu'île du Sud. Il est à noter qu'elle est située exactement dans une zone à très forte sismicité d'une valeur supérieure à 56 (zone inscrite de rouge à vert dans la carte illustrée ci-après). En effet, une accélération maximale au sol (PGA) de l'ordre 0,50 g et 0,60 g avec une probabilité de dépassement de 2% en 50 ans, peut être retenue pour la Commune.

### 4.5.2 Perturbations atmosphériques, vents cycloniques, ouragans et tempêtes

La Commune partage la vulnérabilité aux vents de la Presqu'île du Sud qui est une bande de terre d'environ 30 km de large coincée entre la mer des Caraïbes et le Golfe de la Gonâve. Et de fait, la Commune est située dans la zone IV de la carte des vents illustrée ci-après, donc très

fortement exposée à des vents et houles cycloniques. Le profil nécrologique et le bilan des dégâts enregistrés lors du passage des grandes intempéries constituent des indicateurs clés sur le degré de vulnérabilité de la zone. L'ouragan

Matthew, la dernière catastrophe naturelle en date, laisse de façon tangible un paysage de désolation et les embryons d'une bidonvilisation tout le long du littoral de la Commune.

### 4.5.3 Inondations, marées montantes et tsunamis

La dégradation de l'environnement, la proximité du centre-ville des côtes, l'érection de petits villages le long du littoral, la situation topographique du quartier de Randel et la trajectoire de la ravine Lapas sont autant de facteurs qui expliquent la vulnérabilité de certaines zones de la Commune face aux inondations, marées montantes et tsunamis. Les gens n'hésitent pas à construire sur les flancs des montagnes, sur les berges des rivières. Autant de constructions anarchiques ne font qu'aggraver le risque aux catastrophes naturelles. Les vies humaines, les récoltes, le cheptel et les infrastructures deviennent plus vulnérables et ont moins de chance d'être épargnés.

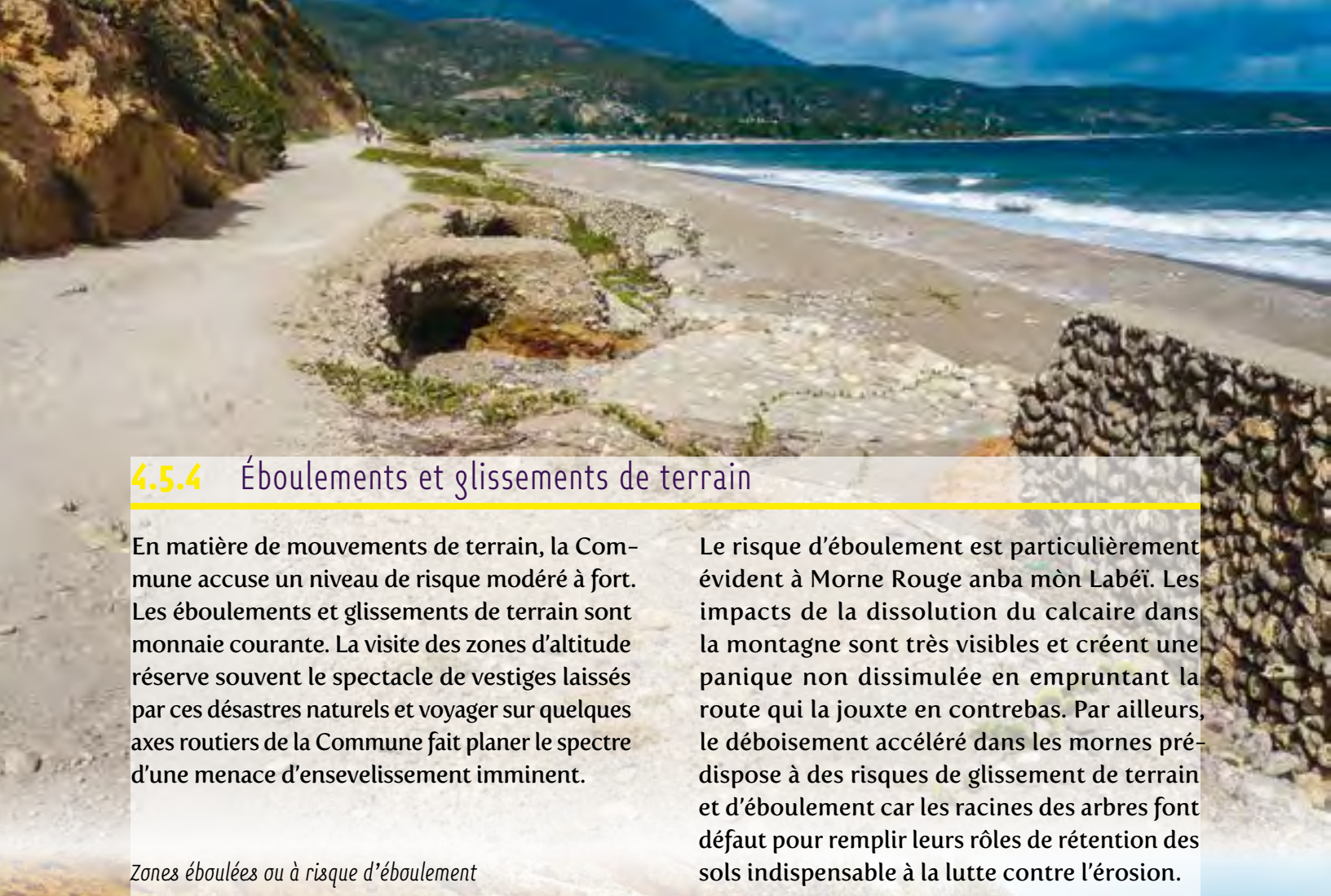
En effet, le centre-ville, Lapas, Bousquette, Belledent, Lagon-Férou et Labeï sont des zones côtières, au littoral sablonneux, qui s'élèvent seulement à un et deux mètres du niveau de la mer. Les habitations de ces zones plates sont souvent inondées et dévastées par les marées montantes et les hautes vagues lors du passage des ouragans. Le centre-ville en particulier est envahi à la moindre averse par les eaux de la ravine Lapa et de Tête Source, occasionnant la destruction des plantations et la disparition de têtes de bétail.

En outre, la communauté de Labéï est souvent envahie par les eaux en furie du bras de rivière de Grand Passe. Les eaux de cette partie de la rivière de Port-à-Piment, que se partagent les deux communes, empruntent un vide d'environ 200 mètres. Cette brèche est due à

la non-protection des berges de la rive droite en amont du pont qui ne couvre qu'une partie de la rivière.

De plus, certaines grandes localités de la première section et quelques autres agglomérations de la deuxième section situées en amont sont tout aussi d'une grande vulnérabilité. En particulier Sèche, Chaplain, Déjoie et le quartier de Randel. Toutes ces zones d'habitations sont situées le long de la ravine Randel dont la largeur atteint environ 250 mètres par endroits. De jour en jour et à chaque inondation, la ravine empiète sur le territoire des localités, emporte de nouvelles habitations et s'agrandit de quelques mètres de large.

Puis, le quartier de Randel est construit sur un nid de ravins qui, au moment des intempéries, se transforme en une toile d'araignée d'eau qui emporte tout sur son passage dont des arbres, des maisons, des ponts. L'un des plus grands marchés de la zone et de la Côte Sud est à Randel et localisé au beau milieu de la grande ravine. Il n'existe pas encore de voie tracée menant jusqu'au quartier de Randel. Le seul itinéraire possible pour véhicules, humains et animaux reste le lit de la ravine qui est impraticable en période pluvieuse. Après chaque inondation, les habitants ont la lourde tâche de reconstruire une route de pierres longues d'environ 8 km. C'est pratiquement une section enclavée et d'accès très difficile en saison pluvieuse. Véhicules et motos ne peuvent y accéder qu'en période sèche.



#### 4.5.4 Éboulements et glissements de terrain

En matière de mouvements de terrain, la Commune accuse un niveau de risque modéré à fort. Les éboulements et glissements de terrain sont monnaie courante. La visite des zones d'altitude réserve souvent le spectacle de vestiges laissés par ces désastres naturels et voyager sur quelques axes routiers de la Commune fait planer le spectre d'une menace d'ensevelissement imminent.

*Zones éboulées ou à risque d'éboulement*

Le risque d'éboulement est particulièrement évident à Morne Rouge anba mòn Labéï. Les impacts de la dissolution du calcaire dans la montagne sont très visibles et créent une panique non dissimulée en empruntant la route qui la jouxte en contrebas. Par ailleurs, le déboisement accéléré dans les mornes prédispose à des risques de glissement de terrain et d'éboulement car les racines des arbres font défaut pour remplir leurs rôles de rétention des sols indispensable à la lutte contre l'érosion.



### 4.5.5 Érosion et effondrement du littoral

Outre les périodes cycloniques au cours desquelles les vagues se lancent à l'assaut des côtes, le littoral fait l'objet d'agressions permanentes des vagues. En dépit de quelques barrières de plantes érigées pour la rétention des sols et de

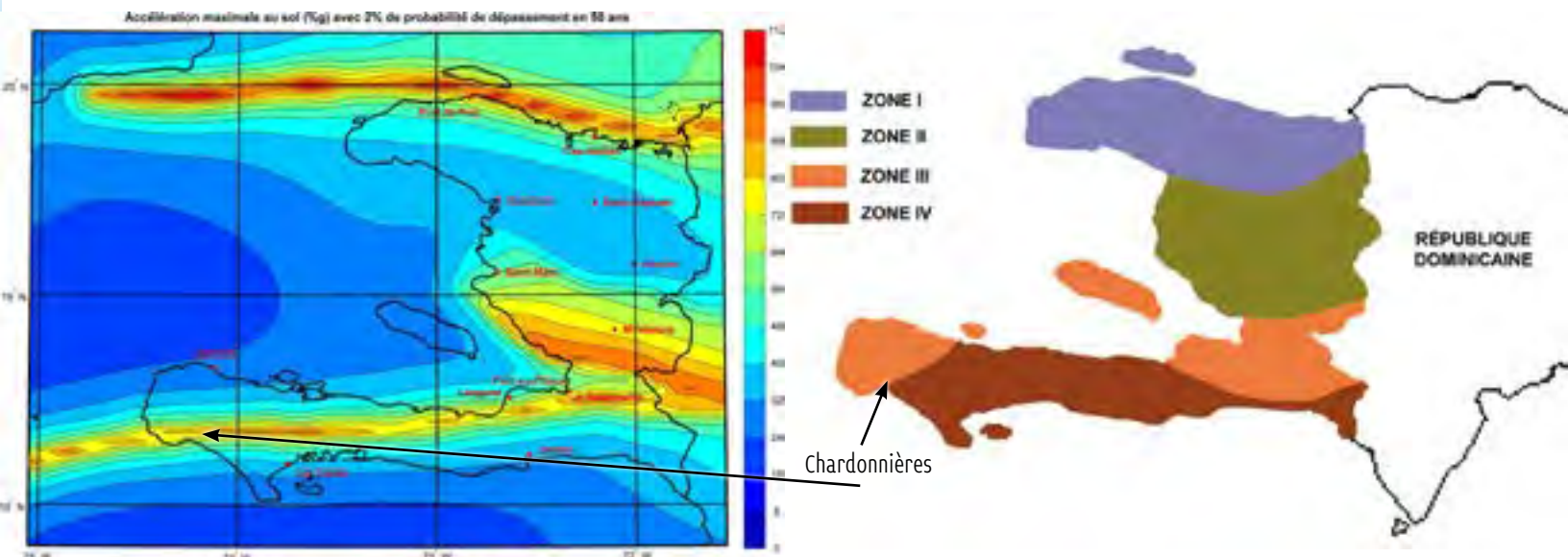
murs de protection par endroits, la mer ronge littéralement les côtes sablonneuses et cause l'effondrement de la route. Ce phénomène s'observe particulièrement sur deux tronçons entre Labeï et le centre-ville.

### 4.5.6 Sécheresse

Les périodes de sécheresse sont particulièrement éprouvantes à Chardonnières surtout dans les zones éloignées de la rivière de Port-à-Piment. Elles sont aggravées ces dernières années par le phénomène climatique El Niño. Ces effets sont dévastateurs pour la production agricole et ont des effets négatifs

sur les conditions de vie des producteurs et des productrices. La couverture des besoins alimentaires et agricoles des populations est affectée et s'installe une situation d'insécurité alimentaire aigue qui exige souvent l'apport d'une assistance d'urgence aux agriculteurs et agricultrices.

**Carte 5** • Carte de risques environnementaux de la Commune des Chardonnières



**Ci-dessus aléa sismique.** Considérer les zones rouge à vert (valeurs supérieures à 56) comme « très forte sismicité », turquoise (valeurs entre 40 et 56) comme forte sismicité et bleues (inférieures à 40) comme sismicité modérée

**Ci-dessus vents cycloniques.** Préciser la zone I, la plus faible, la zone IV, la plus forte.

Source : Direction de la Protection civile





## 4.6 Végétation, occupation des sols et couverture des terres

Dans la Commune, la végétation est composée de diverses espèces, on y trouve des manguiers, des orangers, des avocatiers, des chênes, des citrus et des bananiers. Le candélabre observé un peu partout est utilisé généralement comme haies vives pour protéger certaines zones de pente.

L'utilisation des sols agricoles dans la zone est extensive. L'agriculture se pratique à petite échelle par des familles en quête de subsistance. La taille des parcelles varie en moyenne d'un à trois hectares et sont souvent emblavées de haricots, manioc, bananes, patates, maïs, petit-mil, igname, pois congo, arachides, bananes plantain, manguiers et raisin.

Près des trois quarts (73%) de la Commune connaissent une forme ou une autre de production agricole, notamment les cultures vivrières annuelles, l'agroforesterie et les pâturages. Près

de la moitié de la superficie est cultivée en cultures intercalaires, y compris l'agroforesterie

27% des terres sont constituées de brousse/terres arbustives non gérées, terres arides, forêts, roches, zones urbaines et plans d'eau. Inverser la tendance à la perte du couvert forestier serait un objectif clé pour la région, puisque seuls 4% de la superficie ont un couvert forestier dense.

L'objectif sera d'augmenter les formes productives et durables d'utilisation des terres sur les pentes supérieures à 15%. Il s'agit principalement du couvert forestier, de l'agroforesterie, des boisés, ou des bois ouverts. Cette transition, pour les pentes raides, de l'agriculture, qui y prévaut dans la région vers le couvert forestier, permettrait d'assurer la sécurité de l'environnement et de réduire les risques liés aux inondations et à l'érosion sévère.

*Dans la première section Randel, on retrouve en abondance des roches de rivière, du sable et du gravier de bonne qualité.*

## 4.7 Exploitation des mines et carrières

Les seules mines recensées et exploitées jusqu'à présent aux Chardonnières sont utilisées dans le secteur du bâtiment et de la construction. Dans la première section Randel, on retrouve en abondance des roches de rivière, du sable et du gravier. Ce sont des ressources de bonne qualité et en grande quantité. On les utilise pour la construction des maisons, l'érection de murs secs le long des nombreuses ravines de la zone et la réfection continue de la route de pierres qui longe le lit de la ravine Randel pour le passage des véhicules de transport de marchandises .

Une partie de la deuxième section Déjoie, particulièrement les localités en amont, comme Sèche, Déjoie, Chapelain disposent des mêmes ressources minières que Randel. On retrouve également des mines de roches destinées à la production de chaux vive, le sable gris utilisé





dans la construction, le gravier employé pour la confection de bétons. Le tuffe est aussi extrait pour le crépissage des traditionnelles maisons de bois.

Au niveau de la troisième section, certaines ressources, tel le sable, sont exploitées dans les localités comme Lapas, Anba Nan Dig et Bèl-Dan. On y retrouve aussi des pierres et le tuffe exploités essentiellement pour la construction. Le calcaire est aussi extrait pour être transformé en chaux. Au centre-ville, la population utilise le gravier et le sable en abondance sur les plages et les zones côtières comme matériaux de construction et de revêtement des chaussées. Ces matériaux se trouvent un peu partout dans les rues adjacentes au littoral où il suffit de creuser pour en extraire. Cependant, l'exploitation du sable du littoral augmente la vulnérabilité de la zone côtière aux marées montantes.

*L'érosion des sols, une des menaces de la commune.*



**Tableau 6** • Perception des habitants de l'environnement

ENVIRONNEMENT			
FORCES 	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Existence d'une bonne couverture végétale grâce à une partie du parc Macaya (réserve naturelle) se trouvant sur le territoire de la Commune ;</li> <li>➔ existence de plusieurs organisations intervenant dans le reboisement et ayant développé des pépinières, telles : CoGEBAVEC, OCAAC, FMD, OPAM, MAPM, MOPMA, ONDM, FONDELA, REFASCHA ;</li> <li>➔ présence d'une équipe de la Fondation Macaya travaillant dans la sensibilisation sur la gestion de l'environnement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Manque de latrines dans les ménages, la majorité des habitants des côtes faisant leurs besoins à même le sol ;</li> <li>➔ pas de décharge publique et de dispositif de recyclage des matières en plastique ;</li> <li>➔ coupe abusive des arbres et manque de suivi des actions de reboisement ;</li> <li>➔ disparition et migration de plusieurs espèces d'oiseaux ;</li> <li>➔ lits des rivières non protégés provoquant des inondations, des pertes en têtes de bétail, la destruction de jardins potagers et des pertes en vies humaines au moment des cyclones et des crues des rivières. </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Présence de plusieurs organisations intervenant sur l'environnement, telles : CRS, ORE, FAO, Croix Rouge, OXFAM ;</li> <li>➔ Heart University dans la formation et la distribution de plantules ;</li> <li>➔ CESVI dans la conservation de sol. </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Déboisement,</li> <li>➔ cyclones,</li> <li>➔ tremblements de terre,</li> <li>➔ éboulements,</li> <li>➔ glissements de terrain,</li> <li>➔ érosion,</li> <li>➔ autres catastrophes naturelles.</li> </ul>

Source : Ateliers de diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD des Chardonnières

# 5. Milieu social et services sociaux de base

## 5.1 Rapports entre hommes et femmes

La Commune des Chardonnières n'est pas exempte de la situation socio-économique précaire du pays. Si l'accès entre les différentes sections communales est difficile, il est encore beaucoup plus compliqué pour les femmes du fait que leurs rôles, leurs attributions, leurs fonctions se font sur la base du sexe. Les femmes s'occupent beaucoup plus du privé tandis que les hommes investissent les espaces publics (professionnels, culturels, espaces de loisir et autres).

Sur le plan éducatif, les treize écoles nationales et le lycée de la Commune sont dirigés majoritairement par des hommes. Quant aux femmes, elles occupent surtout le poste de secrétaire ou de professeure au niveau primaire. Pourtant, dans la famille, à cause des faibles moyens économiques, les parents priorisent la scolarisation des filles. Une pratique qui s'avère être contraire à ce qu'on a pu assister des décennies auparavant où la scolarisation des garçons était prioritaire. Paradoxalement, d'autres entraves empêchent aux filles de poursuivre leur scolarité : la grossesse précoce (en moyenne, à l'âge de 14 ans) en est la cause

principale et le manque d'opportunités offertes aux filles-mères de réintégrer le système scolaire en est une autre. En ce sens, la possibilité d'accéder à un travail plus valorisant va plutôt aux hommes.

Étant une commune rurale, l'agriculture, l'élevage et la pêche sont les principales activités économiques. Si dans l'agriculture, les femmes jouent le rôle de cuisinière lors des konbit ou participent également dans la semence et l'arrosage des plantes, leur rôle dans l'élevage et la pêche est différent. Au niveau de l'élevage, les femmes sont plutôt propriétaires des petits ruminants, notamment de caprins. Quant à la pêche, elles jouent uniquement un rôle que dans la commercialisation.

Cette même réalité d'inégalité homme/femme traverse également le domaine des loisirs. Bien qu'il n'existe pas une politique de loisir dans la Commune, les hommes trouvent beaucoup plus de moyens pour se récréer entre eux. Ils s'organisent à créer leurs moments de détente (jeu de cartes, football, basketball, volleyball, combats de coqs et autres) alors que les femmes

sont toujours débordées par les travaux ménagers. À noter aussi que les activités de loisirs pratiquées dans la Commune sont plutôt, au niveau culturel, réservées aux hommes.

Du point de vue politique, les femmes ont une participation partielle et sont représentées dans tous les cartels de CASEC, ASEC, DV et CM selon le quota de 30 % fixé par la loi et le décret électoral de 2015. Elles militent dans des organisations mixtes et des partis politiques au même niveau qu'elles le font dans les organisations féminines et pourtant, elles n'ont pas assez de pouvoir de décision dans les organisations mixtes, encore moins dans les groupements politiques. Les femmes sont souvent encouragées à participer aux élections locales, mais leur chance de réussite est moindre si elles ne se font pas épauler par des hommes.

À noter que dans la pratique, les femmes passent la majeure partie de leur temps à la maison et participent moins aux activités sociales. De plus, ce privilège pré-établi accorde des avancées positives aux hommes et, puisque cela entre dans la conception même des « normes sociales », les hommes reçoivent plus d'invitations en ce qui concernent les affaires courantes et importantes de la Commune. Quant aux femmes, elles ne

sont présentes que dans les réunions de parents organisées par les écoles.

Les femmes de cette commune ne sont pas exemptes des violences basées sur le genre. Elles sont victimes de toutes les formes de violence (physiques, verbales, psychologiques, économiques et sexuelles). Les cas de femmes battues sont nombreux. Certains pères ne prennent pas leurs responsabilités surtout économiques à l'égard de leurs progénitures. Pourtant les instances judiciaires placées pour régler ces types de problèmes semblent méconnues car les recours sont plutôt faits au niveau du commissariat (milieu urbain) ou du CASEC (milieu rural).

En définitive, Chardonnières est confrontée à une situation où les rapports sociaux de sexe sont inégalitaires. De manière générale, les hommes et les femmes intériorisent les valeurs prônant la supériorité des hommes et l'infériorité des femmes. Cela signifie que les femmes vivent cette infériorité comme normale et naturelle. Cette situation est entre autres le résultat des discriminations sexuelles construites historiquement dans la société. De ce fait, un ensemble d'actions et des mécanismes sont nécessaires pour y remédier.

## 5.2 Mouvements migratoires

La population de la Commune des Chardonnières n'a pas connu de fortes vagues migratoires jusqu'au passage du cyclone Matthew en octobre 2016. Les déplacements de la population entraînent dans le cadre des mouvements obligatoires (mouvements

dit pendulaires) pour satisfaire les besoins quotidiens. C'étaient des déplacements qui amenaient les chardonnésiens soit vers Les Cayes ou Port-au-Prince pour des achats de marchandises, pour régler des questions administratives ou pour les études. D'autres

personnes émigraient vers l'étranger dans un cadre légal pour le regroupement familial ou en quête d'opportunités.

Depuis octobre 2016, la migration a pris un certain élan au niveau de la Commune.

Dépouillés de tous leurs biens, suite à la houle cyclonique et les vents de tempêtes provoqués par l'ouragan Matthew, de plus en plus de chardonnésiens laissent la Commune pour aller ailleurs. Il s'ensuit que ce mouvement se fait à l'intérieur du pays aussi qu'à l'extérieur.

### 5.2.1 Migration interne

Cette migration se fait vers la ville des Cayes et vers Port-au-Prince. Elle a pour but d'assurer un nouveau toit pour les ménages sinistrés et des écoles pour les enfants. La majorité des maisons, des infrastructures scolaires et sanitaires ayant été détruite, la plupart des

familles ont décidé de se rendre ailleurs, quitte à y retourner si la vie reprend son cours normal. Il n'existe pour l'heure aucune statistique sur le nombre de départs, mais les personnes sont nombreuses à partir.

### 5.2.2 Migration externe

La fièvre migratoire qui envahit Haïti par l'émigration massive des jeunes vers le Chili et le Brésil n'a pas épargnée les Chardonnières. D'après les informations recueillies auprès des autorités locales (CASEC et Mairie), beaucoup de jeunes ont déjà laissé la Commune. Certains d'entre eux disposent de formation appropriée

qui devrait aider à l'avancement et au développement de la Commune. C'est pour eux un véritable désastre pour l'avenir de celle-ci. Si cette vague de départ n'est pas stoppée, on doit craindre pour son futur, car elle ne disposera pas à coup sûr de la force vive nécessaire pour régénérer son économie et se développer.

## 5.3 Éducation

### 5.3.1 Enseignement fondamental et secondaire

L'enseignement fondamental en Haïti comprend trois cycles totalisant 9 classes dont les trois dernières classes (le 3<sup>e</sup> cycle) remplacent les premières classes de l'enseignement secondaire d'autrefois.

Au niveau de la commune des Chardonnières, on enregistre 28 écoles fondamentales dont 14 écoles publiques communément appelées écoles nationales et 14 écoles privées dites écoles non-publiques (Voir le tableau suivant).

**Tableau 7** - Répartition des écoles fondamentales et secondaires de la commune des Chardonnières selon le secteur, la capacité d'accueil et l'effectif des enseignants

	LISTES DES ÉCOLES DE LA COMMUNE	SECTEUR	EFFECTIF ÉLÈVES			EFFECTIFS
			GARÇONS	FILLES	TOTAL	PROFESSEURS
Écoles fondamentales	1. École mixte Boisrond Tonnerre	Privé	85	86	171	13
	2. École évangélique Baptiste des Chardonnières	Privé	97	69	166	6
	3. École évangélique Baptiste de Bousquette	Privé	92	75	167	6
	4. École presbytérale Saint Georges des Chardonnières	Privé	130	99	229	8
	5. École presbytérale de Fièrre-Ville	Privé	100	106	206	7
	6. École presbytérale Morne Ouvrier	Privé	103	92	195	6
	7. École presbytérale de Douillette	Privé	95	63	158	6
	8. École Nazaréen de Dussape	Privé	86	90	176	7
	9. École Maranatha de Dussape	Privé	49	68	117	7
	10. École mixte de Fièrre-Ville	Privé	40	25	65	3
	11. École Bon Berger de Douillette	Privé	30	21	51	2
	12. Bon Samaritain de Saint Alba	Privé	34	25	59	2
	13. Collège mixte Boisrond Tonnerre des Chardonnières	Privé	40	45	85	8
	14. École évangélique Nazaréen de Dussape (3 <sup>e</sup> cycle)	Privé	184	208	392	10
	15. École nationale des Chardonnières	Public	238	173	411	8
	16. École nationale congréganiste Sainte Anne	Public	169	108	277	14
	17. École nationale Marion Dufanal	Public	75	45	120	6
	18. École nationale de Labéï	Public	89	48	137	6
	19. École nationale de Déjoie	Public	140	122	262	6
	20. École nationale Congréganiste Saint Andre	Public	172	181	353	14
	21. École nationale de Randel	Public	228	160	388	13
	22. École nationale de Délibarain	Public	144	89	233	4
	23. École nationale de Nan Pierre	Public	48	46	93	3
	24. École nationale de Fièrre-Ville	Public	68	57	125	3
	25. École nationale Croisade PSUGO	Public	89	50	139	3
	26. École nationale Massolas	Public	34	28	62	2
	27. École nationale Hilaire	Public	44	25	69	3
	28. École nationale de Bousquette	Public	70	51	121	6
	<b>TOTAL</b>		<b>2 773</b>	<b>2 255</b>	<b>5 028</b>	<b>182</b>
Secondaires	1. Lycée des Chardonnières (3 <sup>e</sup> cycle à NS3)	Public	277	123	400	22
	2. Collège S <sup>t</sup> Charles des Chardonnières (3 <sup>e</sup> cycle à NS2)	Privé	102	153	255	15
	3. Collège S <sup>t</sup> André de Randel (Présc. + Fondl à NS1)	Privé	34	55	89	6
	<b>TOTAL</b>		<b>413</b>	<b>331</b>	<b>744</b>	<b>43</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>3 186</b>	<b>2 586</b>	<b>5 772</b>	<b>225</b>

Il est important de constater que la commune des Chardonnières a un nombre assez important d'écoles publiques au regard du nombre d'écoles non publiques qui ont été créées. Presque la moitié des écoles de la Commune sont du secteur public.

Les 14 écoles du secteur public de la Commune totalisent 2791 élèves pour l'année scolaire 2017-2018, soit un pourcentage de 56% des enfants scolarisés alors que les 14 écoles du secteur privé accueillent 2237 élèves, soit 48% des enfants scolarisés.

Les inspecteurs qui sont chargés de superviser les écoles des Chardonnières expliquent, contrairement à d'autres communes de la région, qu'un taux assez important d'enfants fréquente l'école fondamentale au cours de ces dernières années, notamment avec le Programme de Scolarisation universelle gratuite et obligatoire (PSUGO) et le Programme de Nationalisation des Écoles communautaires (PRONEC). Avec ces deux programmes, le taux de fréquentation scolaire a grandement évolué. Avant 2010, le taux de fréquentation scolaire a oscillé entre 47 à 50 % alors que maintenant, les inspecteurs ont estimé le taux à entre 85 et 90 %.

Nous pouvons constater que certaines écoles nationales n'ont pas beaucoup d'élèves dont trois en ont moins de 100. En effet, l'effectif réduit de ces écoles, tel qu'il est expliqué par les inspecteurs du BDS, est surtout lié à la densité des populations qui se trouvent dans l'environnement de l'école. Cela explique que dans certaines écoles, l'équilibre est faite entre l'offre et la demande scolaire.

### 5.3.2 Enseignement supérieur

---

Il n'existe pas dans cette région allant de Port-Salut à Tiburon, zone appelée « Côte Sud d'Haïti », de centres d'enseignement supérieur qu'il soit du secteur public ou du secteur privé. Tous les jeunes désireux de poursuivre leurs études supérieures doivent se rendre soit aux Cayes, soit à Port-au-Prince. L'absence de possibilité de se former davantage dans la région oblige aussi bien les jeunes que les adultes qui souhaitent parfaire leurs connaissances, soit à se déplacer (ce qui n'est pas toujours facile), soit à abandonner l'idée de formation (ce qui ralentit le développement de la région). De plus, ceux qui se déplacent pour se former aux Cayes ou à Port-au-Prince, ne reviennent pas toujours dans leur commune respective qui ne leur fournit pas suffisamment d'ouverture économique.

Augmenter le nombre de places n'est donc pas un besoin pour ces écoles à effectif réduit.

Par ailleurs, l'enseignement secondaire est assuré par trois établissements ; le collège Saint André de Randel, le Collège Saint Charles et le lycée des Chardonnières. Ces écoles arrivent respectivement aux nouveaux secondaires un, deux et trois. Il n'y a donc pas de classe de philosophie dans la commune permettant aux élèves de boucler leurs études secondaires chez eux. Les élèves admis en classe de Philo doivent se rendre dans une commune voisine, aux Cayes ou à Port-au-Prince.

Ces trois établissements, avec un effectif de 43 enseignants, accueillent 744 élèves, dont 413 garçons et 331 filles. Les écoles secondaires sont caractérisées par un manque de matériels didactiques adéquats pour assurer une éducation de qualité aux enfants. Elles ne sont pas toutes logées dans leurs locaux propres, c'est le cas du Lycée qui fonctionne au niveau de l'Ecole nationale des Chardonnières dans l'après-midi.

Les universités les plus proches de la commune des Chardonnières se trouvent donc dans la ville des Cayes, le chef-lieu du Département du Sud. On y trouve plusieurs centres universitaires dont une université publique, l'Université publique du Sud aux Cayes (UPSAC) avec une capacité globale de mille étudiants. Chaque année plus de cinq mille élèves, dont une grande partie vient de la Côte Sud, sont candidats seulement en 1<sup>re</sup> année des trois facultés existantes (Sciences de l'éducation, Sciences administratives et Sciences Juridiques). Or, avec sa faible capacité d'accueil, l'UPSAC n'accepte chaque année que quatre-cents à cinq-cents nouveaux étudiants sur les cinq mille candidats qui souhaitent intégrer l'enseignement



supérieur dans une université publique. Les demandes d'inscription au niveau du Département, voire la région, sont donc

importantes alors que les offres de services à ce niveau sont limitées.

### 5.3.3 Qualité de l'éducation

La qualité de l'enseignement dans la Commune peut être évaluée par un série de paramètres dont ensemble de tests qui sont administrés aux élèves afin de déceler leur niveau réel de compétences. Cependant, au niveau de la qualité de l'enseignement, trois aspects seront abordés, le **niveau de formation des enseignants**, la **disponibilité des ressources matérielles pédagogiques** et l'**encadrement pédagogique** reçu dans les écoles.

Mis à part la qualification et les compétences des enseignants, les ressources pédagogiques sont indispensables dans les écoles si l'on souhaite avoir un enseignement de qualité. Les compétences de l'enseignant couplées à la disponibilité des ressources pédagogiques et didactiques jouent un rôle prépondérant dans le processus enseignement-apprentissage des élèves. Malheureusement, au niveau de la Commune, les écoles sont généralement peu pourvues en matériels didactiques pouvant faciliter l'apprentissage des enfants. Avec le manque de moyens des parents et l'idée de la gratuité de l'école développée dans les établissements scolaires, les parents contribuent de moins en moins à l'acquisition des matériels

pédagogiques pouvant mieux faire fonctionner l'école. Cette dernière est gratuite, mais l'État ne contribue pas vraiment à l'acquisition des matériels scolaires. Dans ce contexte de faible disponibilité de ressources matérielles et pédagogiques dans les écoles, la qualité de l'enseignement est relativement faible. La qualité de l'encadrement pédagogique dont l'école bénéficie joue aussi un rôle important dans le rendement et la réussite scolaire des élèves. Cependant, pour les 31 écoles de la Commune des Chardonnières, le ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle (MENFP) ne dispose que de trois inspecteurs : un inspecteur pour l'arrondissement et deux autres pour la commune. Dans ces situations, l'accent est surtout mis sur les écoles publiques qui peuvent recevoir les visites des inspecteurs. Il est important de souligner que ces visites se sont limitées à la collecte des informations sur les établissements scolaires. Ainsi, au lieu d'avoir des visites d'encadrement pédagogique ou des visites d'encadrement au niveau organisationnel, les écoles reçoivent des visites de collecte des données.

### 5.3.4 Efficacité interne au niveau de la Commune

Trois aspects au moins méritent d'être examinés au niveau de l'efficacité interne. Le premier est la capacité de **faire progresser** les élèves dans le temps qu'il faut sans redoubler les classes. Le second est la capacité de **retenir les élèves** à l'école sans abandonner le cycle d'études fondamentales et le troisième est le **phénomène des sur-âgés** surtout

observé dans les écoles situées en milieu rural. Fort de ces considérations, il est difficile d'estimer le taux des enfants qui abandonnent l'école fondamentale avant la fin du cycle d'études aux Chardonnières. Toutefois, dans les sections communales, un nombre assez important abandonne les classes au milieu de l'année, ou encore, ils ne

se présentent pas en classe au début de l'année scolaire. Il n'existe malheureusement pas un système qui permet de suivre le mouvement d'un élève d'une école à l'autre dans la Commune, voire au niveau du Département ou du pays. Les timides tentatives du MENFP n'ont pas abouti à instituer un système qui permette de suivre le mouvement des élèves en quittant une école donnée. Ainsi, personne ne sait si l'enfant qui laisse l'école est allé dans une autre école. Les causes de l'abandon sont diverses. Pour certains élèves, au lieu de redoubler une classe dans une école donnée, ils choisissent de s'inscrire dans une autre école pour accéder à la classe supérieure. Pour d'autres, c'est à cause du niveau de pauvreté des parents qui sont obligés de garder l'enfant à la maison du fait de ne pas pouvoir prendre en charge les coûts de son éducation. Il reste entendu que certains élèves laissent leur établissement scolaire qui se trouve en milieu rural pour s'inscrire dans les écoles se trouvant dans la ville des Chardonnières. Ces parents cherchent des écoles mieux organisées avec un niveau de qualité d'enseignement supposé plus élevé.

Les inspecteurs expliquent que l'un des facteurs qui influence l'abandon des élèves dans certaines écoles est l'irrégularité des professeurs. Certains professeurs du secteur public, par le fait qu'ils ne reçoivent pas leurs salaires à temps ne vont à l'école qu'une à deux fois par semaine. Et, lorsqu'il y a, dans une école donnée, plusieurs professeurs qui sont dans cette situation, elle devient presque dysfonctionnelle.

Un autre facteur qui influence l'abandon des élèves est la question de proximité de l'école avec l'habitation des parents d'élèves. Étant donné qu'il existe très peu d'écoles dans les sections communales, compte tenu du lieu d'habitation des enfants, certains élèves doivent marcher plusieurs kilomètres pour atteindre l'école nationale la plus proche. D'autres doivent traverser des rivières qui sont très souvent en crue, pendant plusieurs

fois dans l'année. L'ensemble de ces contextes ne favorisent pas la rétention des élèves dans les salles de classe, surtout lorsqu'il n'existe pas dans ces écoles de cantine scolaire.

Le second paramètre, le redoublement dans les écoles est également un élément qui permet d'avoir un regard sur l'efficacité interne du système. Ce phénomène, très répandu dans les écoles en Haïti, mérite d'être abordé dans le projet de plan de développement de la Commune. Toutefois, les informations disponibles ne permettent pas de fournir les détails sur le redoublement dans les écoles de la Commune. Le redoublement des classes est lié soit à l'efficacité interne de l'école, soit à des paramètres externes. Au niveau interne, il faut questionner le processus enseignement-apprentissage, à savoir tout le dispositif nécessaire pouvant faciliter l'enseignement et l'apprentissage, comme la qualification des enseignants, la disponibilité des matériels pédagogiques et des manuels scolaires. Tandis qu'au niveau externe, il y a lieu de questionner d'une part, la culture scolaire des parents d'élèves ou encore la capacité des parents d'accompagner les activités académiques de leurs enfants et d'autre part, la distance d'une école par rapport à la maison de l'élève.

Le dernier paramètre, le phénomène des surâgés dans les écoles, est le décalage de niveau de l'enfant par rapport à son âge. Il n'est pas étonnant d'avoir dans les classes des deux premiers cycles de l'école fondamentale (le primaire d'autrefois) des élèves ayant l'âge de 15 ans et plus. En effet, ce phénomène est très répandu dans les communes et surtout dans les sections communales. Il se produit soit à cause des inscriptions tardives, soit à cause des redoublements répétés des classes. D'où que les écoles soient encombrées avec des élèves qui auraient dû être ailleurs, soit dans d'autres classes plus avancées du système, soit dans des écoles techniques et professionnelles prévues à cet effet.

Le problème des sur-âgés doit être résolu au niveau de la commune car il est inconcevable que des enfants de 6 ans côtoient dans une même salle de classe des adolescents de 15 ans et plus. Ils n'ont pas le même niveau de développement psychomoteur et les mêmes

capacités cognitives. La pédagogie d'apprentissage se différencie à chaque catégorie d'âge et à chaque étape. Les adolescents peuvent empêcher aux plus petits de s'épanouir et les entraîner tout bonnement vers des choses qui dépassent leur niveau de compréhension.

### 5.3.5 Gouvernance du système

Le Bureau du District scolaire (BDS) joue un rôle important dans la question de la gouvernance au niveau du district. Chaque BDS est dirigé par un inspecteur principal. Un BDS dispose de plusieurs inspecteurs de zone qui sont chargés d'accompagner les écoles. Dans le cas de la commune des Chardonnières, le BDS a deux inspecteurs de zone qui se trouvent dans l'impossibilité de fournir un travail de qualité en raison du nombre d'écoles à leur charge. Pour assurer une meilleure gouvernance qui implique tous les acteurs du système, des efforts ont été consentis pour la mise en place des comités de gestion (constitués de directeurs, de professeurs, de parents et d'élèves) dans chaque école.

De plus, le BDS ne dispose pas de matériels et de moyens permettant aux inspecteurs de réaliser

leurs missions dans les écoles du district et notamment dans les écoles de la Commune.

Cette situation a de graves conséquences sur la gouvernance du système et, par ricochet, sur l'apprentissage scolaire réel des enfants. Si l'inspection n'est pas assurée, les maîtres ne sont pas supervisés et le programme officiel (PO) peut ne pas être appliqué.

Il s'avère que les enfants de la commune sont souvent mal formés et ont de graves lacunes au niveau mathématiques et des sciences expérimentales. Il est alors difficile pour eux de ne pas abandonner le cycle scolaire en cours de route car ils n'ont pas les compétences de base requises pour la maîtrise des programmes des classes supérieures. La mauvaise gouvernance scolaire est donc la cause principale de l'abandon et de l'échec scolaire des enfants de la commune.

### 5.3.6 Effets de l'ouragan Matthew sur le système

L'ouragan Matthew de catégorie 4 a sérieusement frappé la péninsule Sud le 4 octobre 2016. Les effets combinés du vent, la submersion marine et les pluies ont causé de fortes inondations, des glissements de terrain et de la destruction de très nombreuses infrastructures, y compris des édifices publics, hôpitaux, églises, écoles et résidences privées. Au niveau des départements les plus touchés par le cyclone, les pertes en éducation ont été estimées à plus

de 97 millions de dollars américains. L'ouragan Matthew a infligé des dommages physiques importants au secteur de l'éducation. Certaines évaluations font état de 3 452 écoles endommagées et de 521 écoles complètement détruites. Des vents violents ont arraché des toits et endommagé des bâtiments. Les fortes pluies qui se sont abattues et les inondations qui en ont découlé ont détruit le mobilier scolaire, les équipements et les matériaux. La commune des

Chardonnières a été parmi les communes les plus touchées par cet ouragan. Son passage a affecté toute la communauté éducative avec ses composantes : parents, enseignants, élèves, bâtiments scolaires, mobiliers, matériels scolaires, etc. Cependant, très peu de travaux de réhabilitation des écoles sont effectués dans la Commune. Il y a eu un début de réhabilitation





de certaines écoles juste pour les élections de 2016. Pour d'autres, certains partenaires ont commencé des réparations mais le travail à faire reste entier. Les interventions doivent non seulement tenir compte des dégâts de l'ouragan, mais aussi permettre de se préparer contre toute éventuelle catastrophe naturelle qui pourrait se présenter.

### 5.3.7 Perception des acteurs communaux du système éducatif et actions à entreprendre

L'analyse du secteur éducation réalisée par les participants aux ateliers de diagnostic participatif communal a révélé que le secteur accuse

de grandes faiblesses qu'il faut nécessairement corriger pour arriver à une éducation de qualité répondant aux *desiderata* de la population.

**Tableau 8** - Perception du secteur éducation par les habitants

ÉDUCATION			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Existence de 14 écoles nationales, 12 écoles privées de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, 5 collèges et 1 lycée;</li> <li>➔ fort taux de scolarisation;</li> <li>➔ nombre de professeurs suffisant dans les écoles publiques;</li> <li>➔ motivation des parents pour l'éducation de leurs enfants;</li> <li>➔ existence d'une association de parents et de professeurs;</li> <li>➔ accompagnement offert par le BDS aux écoles;</li> <li>➔ plus de la moitié des élèves sont inscrits dans une école nationale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Absence de recyclage régulier pour les professeurs;</li> <li>➔ absence d'écoles professionnelles publiques;</li> <li>➔ mauvaise grille salariale et démotivation des professeurs;</li> <li>➔ beaucoup de professeurs nommés n'ont pas encore leurs salaires;</li> <li>➔ beaucoup de professeurs n'ont pas de lettre de nomination mais un contrat;</li> <li>➔ mauvaise qualité des bâtiments logeant la majorité des écoles;</li> <li>➔ mauvaise gestion des bâtiments /du temps logeant des écoles à double vacation;</li> <li>➔ absence de cantines scolaires;</li> <li>➔ insuffisance de matériels et de mobiliers dans les établissements scolaires;</li> <li>➔ absence d'espaces récréatifs dans les écoles (bibliothèques, terrains de jeux, etc.);</li> <li>➔ manque de moyens de transport scolaire.</li> </ul>	<p>Interventions d'organisations dans le secteur éducatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ FAES (construction et réparation de bâtiments scolaires, distribution de kits scolaires, formation de professeurs);</li> <li>➔ AUSI (réparation de bâtiments scolaires, distribution de kits scolaires);</li> <li>➔ USAID (réparation de bâtiments scolaires);</li> <li>➔ CRS et PRODEV (formation de professeurs);</li> <li>➔ UNICEF (distribution de kits scolaires).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Délinquance juvénile;</li> <li>➔ mauvais apprentissage;</li> <li>➔ déperdition scolaire;</li> <li>➔ immoralité et perversion sexuelle;</li> <li>➔ irrégularité des professeurs non rémunérés.</li> </ul>

Source : Ateliers de diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD des Chardonnières

L'analyse faite au moment du diagnostic participatif, croisée à celle du descriptif a montré que diverses actions devraient être entreprises au niveau de la Commune :

**Au niveau de l'école fondamentale :** Le rôle de l'État et des collectivités territoriales, selon la Constitution de 1987, est de faciliter l'accès de tous les enfants en âge d'être scolarisés à l'éducation de base. De plus, le rôle de l'État est de réduire, voire éliminer les inégalités qui ont tendance à se construire au sein des communautés, sachant que les inégalités des chances scolaires engendrent des inégalités sociales au sein de la société. Dans ce contexte, il faut éviter d'avoir un traitement pour les écoles en milieu urbain et un traitement pour les écoles en milieu rural.

De plus, la responsabilité de l'État haïtien, notamment dans la dynamique de développement de la commune des Chardonnières, est de mener des actions combinées visant à faciliter l'accès à l'éducation des 10 % à 15 % des enfants en dehors du système scolaire et d'éliminer les inégalités existant entre les enfants du centre-ville et ceux des milieux ruraux reculés. Il s'agit dans ce cas de créer des écoles dans les localités les plus reculées en tenant compte de la proximité des élèves par rapport à l'emplacement de l'école. Compte tenu du

niveau de pauvreté des gens, notamment dans les sections communales, tel qu'il est exprimé dans l'étude réalisée par l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale (ONPES) en 2014, il devient impératif d'associer des mesures accompagnatrices afin de permettre aux enfants des parents démunis de rester accrochés au système scolaire. Les mesures accompagnatrices sont indispensablement, entre autres, la mise en place de **cantine scolaire** dans les écoles, la fourniture aux élèves des **manuels**, des **matériels** et des **uniformes scolaires**. Sans ces dispositions importantes, on risque d'avoir des places disponibles dans les écoles à proximité des enfants et qu'ils ne soient pas capables d'y aller ou d'y rester.

Un autre aspect qu'il faut prendre en compte dans l'accès à l'école est l'**implication des élus locaux** (ASEC, CASEC, les membres de l'Administration communale des Chardonnières) dans le dispositif en vue de favoriser l'accès à l'éducation. En effet, les élus locaux connaissent mieux leurs collectivités territoriales, ils sont d'abord mieux placés à identifier les communautés et les agglomérations dans lesquelles sont concentrés les enfants qui sont en âge de scolarisation et ensuite, à communiquer avec les parents pour faciliter les inscriptions de leurs enfants dans les établissements appropriés.

*Une école nationale des Chardonnières.*



Un focus particulier doit être mis sur la qualité de l'enseignement, de la qualification et des compétences des enseignants, et aussi de la disponibilité de matériels pédagogiques dont ils disposent pour exercer leur métier. Des dispositifs d'amélioration de l'efficacité interne du système et une meilleure gouvernance engendreront automatiquement une meilleure qualité de l'éducation dans la Commune.

**Au niveau de l'enseignement supérieur :** Le développement d'un pays dépend du niveau de formation de sa population. Plus les habitants de ce pays sont formés, plus ils sont capables de réfléchir autrement pour créer des richesses. Il est donc indispensable, pour favoriser le développement de la Commune, de relever le niveau de formation de ses habitants. Concernant l'enseignement supérieur, comme il n'existe pas de centre d'enseignement supérieur dans la région, l'idéal serait de mettre une annexe de l'Université publique sur la zone côtière du Département du Sud en vue d'éviter trop de déplacement des jeunes vers les soi-disant grandes villes. La mise en place de cette décision favoriserait, d'une part, la formation supérieure sur place de beaucoup plus de jeunes qui ne sont pas en mesure de se déplacer, et, d'autre part, la rétention des jeunes qui sont formés dans la région. Cette annexe de l'Université publique serait placée à un point central, soit à Port-à-Piment ou aux

Côteaux, en vue de faciliter l'accès de tous les jeunes de la zone côtière. Cependant, en mettant cette annexe, il serait important d'identifier les filières à développer compte tenu du potentiel de la région sans oublier le mécanisme de formation à développer (formation de courte durée/formation de longue durée; formation pendant journée/formation en fin d'après-midi; formation la semaine/formation en fin de semaine, etc.)

Dans le cas où l'annexe de l'Université publique tarde à se mettre en place, il va falloir augmenter la capacité d'accueil de l'Université publique du Sud aux Cayes (UPSAC) en vue d'accueillir une quantité plus importante de jeunes qui souhaitent poursuivre leur formation supérieure.

**Au niveau de l'enseignement professionnel :** La commune des Chardonnières ne dispose que d'un centre professionnel se trouvant dans la zone de Randel. Elle appartient au secteur privé avec une très faible capacité d'accueil (moins de 100 étudiants). L'absence d'école professionnelle dans le centre-ville et celle de l'Université dans la région influence particulièrement l'avenir des jeunes et, en général, le développement des Chardonnières. L'augmentation de la capacité d'accueil du centre professionnel existant et la mise en place d'une école professionnelle avec les filières dont la communauté a besoin restent un défi pour l'expansion économique de la Commune.

## 5.4 Santé

Deux secteurs se partagent la dispensation des soins et services de santé à la population de la commune des Chardonnières, le secteur privé non lucratif composé essentiellement

des missionnaires et le secteur des soins traditionnels, représenté par les praticiens traditionnels. Les services offerts par les missions sont assurés par deux institutions de santé : le

dispensaire des sœurs de Sainte-Anne et celui de Saint-André.

Parallèlement, les praticiens traditionnels représentés par les guérisseurs, *mambos*, *bòkò* et *hougans* offrent leurs soins dans les péristyles disséminés un peu partout sur le territoire de la Commune. Ils sont très disponibles et accessibles sur le terrain, offrant une plus forte accessibilité géographique. Ils sont consultés le plus souvent en premier recours par la population, indépendamment de leur

appartenance sociale et religieuse, de leur degré de fortune ou leur niveau d'éducation.

Néanmoins, l'offre de services ne répond pas aux besoins de la population et ne délivre pas le paquet minimum de services de santé. La configuration et le fonctionnement des établissements de santé ne rentrent pas dans le schéma de réorganisation de l'espace sanitaire et de modernisation du système de soins autour de l'Unité communale de Santé.

### 5.4.1 Équipements de santé

Le dispensaire Sainte-Anne est situé au centre-ville des Chardonnières, à la rue du Presbytère. Il offre des soins à la population depuis près de 63 ans. Sa construction remonte à l'année 1954 à l'initiative des sœurs de Sainte Anne. C'est un bâtiment en bon état comportant 8 compartiments réservés essentiellement aux structures de prestation des soins de santé.

Par ailleurs, le dispensaire Saint-André, situé dans la localité de Randel, fut construit en 1970 par la congrégation des sœurs Oblats et rénové en 2017 après l'ouragan Matthew par l'OMS. C'est une construction neuve à deux niveaux, constituée de six compartiments réservés aux consultations générales, l'observation des malades, la vaccination, la pharmacie, le laboratoire, les pansements et la planification familiale. Le dispensaire n'est pas clôturé et est ceinturé par une ravine. Le pont d'accès est effondré et la route est détériorée. Le dispensaire est pourvu d'un système d'énergie électrique autonome alimenté par des panneaux solaires. Il est relié à un système d'approvisionnement d'eau qui ne fonctionne plus à cause de la détérioration du réservoir, de la pompe et des lignes de conduction.

Les deux dispensaires sont pourvus du minimum de matériels et des équipements nécessaires correspondant à leur niveau de fonctionnement. Mais ils sont sous-équipés au regard des standards des Services de Santé de Premier Échelon (SSPE), des besoins en services de santé et de la demande de soins de santé de la population de desserte.

Certains matériels sont rudimentaires, l'équipement médico-technique est insuffisant, l'approvisionnement en intrants et médicaments essentiels, est strictement orienté à satisfaire les cas les plus courants et à répondre à quelques urgences. Des services, comme le laboratoire, disposent de matériels qui permettent de réaliser les examens de routine. La chaîne de froid est constituée de réfrigérateurs qui fonctionnent au propane pour faciliter la conservation des vaccins, mais il n'existe aucun système de communication propre aux dispensaires qui les connecte aux structures de soins de référence de niveau secondaire.

## 5.4.2 Encadrement médico-technique

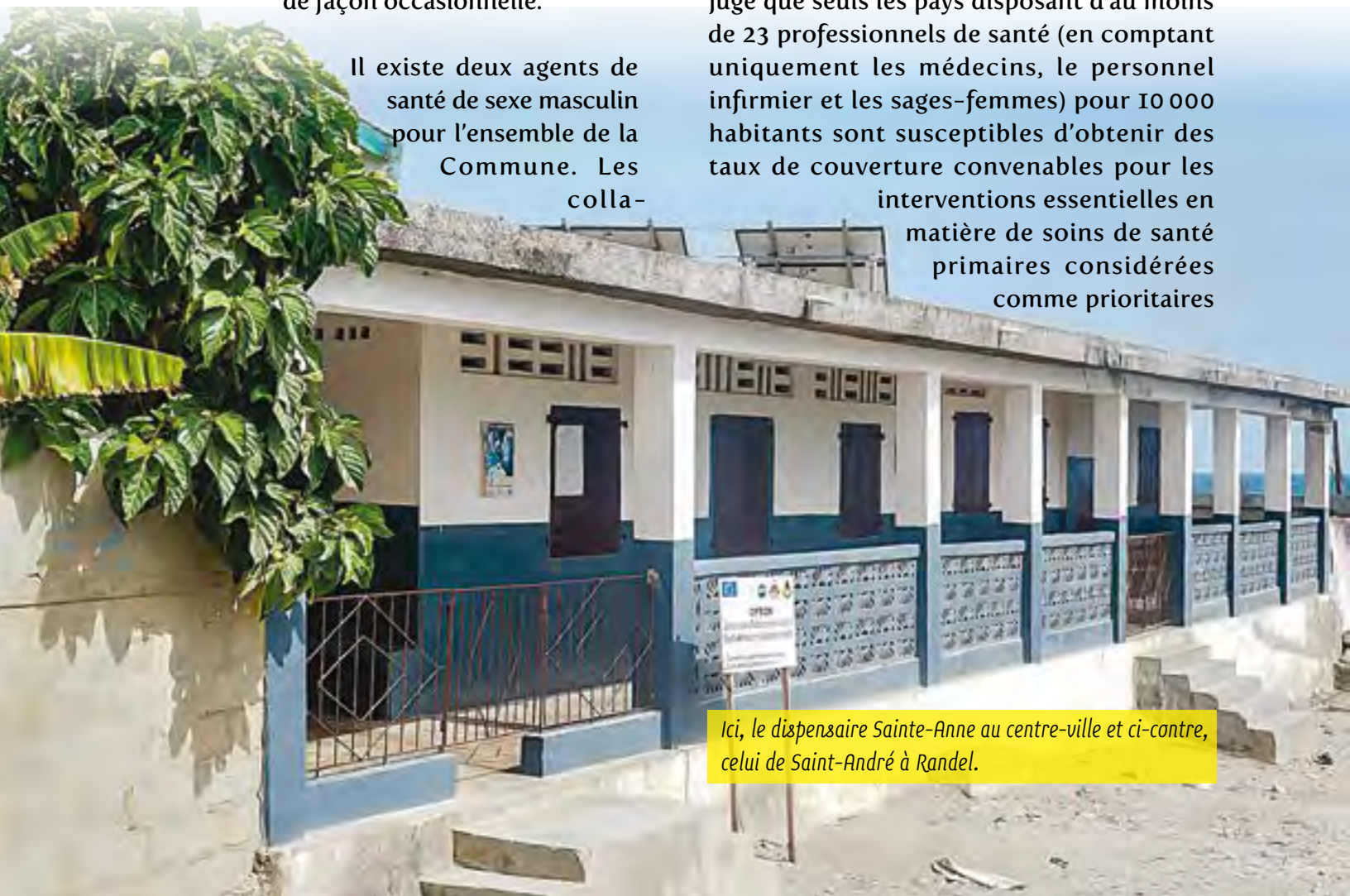
Quatre infirmières assurent les soins de santé au dispensaire Sainte-Anne tandis qu'au dispensaire Saint-André la prestation continue des soins n'est assurée que par une infirmière. Ils comportent chacun un auxiliaire. Seul le dispensaire Sainte Anne dispose d'un archiviste et d'un laborantin. Au dispensaire Saint-André, le laboratoire existe et est bien équipé; mais il n'y a pas de technicien. Les deux institutions recourent chacune à une régisseuse pour l'exécution des ordonnances. Une caissière assure la comptabilité à Sainte-Anne; par contre à Saint-André, cette tâche est assurée par l'infirmière. Donc il n'y a pas de médecins disponibles dans la Commune et ces techniciens considérés comme l'épine dorsale du système de soins sont vus uniquement lors des activités de cliniques mobiles organisées de façon occasionnelle.

Il existe deux agents de santé de sexe masculin pour l'ensemble de la Commune. Les colla-

borateurs volontaires sont au nombre de 69, soit 48 hommes et 21 femmes représentant respectivement 70% et 30%. Il n'y a pas de matrones rattachées au dispensaire Saint-André. Cette situation existe depuis le départ de la *Catholic Relief Service* (CRS), qui fournissait le matériel, donnait la formation et assurait le paiement des frais de fonctionnement. Par contre, 34 matrones, en formation actuellement, sont rattachées au dispensaire Sainte Anne.

Au total, 81 personnes participent directement à la prestation institutionnelle des soins de santé. Une seule serait un employé, dix sont des contractuels, soit 12%, et 70 sont des bénévoles qui représentent 82% de l'ensemble.

**Ratio de personnel médical par habitant :** l'OMS juge que seuls les pays disposant d'au moins de 23 professionnels de santé (en comptant uniquement les médecins, le personnel infirmier et les sages-femmes) pour 10 000 habitants sont susceptibles d'obtenir des taux de couverture convenables pour les interventions essentielles en matière de soins de santé primaires considérées comme prioritaires



Ici, le dispensaire Sainte-Anne au centre-ville et ci-contre, celui de Saint-André à Randel.





par les Objectifs de Développement durable (ODD). Au regard de ces normes, Haïti occupe la dernière place du classement pour la région selon l'Organisation panaméricaine de la

Santé avec un ratio de 3,5 professionnels de santé pour 10 000 habitants. La commune des Chardonnières n'en compte que sensiblement 2,3 pour 10 000 habitants.

### 5.4.3 Praticiens traditionnels

Les praticiens traditionnels répertoriés sont au nombre de 85 : 8 charlatans, 32 médecins feuilles et 45 hougans et mambos. Ces derniers représentent la plus forte majorité, soit 53 %.

Les femmes sont moins nombreuses dans ce secteur. Elles sont au nombre de 20, ce qui représente 23 % de l'ensemble.

### 5.4.4 Indicateurs de santé

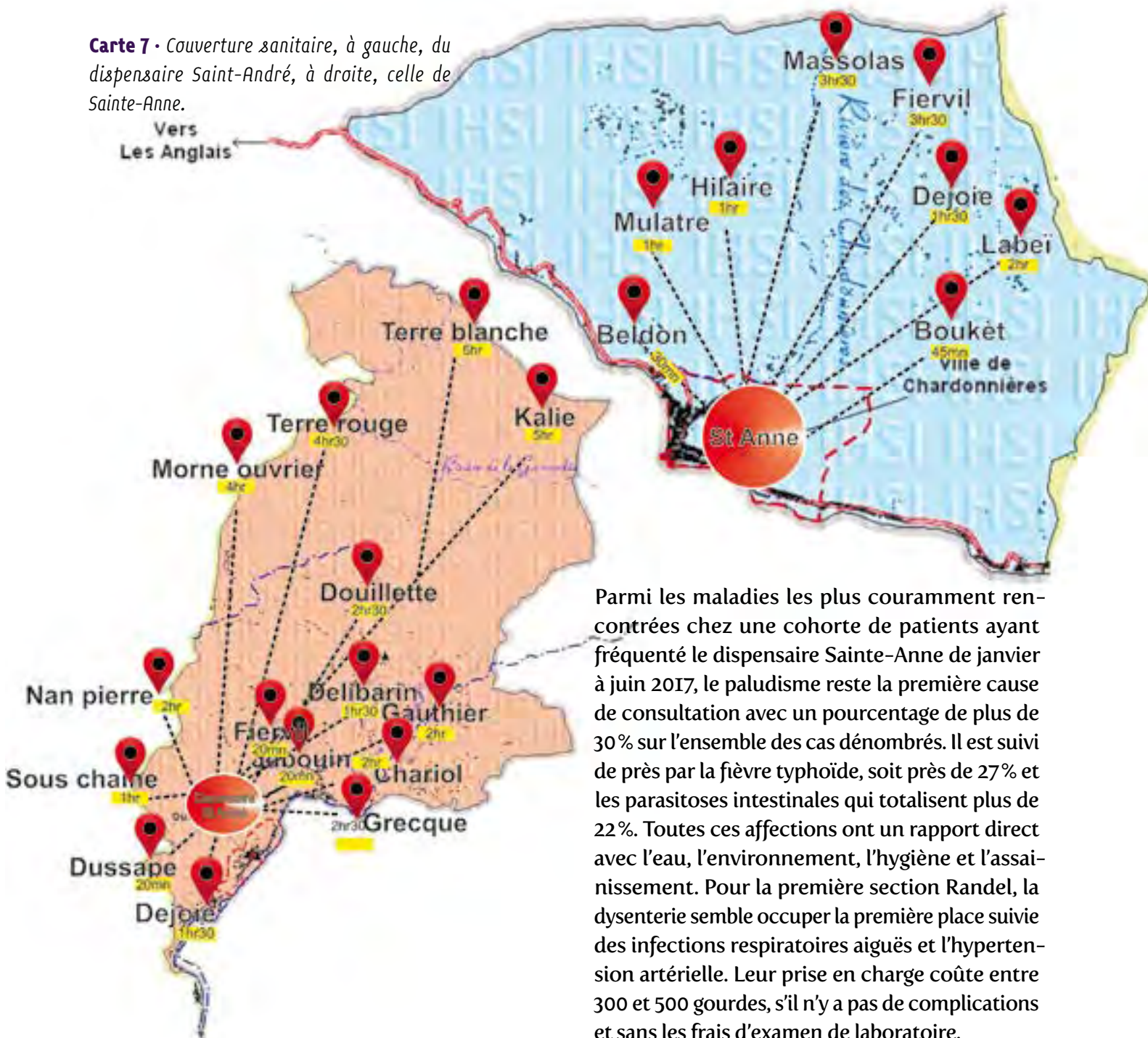
Le taux de fréquentation des établissements de santé basé sur l'échantillon étudié reste plutôt faible, soit moins de huit patients par jour. Cela ne traduit pas malheureusement que la population est en bonne santé. En effet, pour la 1<sup>re</sup> section Randel, les localités de Terre Blanche, Terre Rouge,

Kalio et Morne ouvrier font partie des zones les plus éloignées des institutions de santé. Les malades doivent parcourir de longues distances et marcher durant plusieurs heures pour parvenir à destination. De plus, le dispensaire n'a qu'un seul poste de rassemblement, ce qui limite la

prestation de soins ambulatoires. Cette situation est à l'origine du manque de fréquentation des centres de santé, de la pratique de l'automédication et des accouchements à domicile. Ce qui contribue à l'augmentation des cas de résistance aux médicaments, l'augmentation du taux de mortalité materno-infantile et de la diminution de l'espérance de vie de la population.

Dans le cas du dispensaire Sainte-Anne, certaines personnes des localités éloignées comme Fiervil mettent parfois jusqu'à trois heures pour arriver au dispensaire. Il convient donc de faire remarquer que la population se déplace constamment tant pour des soins primaires que pour des soins spécialisés.

**Carte 7** - Couverture sanitaire, à gauche, du dispensaire Saint-André, à droite, celle de Sainte-Anne.



Parmi les maladies les plus couramment rencontrées chez une cohorte de patients ayant fréquenté le dispensaire Sainte-Anne de janvier à juin 2017, le paludisme reste la première cause de consultation avec un pourcentage de plus de 30% sur l'ensemble des cas dénombrés. Il est suivi de près par la fièvre typhoïde, soit près de 27% et les parasitoses intestinales qui totalisent plus de 22%. Toutes ces affections ont un rapport direct avec l'eau, l'environnement, l'hygiène et l'assainissement. Pour la première section Randel, la dysenterie semble occuper la première place suivie des infections respiratoires aiguës et l'hypertension artérielle. Leur prise en charge coûte entre 300 et 500 gourdes, s'il n'y a pas de complications et sans les frais d'examen de laboratoire.

**Tableau 9** - Prévalence des maladies

MALADIES ET SYMPTÔMES RENCONTRÉS EN CONSULTATIONS GÉNÉRALES.	NOMBRE DE CAS VUS AU MOIS DE						TOTAL	%
	JANU.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN		
<b>Malaria</b>	101	64	50	19	21	39	294	30,62 %
<b>Fièvre typhoïde</b>	34	39	56	32	47	51	259	26,97 %
<b>Infections respiratoires aiguës</b>	41	16	34	19	27	28	165	17,18 %
<b>Parasitoses intestinales</b>	38	41	39	25	39	32	214	22,29 %
<b>Tuberculose</b>	2	0	1	3	1	0	7	0,72 %
<b>Gastro-entérites et diarrhée</b>	-	-	11	1	2	7	21	2,18 %
<b>TOTAL</b>	<b>216</b>	<b>160</b>	<b>191</b>	<b>99</b>	<b>137</b>	<b>157</b>	<b>960</b>	<b>100 %</b>

Source : Enquête IFOS - Novembre 2017 - Données tirées des registres des dispensaires.

### Services de santé

Les dispensaires offrent des services de soins entre 8h et 4h, du lundi au vendredi ; mais ils ne sont pas ouverts en weekend et n'ont pas de services d'urgences durant la nuit. En outre, le dispensaire Sainte-Anne est pratiquement fermé pendant les vacances d'été qui correspondent à celles des sœurs missionnaires. En période de fonctionnement, les services offerts par ces dispensaires sont essentiellement : les consultations générales, les consultations pré et postnatales, la planification familiale, la vaccination et l'éducation sanitaire. Cette dernière se fait deux fois par semaine et aborde des thèmes variés comme la transmission des IST, la vaccination, la préparation de l'accouchement, l'hygiène et l'assainissement.





Cinq organisations interviennent dans le domaine de la santé dans la Commune. Trois d'entre elles viennent en support aux établissements de santé et participent à des programmes qui touchent le centre-ville, la première et la troisième section. Il s'agit de FONDEF, AVSI et CRS. Elles interviennent surtout dans la nutrition des parturientes, des femmes allaitantes, des nouveaux nés et des enfants. Les deux autres organisations dont 4IO Bridge et Mission Fils de Lumière font des activités de cliniques mobiles essentiellement dans les localités de la deuxième section Déjoie.

**Tableau 10** - Organisations intervenant dans la santé

ORGANISATION	DOMAINES D'INTERVENTION	ZONES D'INTERVENTION	DATE DE L'INTERVENTION	GROUPES ENCADRÉS
<b>AVSI</b>	Programme de nutrition	Randel, Bony, Centre-Ville	Octobre 2016-Octobre 2017	Enfants de 6 à 59 mois
<b>FONDEF</b>	Consultations générales, programme de nutrition (micronutriments, vitamines, vermifuges)	Randel, Bony, Centre-Ville	Janvier 2017- Septembre 2017	Femmes enceintes, femmes allaitantes, enfants, <i>kòlvòl</i>
<b>CRS</b>	Programme de nutrition, formation	Randel, Bony, Centre-Ville	-	Femmes enceintes, femmes allaitantes, enfants, matrones, <i>kòlvòl</i>
<b>4IO Bridge</b>	Cliniques mobiles	Déjoie / Bousquette	Depuis novembre 2016	Enfants et jeunes
<b>Mission Fils de Lumière</b>	Cliniques mobiles	Déjoie / Labei	Depuis Octobre 2017	Adultes

Source : Enquête IFOS - novembre 2017

**Tableau 11** • Perception des habitants du secteur santé

SANTÉ			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Existence d'un personnel de santé constitué de 5 infirmières attachées aux dispensaires, 9 infirmières offrant des services privés, 2 agents de santé, 69 kòlvòl et 34 matrones ;</li> <li>➔ existence de 2 dispensaires privés et 3 pharmacies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Absence de centres de santé publique ;</li> <li>➔ insuffisance de matériels et d'équipements au niveau des dispensaires ;</li> <li>➔ absence de soins et de personnel médicaux spécialisés tels médecins, dentistes, infirmières et sages-femmes ;</li> <li>➔ dispensaires logés dans des zones à risques ;</li> <li>➔ manque de travailleurs de santé rattachés aux dispensaires tels agents de santé, auxiliaires, infirmières, etc.</li> <li>➔ manque d'accompagnement et de formation pour les matrones et les agents de santé.</li> </ul>	<p>Présence d'organisations intervenant dans la santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ FONDEF (vaccination, consultation, formation kòlvòl et matrones, nutrition) ;</li> <li>➔ AUSI, CRS (formation kòlvòl et matrones, nutrition) ;</li> <li>➔ MSPP (vaccination contre la filariose et le choléra).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Épidémies et maladies ;</li> <li>➔ IST ;</li> <li>➔ risques d'intoxication et de maladies occasionnés par des médicaments expirés et de mauvaise qualité.</li> </ul>

Source : Ateliers de diagnostic participatif organisés dans le cadre du montage du PCD des Chardonnières

## 5.5 Hygiène publique et assainissement

L'hygiène publique constitue une partie essentielle du paquet minimum de services de santé. La plupart des maladies dont souffre la population en Haïti

ont un rapport direct avec les conditions d'hygiène et de vie liées à la gestion des déchets, l'évacuation des déjections et l'assainissement du milieu.

### 5.5.1 Gestion des déchets

Le service de voirie de la mairie déploie des efforts notables en vue d'une bonne gestion des déchets publics. Cependant le matériel disponible pour la collecte des déchets est insuffisant et non approprié par rapport aux besoins. Aucune poubelle n'est recensée dans le centre-ville, ni de décharge publique conventionnelle et de service de traitement de déchets. Par conséquent, il en résulte l'accumulation de tas de détritus dans certaines rues et la formation de dépôts sauvages dans certains quartiers. Dans les sections communales, les

jardins et les arrière-cours sont les endroits privilégiés pour se débarrasser des déchets de toutes sortes considérés, pour certains, comme du fumier pour fertiliser les terres. À ce niveau, ils sont tout bonnement brûlés ou abandonnés à la décomposition laissant dégager des odeurs nauséabondes polluant l'environnement. C'est à juste titre que les infections respiratoires aiguës font partie des six maladies les plus couramment rencontrées, soit en troisième position avec un pourcentage de 17,18 %.

## 5.5.2 Types d'habitat, dispositifs sanitaires et évacuation des déjections

Depuis l'ouragan Matthew, de nombreuses familles ont perdu leur toit. La plupart des maisons jouxtant les abords du littoral et les zones avoisinantes sont en fait des abris de secours. Ceux-ci sont construits avec des matériaux de fortune et principalement des bâches offertes après la catastrophe. Les quelques maisons reconstruites avec l'aide des ONG ne sont pas pourvues de blocs sanitaires et de structures pour l'utilisation de l'eau courante et le lavage des mains. Elles sont exigües ; de ce fait plusieurs membres de la famille doivent dormir ensemble dans une même petite chambre. Ce qui crée une situation de promiscuité favorisant la transmission des maladies et la propagation des épidémies.

Un total de 674 latrines sèches sont inventoriées dans la Commune, dont 374 au centre-ville, 75 dans la première section, 73 dans la deuxième et 152 dans la troisième section. En tenant compte du nombre de ménages estimé à 4 772 suivant les projections sur la population de 2015 (IHSI), il y a un déficit de latrines sèches pour 4 098 ménages, soit un fort pourcentage de plus de 85%. Les toilettes, latrines publiques et institutionnelles sont rares. Certaines latrines communautaires, notamment situées dans les écoles et autres endroits publics ne sont pas correctement entretenues et les gens défèquent à même le sol. Beaucoup de gens défèquent sur le littoral, les plages, les embouchures et les cours d'eau exposant la population au péril fécal qui est

*Dépôt sauvage aux Chardonnières.*



un risque majeur de contamination des eaux de boisson, des légumes et autres produits alimentaires. En témoignent des maladies à transmission féco-orale et liées aux mauvaises conditions d'hygiène comme la fièvre typhoïde, les parasitoses intestinales, les gastro-entérites

et la diarrhée, qui figurent parmi les six pathologies les plus diagnostiquées en consultations générales. De plus, la Commune est un foyer d'éclosion saisonnière de foyers de l'épidémie de choléra strictement liée à la mauvaise gestion des déjections.

### 5.5.3 Drainage et évacuation des eaux usées

Il n'existe pas encore de plan directeur global d'aménagement de l'espace urbain aux Chardonnières. Une partie du tronçon du prolongement de la route départementale est pavée d'ardoises sur une distance d'environ deux kilomètres. Ce tronçon est pourvu d'un petit système de drainage et d'évacuation des eaux pluviales avec caniveaux, collecteurs et exutoires. Mais il est mal entretenu. Les autres rues du centre-ville sont en terre battue et ne possèdent pas de système de drainage.

Par ailleurs, plusieurs plans d'eau stagnante sont inventoriés dans la Commune. On y compte trois mares d'eau, trois étangs et un lagon. De plus, onze canaux non curés sont répertoriés, majoritairement dans la deuxième section. L'aspersion et la fumigation de ces plans d'eau sont irrégulières. Cette situation favorise l'apparition de gîtes où pullulent des larves de moustiques vectrices de maladies parasitaires. En effet, cette situation est responsable de la forte prévalence du paludisme qui occupe la première place (30,62 %) parmi les maladies les plus diagnostiquées en consultations générales.

### 5.5.4 Conditionnement des aliments dans les marchés publics

Aucune infrastructure n'est construite pour les espaces d'échanges dits marchés publics en dehors du fait que ces derniers sont situés dans des endroits non appropriés. Le marché de Randel, par exemple, considéré comme l'un des plus grands espaces d'échanges de la côte Sud est localisé au beau milieu d'une ravine. Les denrées et les produits sont exposés à même le sol. Il n'existe pas d'abattoir pour l'abattage des animaux qui se fait généralement par terre. La viande est ensuite exposée au marché à la merci du soleil, de la poussière et des mouches.



Marché de Randel en pleine ravine.

### 5.5.5 Gestion des tombes et cimetières

Plusieurs espaces de cimetières sont recensés dans la commune. Ils sont au nombre de quatre et se retrouvent à Lagon Férou (Bony et centre-ville), Lapas, Randel et Bousquette (Déjoie). En dehors de ceux-là, l'inhumation des défunts se fait aussi dans des tombes construites dans les parages des maisons d'habitation. Si ces cimetières sont des équipements collectifs à caractère public, les trois premiers sont situés sur des espaces appartenant au domaine privé. Trois employés de la mairie, un superviseur, un responsable et un gardien y sont affectés pour en assurer la gestion, le nettoyage et l'entretien sans toutefois pouvoir convaincre les usagers de payer le droit d'inhumation.

Cependant, aucun de ces espaces n'est clôturé. Il n'y a pas de travaux d'aménagement qui y sont effectués. D'autant plus que ceux de Lagon Férou et de Bousquette sont situés

à proximité de la mer. Les intempéries des dernières années et particulièrement Matthew ont rongé le littoral et causé beaucoup de dommages aux cimetières. Celui de Lagon Férou est pratiquement détruit à environ 30% et celui de Bousquette approximativement à 20%.

Depuis quelques temps, certaines personnes prennent domicile directement dans les cimetières. C'est le cas particulièrement à Lapas où au moins deux maisons d'habitation sont érigées entre les sépulcres. D'autres construisent tout simplement dans des portions d'espaces appartenant aux cimetières, mais qui ne contiennent pas encore de tombeaux. Ce phénomène s'observe dans ceux de Bousquette, Lagon Férou et Lapas où respectivement 10, 15 et 20 maisons y sont construites et utilisent les espaces inter-tombes comme voies de circulation et d'accès.

*Un cimetière des Chardonnières au bord de la mer.*



### 5.5.6 Approvisionnement en eau

Dans la commune des Chardonnières, deux systèmes d'adduction d'eau sont inventoriés. Ces deux captages approvisionnent en eau de boisson une infime partie de la population vivant dans le centre-ville et ses périphéries ainsi que le quartier de Randel. Le traitement de l'eau exploitée par ces deux systèmes se fait à base de chlore. Le système du centre-ville est doté de trois réservoirs qui alimentent six kiosques, douze fontaines, deux lavoirs et deux

douches publiques. Il approvisionne en eau une partie de la troisième section et le centre-ville des Chardonnières pendant une période de huit heures par jour. Le second système situé à Randel est en mauvais état. Ce captage est équipé de trois réservoirs d'une capacité de 30 000 gallons, neuf fontaines et trois douches. Quarante familles bénéficieraient de prises domiciliaires et disposaient de l'eau du robinet environ six heures par jour.







*En haut, une source captée et en-bas, kiosque d'approvisionnement en eau aux Chardonnières.*



Par ailleurs, une très grande partie de la population s’approvisionne en eau de boisson essentiellement au niveau des sources à régime permanent non traitées et non protégées. On en dénombre 55 dans l’ensemble de la Commune, soit 21 à Randel, 12 à Déjoie et 22 à Bony. Les usagers marchent en moyenne 30 minutes pour accéder à l’eau de source. Elle est généralement de qualité acceptable, limpide, inodore et sans saveur. Elle est recueillie dans des sceaux ou des gallons. Le transport est assuré à pied, à dos d’animaux ou à moto.

Là où il n’y a pas de sources, l’eau destinée à l’usage domestique, pour l’hygiène corporelle, la lessive et la cuisson est essentiellement recueillie dans des puits, des fontaines, des kiosques, des pompes ou stockée dans des citernes à partir de l’eau de pluie. En effet, 16 puits sont répertoriés dans la Commune. Ils sont répartis comme suit : 2 au centre-ville, 2 à Randel, 5 à Déjoie et 7 à Bony. Un total de 426 citernes sont recensées dans l’ensemble de ce territoire. À cela s’ajoutent 12 pompes dont 7 à Déjoie et 5 à Bony.

**Tableau 12** - Perception des habitants du service d’eau potable, hygiène publique et assainissement

EAU POTABLE, HYGIÈNE PUBLIQUE ET ASSAINISSEMENT			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Existence de plusieurs sources d’eau captées, de kiosques, de fontaines publiques, de puits artésiens et de réservoirs ;</li> <li>➔ existence d’un système d’approvisionnement d’eau potable alimenté par deux sources et équipé d’un système hypochlorateur ;</li> <li>➔ niveau de motivation des citoyens et implication d’un groupe d’organisations dans les travaux de nettoyage et d’assainissement (OPAM, ONDM, MAPM, MOPAM) ;</li> <li>➔ existence d’un CAEPA avec des techniciens qualifiés en gestion de système d’eau potable.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Système d’approvisionnement d’eau potable peu équipé en matériels pour les travaux de maintenance et d’extension ;</li> <li>➔ beaucoup d’espaces publics ne disposent pas de toilettes et faible pourcentage de ménages possédant une latrine (installation sanitaire) ;</li> <li>➔ déboisement en amont des sources ;</li> <li>➔ absence d’agents sanitaires assurant de manière régulière l’aspersion et la fumigation ;</li> <li>➔ mauvaise gestion et utilisation de l’eau ;</li> <li>➔ absence de décharge et d’un service efficace de collecte de déchets ;</li> <li>➔ manque de sources d’eau captées dans les zones rurales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de plusieurs organisations intervenant en eau potable et assainissement :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Croix Rouge (captage de sources, construction de fontaines publiques et de toilettes) ;</li> <li>➔ CDCSH (forage de puits et construction de citernes) ;</li> <li>➔ MSF (formation sur l’hygiène et distribution de tablettes de traitement d’eau) ;</li> <li>➔ Water for life (forage de puits) ;</li> <li>➔ OXFAM/Coopération suisse (réparation des infrastructures hydrauliques et formation sur l’hygiène) ;</li> <li>➔ DINEPA (formation sur la gestion de l’eau et l’assainissement, réparation des infrastructures hydrauliques).</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Déboisement ;</li> <li>➔ épidémies et maladies ;</li> <li>➔ cyclones et inondations ;</li> <li>➔ péril fécal.</li> </ul>

Source : atelier de diagnostic participatif réalisé par IFOS - Novembre 2017

## 5.6 Culture et religion

Sur le plan culturel la Commune est réputée pour l'organisation du festival dit « Festival des Raisins » qui a lieu chaque année le 24 et le 25 juillet. La commune des Chardonnières est en effet la première productrice nationale de raisin, lequel fruit entre dans la composition de plusieurs boissons ou apéritifs. C'est pour célébrer cette exclusivité agricole due à son terroir que le festival est organisé. Le festival coïncide avec l'organisation de la fête patronale et l'occasion des retrouvailles entre les émigrants de la Commune et leurs familles et amis restés sur place. C'est sa plus grande activité culturelle. En outre, elle ne dispose pas de monuments ni de sites historiques appropriés. Il n'y a pas non plus ni de troupe théâtrale ni de clubs littéraires qui pourraient jouer un rôle pour la progression et le développement culturel de la zone.

Sur le plan religieux, 31 temples (ou églises) y ont été inventoriés dont ceux de confession catholique<sup>1</sup> (12), pentecôtistes (11) et baptiste (6) sont les plus nombreux. La confession

<sup>1</sup> Église principale du Bourg et chapelles des sections communales

catholique possède une chapelle par habitation. Cela démontre la forte pratique du catholicisme par les habitants de la Commune. Parmi le protestantisme, la confession pentecôtiste est la plus répandue. Cela s'explique par le fait que cette confession est beaucoup moins rigide par rapport aux critères pour la sélection des pasteurs. D'où la prolifération des églises pentecôtistes. Le tableau ci-dessous donne une idée de leur répartition et localisation.

**Tableau 13** Répartition des principales confessions religieuses

CONFESSIONS	NOMBRE D'ÉGLISES OU TEMPLES	MILIEU URBAIN	MILIEU RURAL
<b>Catholique</b>	12	1	11
<b>Baptiste</b>	6	2	4
<b>Adventiste</b>	2	1	1
<b>Pentecôtiste</b>	11	3	8
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>24</b>

Source : enquête réalisée par IFOS - Novembre 2017

Par ailleurs, il faut signaler la présence d'une quantité réduite de vodouïsants. Par peur de l'ostracisme, les vodouïsants des Chardonnières ne disposent pas de perystiles<sup>2</sup>, comme c'est le cas dans le reste du pays, pour célébrer leur culte. Cependant ils sont présents et participent à toutes les activités de développement initiées à travers la Commune.

<sup>2</sup> Temple destiné à la pratique du culte vodou



## 5.7 Dynamiques associatives et liens entre les différents groupes sociaux

Plus de 60 associations ont été dénombrées dans la Commune. Elles sont toutes enregistrées par la Mairie. Cependant il leur manque en général la reconnaissance légale du ministère des Affaires sociales.

**Tableau 14** - Les associations de la Commune

ORGANISATION DE BASE	SIGLE	PERSONNE DE CONTACT
1. Fondation pour le Développement de Lapas	FONDELAC	Michel Bertin
2. Org. des Citoyens haïtiens engagés pour le Développement et la Promotion sociale	OCHEPDEPS	Desy SENE
3. Fonds d'Assistance des Démonis	FADEM	Abnel VERVIL
4. Organisation des Petits Commerçants de Portail	OPCP	Gustin Anniste
5. Association des Jeunes pour le Développement de Hilaire	AJDH	Onice Hilaire
6. Mouvement paysan de Mulâtre	MPM	
7. Association combite des Terres irriguées, non irriguées, Bénéï Casemir Labéï	ACTINIBCL	Lucien Jonas
8. Organisation pour le Développement de la commune des Chardonnières	ODCCHA	Hibart Raynold
9. Association universelle de Mulâtre	AUM	Jeannot Ophinyr
10. Coopération de Paysans pour le Développement des Chardonnières	COPADEC	Dieuseul Esperance
11. Organisation des Femmes actives des Chardonnières	OFAC	Rogères Jn-Jacques
12. Regroupement des Jeunes Progressistes pour le Développement des Chardonnières	RJPDC	Jorel Blaise
13. Fondation pour le Développement des Chardonnières	FODECH	Evens Lubin
14. Association des Éleveurs Tête ensemble de Benèche	AETEB	Sainta Simil
15. Organisation pour le Développement Labéï, S <sup>t</sup> -Clou	OPDLS	Letang Oristel
16. Regroupement des Femmes actives du Sud, Chardonnières	ReFASCha	Esperance Dieula
17. Organisation Cœurs unis de l'Église baptiste des Chardonnières	OCUEBC	Renel Cherizar
18. Comité de Gestion des Bassins versants des Chardonnières	CoGeBaVeC	Michel Bertin
19. Comité de Protection et de Nutrition Chardonnières	CPNC	VERVIL Abnel
20. Association des Parents et Professeurs de l'Église Baptiste des Chardonnières	APPEBAC	Michel Bertin
21. Organisation des Femmes dévouées de Lapas	OFDL	Lusinsca Cheri
22. Association pour le Développement de Samedi, Chardonnières	ADSC	Jacob Savoix Michel
23. Mouvement de Paysans de Soledas et Madan Gustin	MPSM	Francois Eduil
24. Mouvement des Habitants pour le Développement de Lapas	MHDL	Pierre S <sup>t</sup> -Joie Pagé
25. Association de Parents et Professeurs de l'École nationale des Chardonnières	APP/ENC	Delince Vital

ORGANISATION DE BASE	SIGLE	PERSONNE DE CONTACT
26. Fédération des Associations de Parents et Professeurs des Chardonnières	FAPPCA	Delince Uital
27. Groupe des Jeunes de Fondelac, Lapas	GJFL	Michelet Argent
28. Organisation des Paysans agricoles de Charlemagne	OPAC	Dieunord Aubin
29. Coopération Chardonnières pour le Développement	COCHARD	Gattereau Pierre-Marie
30. Association des Leaders évangéliques des Chardonnières	ASLECH	Renand Hilaire
31. Organisation de l'Avenir Charlemagne des Chardonnières	OAVC/Cha	Beaulieu Louines
32. Organisation des Militants pour le Développement de Bousquette, Chardonnières	OMiDeBoCha	Gilbert Larochel
33. Organisation des Citoyens honnêtes pour l'Avancement réel d'Haïti	OCHARH	
34. Fédération de Rassemblement Femmes dévouées pour la Rénovation de Randel	FEDERR	Pluiose Gorguette
35. Fédération des Amis du Développement	FADEV	Claude Jean Claude
36. Rassemblement paysan pour Combattre le Chômage	RPCC	Joseph Cereel
37. Organisation paysanne de Randel pour le Développement	OPRD	Hyppolite Canozeau
38. Association des Femmes dévouées des Chardonnières	AFedCha	Yvonne Melse
39. Organisation du Paysan agricole communautaire de Gros Bassin	OPACGBA	Omer Jn Jacques
40. Organisation pour la Rénovation des Femmes des Chardonnières	ORFC	Simil Nadège
41. Mouvement agricole des Paysans de Mulâtre	MAPM	Gilorme Aubin
42. Organisation des Femmes de Mulâtre des Chardonnières	OFMC	Jn Francois Yvonne Roberty
43. Organisation Pas à Pas de Mulâtre	OPAM	Jn Francois Sintelhomme
44. Organisation des Citoyens pour l'Avancement de l'Arrondissement des Chardonnières	OCAAC	Jean Abner Marsan
45. Òganizasyon Bare Lamizè Randèl	OBALAR	Faude Francois
46. Òganizasyon Notab pou Devlopman Labeyi, Chadonyè	ONDLC	Jean Charles Alvy
47. Òganizasyon Peyizan Beldan	OPBel	Louis Jean Osne
48. Mouvement des Pêcheurs des Sections des Chardonnières	MPSC	Checau Lajoie
49. Solidarité des Citoyens concernés pour le Progrès et l'Avancement d'Haïti	SOCCOPAH	Motler Alexandre
50. Regroupement des Femmes militantes pour le Développement de Bousquette	RFMDB	Juliana Guilloux
51. Konbit Fanm pou Devlopman Chadonyè	KFDC	Sylvie Montout
52. Association des Femmes Chardonesiennes Contre la Pauvreté	AFCCP	Ytalienne Antoine
53. Organisation des Jeunes pour le Développement des Chardonnières	OJDC	
54. Asosyasyon Fanm progresis Lapa Chadonyè	AFPLAC	Yanique Esteve
55. Association des Agriculteurs pour le Relèvement économique des Chardonnières	ASAREC	
56. Fanm Kore Fanm	FKF	Gertie Aubin
57. Regroupement des Pêcheurs organisés des Chardonnières	RPOC	Dominique Chéry
58. Jeunes Espoir des Chardonnières	JEC	Lajoie Pérault
59. Association des Pêcheurs des Chardonnières	APEC	Délince Uital

ORGANISATION DE BASE	SIGLE	PERSONNE DE CONTACT
60. Organisation des Personnes handicapées des Chardonnières	OPHAC	Josil Linot
61. Association pour le Développement de la Côte Sud Haïti	ADECSH	Alix Donis Hibert
62. Gwoup Fanm Vanyan de Randèl	GFUR	Julna Romélus

Source : Enquête réalisée par IFOS - Novembre 2017

L'analyse de ces associations montre que celles-ci se divisent en 8 catégories bien distinctes : les organisations communautaires de base proprement dites ou OCB, qui ne précisent pas leur champ d'action spécifique sont au nombre de 31 ; une organisation socioprofessionnelle qui regroupe des petits commerçants ; 10 organisations agricoles ou paysannes ; 11 organisations de femmes ; une organisation pour la protection de l'environnement ; 5 associations religieuses ; une association de soins à l'enfance et 3 organisations de pêcheurs.

La plupart des OCB ont été créés après le cyclone Matthew et elles n'ont pas de statuts ni de règlements intérieurs prouvant leur bon fonctionnement. En lieu et place d'une simple déclaration, la Mairie doit être plus exigeante en réclamant ce document avant de délivrer son permis de fonctionnement. La dynamique associative est une bonne chose, car elle permet aux

forces vives d'une communauté de se regrouper pour donner de l'essor au développement de la zone. Cependant, quand les associations prennent naissance dans le désordre et l'indiscipline, elles peuvent alimenter le circuit de corruption et empêcher ainsi tout effort visant à améliorer les conditions de vie de la population.

D'autre part, le tableau I4 montre que les femmes des Chardonnières sont très dynamiques dans la défense de leurs droits au regard du nombre d'associations de femmes créées par celles-ci (11 au total) et fonctionnant réellement. Une telle dynamique montre la grande vigilance des femmes pour faire respecter leurs droits et prendre du même coup une part active dans le développement de la Commune. Cette volonté doit être vivement encouragée par les collectivités locales si elles veulent mettre fin aux préjudices de toutes sortes subies par les femmes.

## 5.8 Sport et loisirs

Les activités sportives sont très peu développées dans la Commune. Il manque des infrastructures et des moniteurs de sport qualifiés pour aider à l'épanouissement physique et sportif des jeunes. Toutefois, les sports les plus pratiqués apparemment sont le football, le basket-ball et le volley-ball. Pour s'exercer dans ces disciplines sportives, la Commune dispose de deux terrains

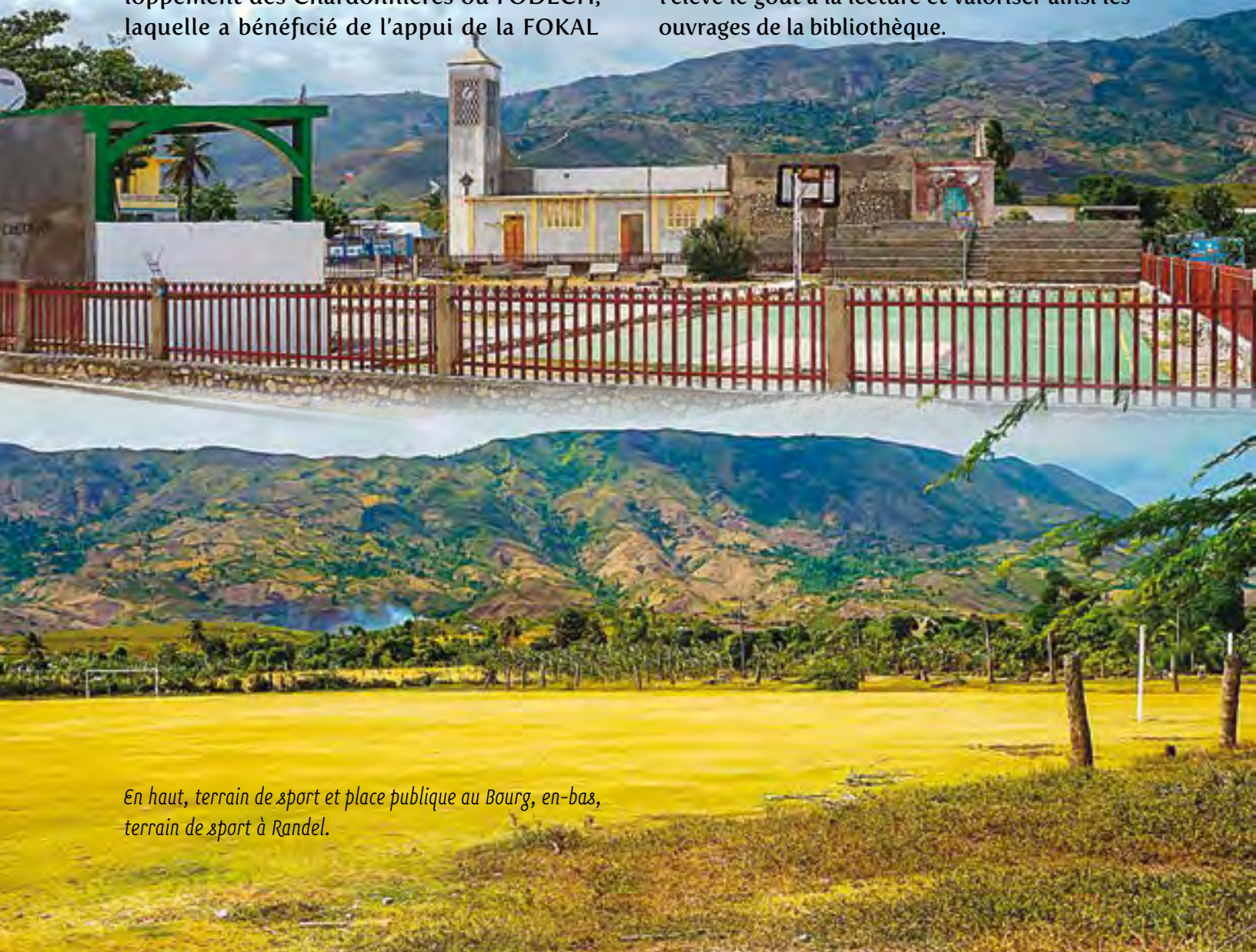
de football non aménagés dont l'un se trouve au Bourg et l'autre dans les environs du quartier de Randel et un terrain multisports où le volley-ball et le basket-ball sont pratiqués.

Par ailleurs, le Festival des Raisins est la plus grande activité qui offre un peu de loisirs à ses habitants. C'est l'unique occasion où jeunes et

vieux peuvent se recréer. LOVANA Night Club, l'unique *night-club* qui existe ne fonctionne seulement que durant cette fête. Un grand orchestre y performe pour fêter la sainte patronne du Bourg (la Sainte Anne) tous les ans à la date du 26 juillet. Il y est recensé également quatre discothèques qui ne fonctionnent que les week-ends dont une à Randel appelée Faud Ciné, et trois au centre-ville dénommées le Manguier, le Sourire et Vibration.

Sur le plan littéraire, la Commune peut compter sur la présence d'une bibliothèque : la Bibliothèque communautaire des Chardonnières (BCC). Elle est l'œuvre d'une organisation sociale, dénommée Fondation pour le Développement des Chardonnières ou FODECH, laquelle a bénéficié de l'appui de la FOKAL

(Fondasyon Konesans ak Libète) pour sa mise en place. La bibliothèque compte environ 2 000 ouvrages. Les utilisateurs doivent payer un frais annuel de 50 gourdes pour les adultes et 25 gourdes pour les écoliers du fondamental. Cependant, son taux de fréquentation est très faible. À peine cinq personnes fréquentent la BCC par jour. Malgré la mobilisation dans les écoles, le taux de fréquentation n'a pas augmenté. Pour les responsables, ceci peut être expliqué par l'absence d'incitation pédagogique à la lecture et à la recherche. L'insertion d'une heure consacrée à lecture dans l'emploi du temps hebdomadaire de chaque classe du fondamental 2<sup>e</sup> cycle et les devoirs de recherche auraient suffisamment aidé à développer chez l'élève le goût à la lecture et valoriser ainsi les ouvrages de la bibliothèque.



*En haut, terrain de sport et place publique au Bourg, en-bas, terrain de sport à Randel.*

## 6. Milieu économique et ses principales branches

**C**hardonnières est une commune de 3<sup>e</sup> rang ayant une économie moribonde reposée sur des activités traditionnelles (agriculture, élevage et pêche) génératrices de très faibles revenus et de pouvoir d'achat pour les pratiquants. Toutefois, elle dispose des zones de production agricole d'importance comme Randel, Sèche et Labëi. L'agriculture absorbe sur l'ensemble de la Commune 99 % de la main d'œuvre tandis que dans la section Déjoie engage 90 % des ménages.

Randel est la plus grande zone de production agricole de la Commune et détient le plus grand marché communal, d'importance régionale. Cela lui a favorisé l'émergence d'un noyau urbain avec pour socle le commerce et les services sociaux. Tout ceci contribue à ce que cette section communale devienne la seule à développer parmi les trois sections un minimum d'organisation économique et de structuration. Cet espace économique n'est malheureusement pas connecté physiquement au reste de la Commune, ni intégré à l'économie communale. Le seul tracé existant le connectant au monde extérieur se confond avec le lit d'une rivière et mène à Port-à-Piment, une commune attenante. Ce qui favorise le tissage de rapports d'échanges privilégiés avec celle-ci au détriment du centre-ville de son ressort. De plus, son marché est implanté dans le lit d'une

rivière et l'ensemble du territoire a été fortement touché par des inondations récurrentes. Donc, le plus grand équipement et la plus grande place économique qui pourraient faciliter une certaine structuration de la Commune est localisée de façon inappropriée. Joint au fait que l'espace est enclavé et tourné vers Port-à-Piment, son effet structurant s'avère très peu intense. Et, les rapports qui auraient dû se développer entre lui et le centre-ville, petit centre de services existant quoique incomplet, est atrophié.

En fait, la pauvreté touche tous les secteurs d'activités et imprime un cadre de vie précaire, vulnérable aux aléas naturels. Il existe très peu d'infrastructures et d'équipements urbains (place publique, édifices publics, écoles professionnelles, etc.). L'habitat urbain est caractérisé par la précarité et la petitesse des logements qui ont en général deux ou trois pièces à toiture en bois, recouverte de tôles. Bon nombre de ces logements ne peuvent pas résister aux aléas naturels, notamment le cyclone et le séisme alors que la Commune est sur la trajectoire des cyclones et est traversée par une faille sismique.

La trame urbaine est peu étendue, les extensions urbaines gardent des aspects ruraux et se font de façon anarchique, sans un souci de respect des normes d'urbanisme (lotissement des terrains suivant la loi, alignement des



*Plantation de raisin aux Chardonnières.*





maisons, etc.). Les principales activités se développent autour de la rue principale se confondant avec la route départementale 205.

En somme, la commune des Chardonnières est désarticulée et dotée d'une petite économie à dominante rurale. L'intensité des activités du centre-ville est trop faible pour lui permettre de jouer le rôle de centre économique et de services, celles de Randel plus dynamiques ne sont pas en capacité de faire de même, en raison de son enclavement et de l'informalité de son économie. Toutefois, en dépit de leur faiblesse, ces deux espaces économiques représentent les deux plus grandes forces méritant d'être structurées pour une croissance rapide et une transformation socio-économique des Chardonnières. De plus, sa proximité avec le plus grand marché régional du Sud (Ducis) est un atout important à l'essor des activités rurales. Ses surplus agricoles peuvent

être distribués sur toute la côte, même à Port-au-Prince, via ce marché.

La branche « agriculture, pêche et élevage » est la principale source de création d'emplois et de richesses de ce territoire. Sa capacité à générer de la croissance et du développement tend à s'effriter en raison du phénomène d'érosion et de l'absence ou carence d'infrastructures, d'accès au crédit incitatif à l'investissement et de manque d'encadrement.

Les secteurs secondaire<sup>3</sup> et tertiaire considérés comme les fleurons de l'économie moderne, de leur part, n'ont pas connu d'essor remarquable. Les entreprises créées, et sur lesquelles s'appuie toute l'économie urbaine, sont de taille très restreinte incapable d'induire un territoire attractif et celles recensées par le MCI sont de petites activités étalées sur la voirie ou dans les marchés.

## 6.1 Agriculture

La commune des Chardonnières, classée par le MARNDR dans la catégorie de « Zone sèche d'Agriculture et de Pêche », fait partie de ce qu'on peut appeler les communes rurales. Compte tenu du faible développement des autres secteurs d'activités économiques, l'agriculture représente l'activité la plus importante des différentes sections communales. En dépit de la faiblesse des revenus générés, le secteur agricole assure l'emploi de la majeure partie de la population de la Commune. La production agricole est surtout marquée par l'absence d'infrastructures d'irrigation, la présence d'un outillage rudimentaire,

la quasi-absence d'équipements et une main d'œuvre affaiblie par l'âge et la maladie.

Le secteur agricole, particulièrement vulnérable aux aléas climatiques, a souffert de la rigueur de l'ouragan Matthew, classé catégorie 4 sur l'échelle Saffir-Simpson, avec des vents de l'ordre de 200 à 250 km/h, qui a touché le pays du 3 au 5 octobre 2016. Les départements du Sud-Est, du Sud, de la Grand'Anse, des Nippes, la région goâvienne (Département de l'Ouest), le haut Artibonite et une partie du Nord-Ouest ont été touchés de plein fouet.

3 Les composantes de la branche industries : industries (incluant artisanat et petits métiers), électricité & eau, bâtiments et travaux publics

## 6.1.1 Système de production et principales cultures

Le concept de système de production est un concept essentiel dans les économies rurales. Il se réfère à un agencement particulier des facteurs de production, des choix techniques, une combinaison des productions. Pour ce qui concerne la commune des Chardonnières, le secteur a très faiblement accès au marché financier national. Par conséquent, la terre demeure le seul facteur de production accessible aux agriculteurs. Ce facteur est sujet à l'émiettement donnant lieu à des lopins de terre dont les productions qui découlent ne permettent pas une amélioration du bien-être de leurs occupants. Du coup, l'association de cultures est le système qui domine l'activité agricole. Cette pratique culturale est adoptée par l'exploitant afin de maximiser la production de façon à disposer de produits nécessaires aux besoins variés de consommation. Les principales cultures rencontrées ne varient pas de manière

significative d'une section communale à l'autre. Les cultures pluriannuelles telles la banane, l'igname et le taro sont dominantes dans les sections communales en zone de montagne. Les zones de plaine qui longent la côte pratiquent plutôt la culture de banane, de maïs et d'haricot tandis que la ville des Chardonnières a plutôt une réputation en production de raisin.

Joint à l'accroissement du phénomène d'érosion et de l'exploitation à outrance des terres, son rendement tend à diminuer et du coup la pauvreté des paysans s'est accrue. Comme il est susmentionné, les investissements dans ce secteur sont très faibles. Ils se résument essentiellement à ceux des paysans. Cela est à l'origine de son archaïsme et de l'incapacité de ces derniers d'utiliser des matériels mécanisés et de renouveler à temps les outils aratoires (machette, houe, pioche et louchette). Bien que la Commune soit exposée à des risques d'érosion et d'inondation particulièrement à Randel, les pratiques antiérosives sont rarement utilisées en raison du travail supplémentaire qu'elles exigent et du fait que la majorité des exploitants ne sont pas propriétaires des parcelles.

L'agriculture est pratiquée durant toute l'année et la grande majorité des terres cultivables est exploitée bien que le secteur accuse une sorte de déperdition et les jeunes s'y intéressent de moins en moins. Des cultures comme les légumes (piment, aubergine, chou, épinard), la patate douce sont récoltées à longueur de l'année et elles permettent aux exploitants de faire face à leurs besoins en consommation durant les périodes de soudure. Le tableau suivant présente les différents périodes de cultures sur une année.



*Des plantules de pommier prêtes à être mises en terre.*

**Tableau 15** - Calendrier agricole des principales cultures





TYPES DE CULTURES	OPÉRATIONS CULTURALES	MOIS											
		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Maïs</b>	Préparation de sol	■	■					■	■				
	Semis		■						■				
	Sarclage		■	■					■	■			
	Récolte				■	■					■	■	
<b>Pois noir</b>	Préparation de sol	■	■				■			■			
	Semis		■	■				■			■		
	Sarclage			■	■				■			■	
	Récolte					■	■			■			■
<b>Petit mil</b>	Préparation de sol						■						
	Semis							■					
	Sarclage								■				
	Récolte										■		
<b>Pois Congo</b>	Préparation de sol	■	■										
	Semis			■	■								
	Sarclage					■	■						
	Récolte	■											
<b>Pistache</b>	Préparation de sol				■	■	■	■	■				
	Semis					■	■	■	■				
	Sarclage							■					
	Récolte											■	■

Source : : Atelier de diagnostic participatif réalisé par IFOS, novembre 2017

## 6.1.2 Équipements et situation foncière

L'exploitation agricole se fait avec des outils aratoires de base comme la machette, la houe, la serpette et la pioche. L'agriculture est loin d'être mécanisée et modernisée. Sa pratique paraît comme étant une activité pénible pour les exploitants, qui sont obligés d'utiliser uniquement leurs forces musculaires. Cependant, ces outils de base ne sont pas tout à fait à disposition des exploitants particulièrement les ouvriers agricoles. Malgré l'expansion de la charrue à traction animale et de tracteurs dans le système de production agricole dans quelques communes du Sud, ces dispositifs ne sont pas encore utilisés aux Chardonnières.

Tableau 16 · Perception des habitants de l'agriculture

AGRICULTURE			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Disponibilité de terre fertile propice à l'agriculture ;</li> <li>➔ existence de plusieurs organisations d'agriculteurs : FMD, MAPM, ATPTHC, ONDM, AJAHC, ADECSH ;</li> <li>➔ existence du vignoble Le Vieux-Chardo et production de raisin dans la ville des Chardonnières ;</li> <li>➔ bonnes pratiques agricoles (rampe de pailles, mur sec, canaux contour des cultivateurs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pas de système d'irrigation ;</li> <li>➔ pas de dispositif de crédit agricole ;</li> <li>➔ manque de technicien agricole pour former les agriculteurs sur les techniques culturales mieux adaptées à la zone ;</li> <li>➔ absence d'unités de transformation de produits agricoles et de fruits ;</li> <li>➔ pratique agricole ancienne avec des outils rudimentaires ;</li> <li>➔ pas de boutique d'intrants agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Intérêt manifesté par la Présidence pour la culture du raisin et quelques entrepreneurs intéressés dans la transformation du raisin ;</li> <li>➔ présence de certaines organisations offrant de la formation aux agriculteurs, tels : CRS, OXFAM, Croix Rouge, FAO, ECHO et Coopération suisse.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Changement climatique ;</li> <li>➔ déboisement ;</li> <li>➔ sécheresse ;</li> <li>➔ inondations ;</li> <li>➔ insectes ravageurs.</li> </ul>

Source: Atelier de diagnostic participatif réalisé par IFOS - Novembre 2017

## 6.2 Élevage

L'élevage est considéré, pour les habitants des sections communales des Chardonnières, comme étant une activité complémentaire à l'agriculture. Il est une source intéressante de revenus pour les familles qui vendent leur bétail pour financer leur plantation ou couvrir les frais de scolarité, de maladie et de décès. Le climat de la Commune est très favorable à la pratique de l'élevage en raison de l'existence de

nombreux pâturages et de sources d'eau pouvant servir à l'alimentation et l'abreuvement des animaux. En effet, il est pratiqué généralement sur des espaces à faibles capacités agricoles durant toutes les saisons de l'année. En période de soudure, les espaces agricoles sont aussi destinés à la pratique de l'élevage. Dans ces conditions, les animaux sont élevés à partir des ressources fourragères issues des jachères, des

systèmes de cultures et des arbres fourragers. L'alimentation reste donc qualitativement et quantitativement tributaire des cycles naturels.

Le cheptel est composé majoritairement de bœufs, cabris, cochons et volailles de races rustiques. En milieu rural, l'élevage du cochon et des volailles à proximité des habitations est très courant. Les bêtes de somme (mulet, âne et cheval) rencontrées particulièrement dans les sections communales sont utilisées pour le transport des produits agricoles vers les marchés de Randel et de Ducis.

Bien que cette activité soit considérée comme importante dans l'économie, les éleveurs font face à de nombreux problèmes, particulièrement l'insuffisance de formation pour la conduire à bien. Ils ont évoqué comme cruciaux le manque d'agents vétérinaires et l'absence de pharmacies vétérinaires. Cette situation est à l'origine de la cherté des soins de santé, estimés par les paysans entre 500 et 2 000 G<sup>de</sup> par mois et par tête de bétail, et, du coup, du faible accès à ses services. Elle amenuise leur capacité, déjà faible, de lutter contre les menaces de maladies touchant leur bétail, comme Charbon, New Castel, Peste







porcine classique, Teschen, Rage, Coriza, Keratite infectieuse, etc. Les éleveurs se plaignent également de l'absence de races améliorées pour le croisement pouvant augmenter leur revenu et de la campagne annuelle ou saisonnière de vaccination jugée insuffisante.

Au niveau de l'appui institutionnel, il y a lieu de souligner que cette sous-branche économique est très peu accompagnée. Il est inventorié deux organisations opérant dans toute la commune. Il s'agit de : Groupman Sante Bèt (GSB) et du Réseau vétérinaire interdépartemental d'Haïti (INTER-VET). De plus, la communauté a joui de l'appui de l'Agence de Coopération suisse qui a fait des dons de cabris après la catastrophe de 2016 qui a provoqué des pertes de bétail considérables.

L'apiculture est aussi pratiquée dans la commune, qui est réputée sur la Côte Sud pour son miel de bonne qualité. Certains habitants s'adonnent à l'élevage domestique des abeilles,

mais d'autres font l'apiculture à des fins commerciales. On retrouve les ruchers surtout au niveau de la 3<sup>e</sup> section Bony où trois grands ruchers sont répertoriés. La production annuelle moyenne varie entre 100 à 500 gallons de miel par apiculteur. Le gallon se vend entre 1500 à 2 000 gourdes sur le marché local. Cependant le secteur reste traditionnel en dépit de ruches modernes qui ont été distribuées par une organisation à quelques apiculteurs, mais détruites par l'ouragan Matthew. De plus, la dégradation accélérée de l'environnement et les vagues de sécheresse répétées induites par le changement climatique engendrent une réduction considérable de certaines espèces de plantes à fleurs, notamment les plantes mellifères, nécessaires à la production de miel, cire et gelée royale. En outre, l'absence de structuration de la filière impacte négativement sur le secteur en engendrant une diminution du rendement et en maintenant le niveau de production en deçà des possibilités.

**Tableau 17** - Perception des habitants de l'élevage dans la Commune des Chardonnières

ÉLEVAGE			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Existence de beaucoup de pâturages et de sources d'eau pour l'alimentation et l'abreuvement des animaux ;</li> <li>➔ beaucoup de personnes pratiquent l'élevage comme source de revenus essentiels pour leurs familles ;</li> <li>➔ présence d'agents vétérinaires pour soigner les animaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Insuffisance de races améliorées pour le croisement des animaux ;</li> <li>➔ manque de moyens des éleveurs pour payer les services des vétérinaires et les médicaments ;</li> <li>➔ absence de marchés de vente du bétail et d'abattoir ;</li> <li>➔ insuffisance du nombre de vétérinaires disponibles pour prendre soin des animaux.</li> </ul>	<p>Intervention d'organisations sur le secteur de l'élevage, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Coopération suisse (distribution de chèvres, financement de la mise en place d'enclos),</li> <li>➔ FAO (distribution de chèvres, vaccination, formation),</li> <li>➔ GSB (distribution de chèvres),</li> <li>➔ MARNDR (vaccination, identification des animaux avec tags et anneaux),</li> <li>➔ réseau Entèvèt (formation).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Maladies comme Charbon, New Castel, Peste porcine classique, Teschen, Rage, Coriza, Keratite infectieuse ;</li> <li>➔ attaques du bétail par des chiens ;</li> <li>➔ vols des animaux ;</li> <li>➔ sécheresse diminuant la disponibilité des fourrages et entraînant des problèmes de croissance des animaux.</li> </ul>

Source: Atelier de diagnostic participatif réalisé par IFOS - novembre 2017

## 6.3 Pêche

L'activité de la pêche est pratiquée essentiellement par les habitants des côtes de la Commune particulièrement à Labéï, le centre-ville et une partie de la 3<sup>e</sup> section Bony. La pêche est exploitée en deçà de son potentiel en raison du faible investissement dans le secteur et de l'incapacité des pêcheurs à faire des captures de gros poissons en haute mer. Ces derniers disposent essentiellement d'engins de pêche archaïques (voilier, pirogues), ce qui entraîne une concentration de leurs activités dans le plateau continental avec, pour corollaire, la surpêche et l'exploitation appauvrissante des espaces non loin du rivage. Il est important de noter qu'il existe néanmoins dans la Commune des canaux à moteur en fibre de verre. Les matériels généralement utilisés sont : nasses, filets, sennes, lances, masques et fusils.

Les techniques de pêche généralement utilisées sont : pièges à l'aide des nasses ; *pèch trèn* dans des canaux, les DPC, le lac et au moyen d'hameçon artificiel, sennes de plage dans la baie, la plongée grâce aux masques et fusils.

La commune est pauvre en équipements de pêche. Les Dispositifs de Concentration de Poissons (DCP) installés par Food for the Poor et la FAO sont insuffisants pour donner un élan à la pêche. Cependant, les pêcheurs reconnaissent que la présence

des DCP constitue une force majeure pour le secteur et leur multiplication aurait un impact important sur l'augmentation de leur revenu.

Le revenu d'un pêcheur aux Chardonnières est relativement faible. Il vacille entre 250 gourdes et 5 000 par jour de pêche. La borne supérieure est rarement atteinte par les pêcheurs. Certains pêcheurs interviewés expliquent qu'ils continuent à pratiquer cette activité parce qu'ils n'ont pas d'alternatives. Cette situation les oblige à utiliser des pratiques destructrices (par exemple l'utilisation de filets de petites mailles) pour la reproduction des espèces maritimes.

À noter qu'à Labéï, une pratique de pêche récente s'est instaurée. Il s'agit de la capture d'une petite espèce maritime appelé *Zangi* qui se vend sur place. Le *Zangi*, selon les habitants, est une petite espèce (6 unités pèsent 1 gramme) qui semble faire partie de la chaîne alimentaire maritime. Les habitants de Labéï confirment que la pêche du *Zangi* est très rentable pour le pratiquant car avec le coût de 75 gourdes le gramme, le revenu journalier peut atteindre jusqu'à 4 000 gourdes.





Cette pratique de pêche tend à appauvrir la mer. Le prix des autres espèces varie entre 50 gourdes et 150 gourdes la livre.




Le secteur fait face à de nombreux problèmes dont : le manque d'encadrement, l'absence de matériels et d'équipements modernes, de magasins ou boutiques de pêche, le manque de financement et de débouchés pour la vente des fruits de mer.

*Quelques matériels de pêche, embarcations, pêcheurs et marchandes des Chardonnières.*





**Tableau 18** · Perception des habitants de la pêche

PÊCHE			
FORCES 	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Existence de plusieurs kilomètres de côtes et de ressources halieutiques ;</li> <li>➔ existence de quelques matériels de pêche comme des DCP ;</li> <li>➔ existence de plusieurs associations de pêcheurs et d'associations de marchandes de poisson.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Équipements et matériels de pêche non appropriés pour la pratique de la pêche en haute mer ;</li> <li>➔ manque de dispositifs de conservation de poisson et de marché local pour écouler les produits halieutiques ;</li> <li>➔ absence de dispositifs d'accompagnement en formation et d'accès au crédit pour les pêcheurs ;</li> <li>➔ mauvaises pratiques de pêche (capture de petits poissons et de poissons cuivrés) et non-protection des abris des poissons.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Présence de Food for the Poor, ACS, OXFAM, FAO, CSI accompagnant les pêcheurs en matériels (petits bateaux de pêche, installation de DCP) et en financement ;</li> <li>➔ MARNDR offrant de la formation aux pêcheurs ;</li> <li>➔ existence de marché pour les produits halieutiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Catastrophes naturelles (cyclones, inondations) ;</li> <li>➔ pollution de la mer essentiellement par des matières plastiques ;</li> <li>➔ érosion réduisant le plateau continental.</li> </ul>

Source: Atelier de diagnostic participatif réalisé par IFOS - novembre 2017



## 6.4 Industrie, artisanat et petits métiers

Il n'existe pas véritablement une branche industrielle à Chardonnières. Il est vrai qu'il y a une filière intéressante de production de raisin qui pourrait aider l'économie, mais l'industrie de transformation y relative peine à se développer. Seulement un projet industriel de production et de transformation d'importance, le Vieux Charo, a été mis en place. Il faut aussi noter la présence d'une unité de transformation dénommée Vin de Sainte Anne.

En outre, il est recensé par l'IHSI, en 2005, 12 petites et micro-unités de transformation dont 7 boulangeries et 3 ateliers de production de macoutes et de sacs en paille<sup>4</sup>. Par contre, le recensement général agricole de 2009 a révélé l'existence de 26 petites et micro-unités de

transformation réparties ainsi : 4 unités de transformation de café, 18 moulins d'arachides et de pistaches.

Au niveau spatial, ces unités de transformation se concentrent dans la section communale de Déjoie, notamment les moulins d'arachides. Et ce type d'activités est très peu présent dans la section communale Bony n'abritant que des moulins d'arachides.

En dépit des dégâts occasionnés par l'ouragan Matthew, en 2017, il est constaté une augmentation de 65% par rapport aux données de 2009. Car, les résultats de l'enquête de l'IFOS ont révélé l'existence de 40<sup>5</sup> microentreprises industrielles, artisanales et de petits métiers.

4 IHSI, Inventaires des ressources et des potentialités des communes d'Haïti, 2005

5 Enquête IFOS, Mars 2018



Atelier d'ébénisterie aux Chardonnières.

## 6.5 Commerce et entrepreneuriat

Le développement local repose fondamentalement sur les initiatives locales en termes de créations d'entreprises, particulièrement sur leurs capacités à s'engager dans la durée dans des projets économiques endogènes et innovants en capacité de projeter une image d'une commune dynamique et pleine de potentiels aux investisseurs nationaux et étrangers.

Concernant Chardonnières, les initiatives locales sont très faibles et se confinent en général aux micros et petites entreprises. Certes, la majeure partie des activités, soit 94,3 % de celles recensées en 2013 contre 0,3 % des étrangers<sup>6</sup>, résultent d'initiatives locales, mais elles ont été prises par des citoyens disposant de faible capital. Ce qui a donné lieu à la multiplication et la prépondérance de marchands (investissant la voie publique) et des entreprises individuelles à taille réduite. Le concept économique le plus approprié pour décrire ce genre d'entreprises est PME<sup>7</sup> et dans cet espace, elles évoluent dans tous les secteurs d'activités et jouent malgré tout un rôle d'intégrateur économique et social. Il existe en effet selon les résultats du recensement de 2013 aux Chardonnières 769 entreprises (les marchands et les artisans représentent la majeure partie) dont 65,4 % évoluent dans achats de biens et services, 2,47 % dans la transformation de matières premières. Par contre, selon les chiffres de 2017, 98 entreprises fonctionnent dans la commune, hormis les banques de borlettes qui sont au nombre de 8 et les marchands qui sont très nombreux.

Par contre, en 2005, les statistiques officielles de l'IHSI avaient recensé 101 entreprises dont 86,13 % étaient des établissements commerciaux, particulièrement de petites boutiques, qui représentent 84,15 %. Il semblerait qu'il y ait un accroissement des activités économiques mais, il est osé d'analyser l'évolution des activités sur la base d'une comparaison de données émanant de deux institutions différentes dont la définition du concept entreprise peut être perçue de façon différenciée. Toutefois, un fait demeure, les PME sont caractérisées par la prédominance de la sous-branche commerce et la majorité de ces dernières recensées en 2013 sont des microentreprises du genre petites boutiques et des micro-activités étalées sur la voirie.

Mis à part les problèmes structurels auxquels font face les entreprises de façon générale (accès au crédit, encadrement, cadre légal, etc.), les PME/PMI sont confrontées spécifiquement à trois grandes difficultés : le non-remboursement des clients (393, soit 51,1 % des entreprises en ont fait face), faibles ventes/expiration des produits (75, soit 9,8 %) et l'insécurité/vol (30, soit 3,9 %)<sup>8</sup>.

La condition d'existence des entreprises s'est détériorée avec la catastrophe du 3 octobre 2016 occasionnée par l'ouragan Matthew et l'effectif actuel peut être en deçà de celui dénombré en 2013, car bon nombre des PME/PMI sont décapitalisées alors que très peu ont une couverture d'assurance, soit 0,1 %. De plus, l'environnement créé par le désastre est hostile

6 Il importe de signaler que 5,4 % des responsables questionnés n'ont pas répondu à la question relative à la nationalité du chef de l'entreprise lors de ce recensement.

7 Il importe de souligner que ce terme se rapporte à tous les types d'activités, qu'elles soient commerciales, industrielles et de service. Toutefois, un autre concept, à savoir PMI, s'est émergé pour désigner les industries de petite et moyenne taille.

8 MCI, recensement des entreprises, 2013



*Une boutique à Randel.*

à la reprise des activités sans une intervention de l'État visant non seulement à faciliter la reconstruction de la ville et des localités fortement frappées, mais également à appuyer financièrement les PME/PMI, particulièrement celles qui sont décapitalisées.





À la lumière de ce constat, un fait demeure qu'à l'état actuel, les PME ne peuvent pas être le socle du développement de la Commune, car leur capacité de générer des richesses et leur niveau de structuration sont trop faibles et les problèmes structurels et conjoncturels sont énormes.

De plus, elles sont très peu organisées (seulement 0,5 % ont un exercice comptable et tout se fait sur la base de routine) et bon nombre d'entre elles sont informelles. Toutefois, 11,4 %

des PME/PMI ont exprimé leur intention de se procurer d'une patente<sup>9</sup>. L'informalité reste l'une des contraintes majeures à leur essor.

Enfin, le faible accès au marché financier national formel constitue un obstacle majeur au développement des initiatives privées locales. Malgré la présence de plusieurs institutions de microcrédit comme la Fondation Kole Zepol (FONKOZE) et la Caisse Populaire de la Côte Sud (CPCS) qui offrent des crédits, les PME/PMI et les marchandes ne profitent pas trop de ces dispositifs car le taux d'intérêt appliqué, situant entre 33 % et 48 % l'an leur paraît prohibitif. Cependant, des institutions comme OXFAM, Croix Rouge et AVSI offrent de la formation aux marchands et marchandes, et parfois des dons comme fonds de démarrage d'activités de commerce.

**Tableau 19** - Perception des habitants du secteur commerce

COMMERCE			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Existence d'institutions et d'organisations donnant accès au crédit, tels que CPCS, OBALAR et Mutuels de solidarité des commerçantes ;</li> <li>➔ existence du marché régional de Randel ;</li> <li>➔ existence d'activités commerciales diverses et de petites entreprises telles que des boulangeries, 3 moulins de céréales et des boutiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Insuffisance de marchés et mauvaise localisation du marché de Randel dans le lit de la ravine de Randel ;</li> <li>➔ manque d'encadrement financier, d'accès au crédit et de formation pour les marchandes et les membres de mutuels de solidarité ;</li> <li>➔ manque de voies d'accès pour la circulation et l'écoulement des produits et des marchandises ;</li> <li>➔ déficits dus à la mauvaise gestion, la fluctuation des prix, le manque de recouvrement et la perte de produits ;</li> <li>➔ taux des prêts trop élevé (33 % à 48 %/an) ;</li> <li>➔ faible pouvoir d'achat des ménages ;</li> <li>➔ absence de contrôle sur les produits de consommation ;</li> <li>➔ absence de magasins de vente de produits au gros.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Interventions de certaines institutions dans la formation et le financement des activités des commerçantes et des organisations de commerçantes telles que :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ FONKOZE / CPCS (prêts),</li> <li>➔ OXFAM / Croix Rouge / ORE / AVSI (don en espèces),</li> <li>➔ CRS / Croix Rouge / OXFAM (formation).</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Insécurité et vols ;</li> <li>➔ concurrence déloyale ;</li> <li>➔ troubles et instabilités politiques ;</li> <li>➔ décapitalisation des marchandes par les taux usuraires ;</li> <li>➔ mauvais temps.</li> </ul>

Source: Atelier de diagnostic participatif réalisé par IFOS - novembre 2017

## 6.6 Tourisme, hôtellerie et restauration

Baignée dans la mer des Caraïbes et surplombée par le parc Macaya, Chardonnières a un potentiel touristique consistant en de belles plages et d'espace écologique (parc du Macaya) logeant bassins, toboggans, des espèces rares et endémiques (faune et flore). Malheureusement, ce potentiel n'est pas mis en valeur et le tourisme reste une activité moribonde qui ne crée pas véritablement de richesses dans ce territoire. Les activités y relatives sont inexistantes, notamment restaurants<sup>10</sup> et hôtels fournissant des services standards de qualité. La commune abrite le Lindsay Beach Resort Hôtel contenant environ cinq chambres, l'auberge du Flamboyant de Kalapa d'une capacité d'accueil de 40 personnes avec ses neuf chambres et un restaurant n'offrant que le service traiteur. Les centres de récréation et de loisirs se résument à des gaguères et discothèques comme le Manguier, le Sourire, Vibration et Faud Ciné.

La place publique est en cours de réaménagement<sup>11</sup> et la ville n'est pas bien aménagée. Le cadre urbain n'offre pas un panorama attrayant avec ses logements endommagés et une trame

urbaine caractérisée par l'absence d'un tracé non planifié.

Outre la plage qui est accessible, les autres ressources (une partie du parc Macaya, Labéï Beach, l'étang Saint Clou et la grotte Nan Charles) se localisent dans des portions de territoire très enclavées. Leur mise en valeur réclame donc la construction de routes les reliant au centre-ville, qui lui-même est lié à la ville des Cayes par une voie en très mauvais état.

Le tourisme est à la phase embryonnaire et les conditions ne sont pas encore réunies pour son développement. Tout est à faire pour rendre attrayant ce territoire aux touristes locaux et internationaux (infrastructures routières, système d'assainissement, équipements de loisirs, rénovation urbaine, structuration des fêtes patrimoniales, etc.). La faible exploitation du secteur est défavorable à la création d'emplois stables et occasionne aussi un manque à gagner pour la commune qui aurait pu tirer des taxes sur les activités touristiques.

<sup>10</sup> Aucun restaurant n'est recensé aux Chardonnières. La seule marchande de nourriture que dispose la commune offre un service relativement mauvais laissant de sérieux doutes sur les conditions hygiéniques dont les nourritures ont été préparées.

<sup>11</sup> Elle est en réhabilitation.



Travaux de réhabilitation sur la place publique des Chardonnières.



En-haut, l'auberge Flamboyant et en-bas, le Lindsay Beach Resort Hôtel, seuls hôtels de la commune.



Tableau 20 - Perception des habitants du secteur tourisme et hôtellerie

TOURISME ET HÔTELLERIE			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Existence d'une partie du parc Macaya sur le territoire de la commune ;</li> <li>➔ fête patronale Sainte Anne et Festival Raisin attirant beaucoup de visiteurs et touristes ;</li> <li>➔ existence d'attraits touristiques : Labéi Beach, l'étang Saint Clou et grotte Nan Golas ;</li> <li>➔ disponibilité de 14 chambres d'accueil à Lindsay Beach Resort Hôtel et l'auberge du Flamboyant ;</li> <li>➔ existence de plusieurs km de côte propices au développement d'activités touristiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Manque d'infrastructures touristiques tels plages, restaurants, etc. ;</li> <li>➔ Mauvais état des routes ;</li> <li>➔ Manque d'accompagnement et d'implication de l'État dans le tourisme ;</li> <li>➔ Manque d'investissement dans le secteur touristiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Plan de développement du tourisme sur la cote Sud ;</li> <li>➔ Coopération suisse et Food for the Poor intervenant dans la réparation de tronçons de route menant au Parc Macaya.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Accidents provoqués par le mauvais état des routes ;</li> <li>➔ Dégradation progressive de la cote par de grosses vagues.</li> </ul>

Source: Atelier de diagnostic participatif réalisé par IFOS - novembre 2017

## 6.7 Main d'œuvre

Chardonnières figure parmi les communes d'Haïti à faible taille au niveau démographique. Avec une population estimée en 2015 à 25 240 habitants dont 56,14% ont 18 ans et plus, elle a une main d'œuvre non négligeable foncièrement rurale d'autant que les jeunes de moins de 18 ans participent également à la production

ainsi que les gens de plus de 60 ans. Selon les statistiques officielles, environ 66% de cette tranche d'âge vivent dans les zones rurales, contre 34% en milieu urbain. Les sections communales Bony et Randel qui sont les plus peuplées détiennent légèrement la plus grande proportion de cette main d'œuvre.

## 6.8 Emploi

Le marché de l'emploi se réfère à la situation de l'offre et de la demande d'emplois dans un territoire. Il est un système aux multiples facettes présentant différentes dimensions, influencé par de nombreux facteurs, lesquels ne sont décrits que par des données agrégées sur l'emploi. Son analyse traite d'abord le besoin d'une meilleure compréhension des défis propres de la Commune en termes de création d'emplois.

Au niveau communal, il n'existe aucune statistique sur les conditions de l'offre et de la demande d'emplois. Tenant compte du caractère rural de l'économie, il est évident que les activités traditionnelles absorbent la majeure partie de sa main d'œuvre. Selon le recensement général agricole, l'agriculture à elle-seule a engagé la majeure partie de la main d'œuvre locale disponible, soit plus de 95% des ménages.

L'apport des autres secteurs en termes de création d'emplois est faible du fait que les entreprises existantes sont de petite taille et génèrent en général un ou deux emplois. Toutefois, il faut souligner que dans le domaine social, il y a un nombre non négligeable de salariés. Par exemple, selon l'IHSI<sup>12</sup>, en 2005, 99 personnes<sup>13</sup> travaillaient dans le secteur sanitaire. En 2018, les petites entreprises identifiées par l'IFOS engagent plus de 88 personnes.

Il est vrai que le commerce est la deuxième plus grande activité, mais sa quantité d'emplois générés n'est pas significative, si on se base sur le recensement général des entreprises de 2013 qui fait état de l'existence de 254 entreprises de vente et sur l'incapacité des établissements commerciaux constitués essentiellement de petites boutiques et de marchandes et marchands établis sur la voirie, de générer plusieurs emplois.

<sup>12</sup> IHSI, Ressources et potentialités des communes d'Haïti, 2005

<sup>13</sup> Ce nombre semble être lié à la faveur d'un programme existant à l'époque car aujourd'hui le nombre de travailleurs de santé du secteur formel est nettement inférieur.



Tout porte à comprendre que les activités formelles et informelles du commerce et des services ne génèrent pas beaucoup d'emplois. De ce fait, les nouveaux arrivants sur le marché du travail se heurtent à l'impossibilité de trouver un emploi. Cela conduit certains d'entre eux, libérés du secteur agricole, de muer en chauffeurs de taxi de motocyclette. Ce genre d'activités malheureusement n'est

pas lui-même en mesure d'absorber les jeunes travailleurs.

Ce déficit a conduit bon nombre d'entre eux à migrer vers les Cayes et surtout vers Port-au-Prince. Quoique son poids soit faible en 2009<sup>14</sup>, cela représente une alternative très prisée par les chômeurs.

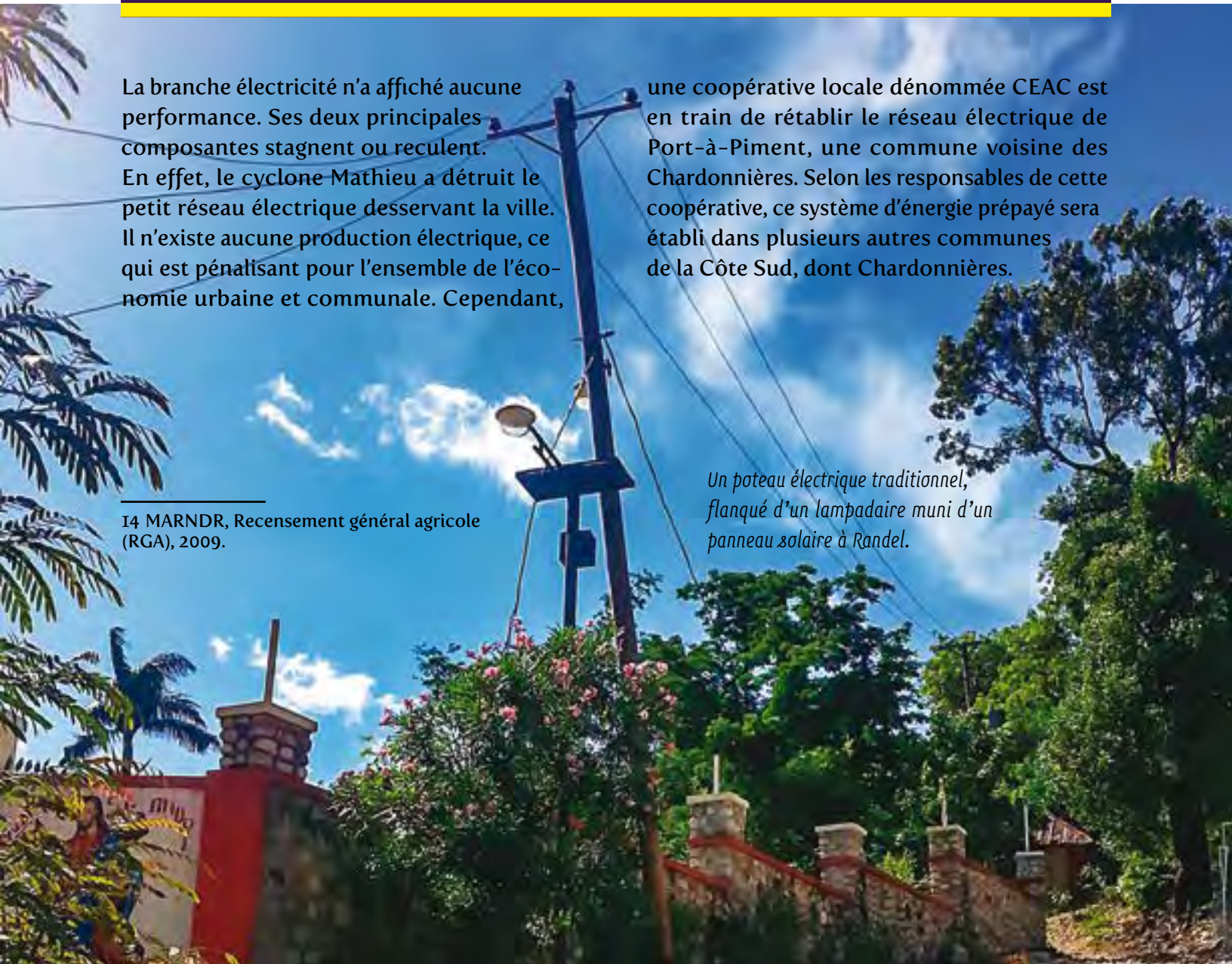
## 6.9 Électricité

La branche électricité n'a affiché aucune performance. Ses deux principales composantes stagnent ou reculent. En effet, le cyclone Mathieu a détruit le petit réseau électrique desservant la ville. Il n'existe aucune production électrique, ce qui est pénalisant pour l'ensemble de l'économie urbaine et communale. Cependant,

une coopérative locale dénommée CEAC est en train de rétablir le réseau électrique de Port-à-Piment, une commune voisine des Chardonnières. Selon les responsables de cette coopérative, ce système d'énergie prépayé sera établi dans plusieurs autres communes de la Côte Sud, dont Chardonnières.

<sup>14</sup> MARNDR, Recensement général agricole (RGA), 2009.

*Un poteau électrique traditionnel, flanqué d'un lampadaire muni d'un panneau solaire à Randel.*



## 6.10 Bâtiments et travaux publics

Comme les autres branches du secteur, Bâtiments et travaux publics a connu une petite embellie après la catastrophe d'octobre 2016 grâce au processus de reconstruction des logements et de certains bâtiments publics. Néanmoins, la sous-branche Travaux publics

ralentit la croissance de la branche en raison de la faiblesse des interventions visant à réhabiliter les infrastructures endommagées par la catastrophe du 3 octobre et l'érection de nouvelles. Alors qu'elle pourrait booster toute l'économie locale.

**Tableau 21** - État des bâtiments publics et travaux nécessaires - Chardonnières

TYPES DE BÂTIMENTS	LIEU	ÉTAT DU BÂTIMENT
<b>École nationale des Chardonnières</b>	Lapas 1 (CU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Clôture endommagée</li> <li>➔ Pas d'espace de jeu</li> <li>➔ Non disponibilité d'eau potable pour les élèves</li> <li>➔ Une partie de la cour de récréation en terre battue</li> </ul>
<b>Lycée des Chardonnières</b>	Lapas 1 (CU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Logé dans le même bâtiment que l'École nationale des Chardonnières</li> <li>➔ Lycée en construction</li> </ul>
<b>École nationale Marion Dufanal</b>	Rue Lamoussé André (CU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Logée au Collège Saint Charles</li> <li>➔ Construction inachevée</li> <li>➔ Cour de récréation et espaces de jeu trop petits</li> </ul>
<b>École nationale de Labéï</b>	Labéï (Déjoie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Non cloturée</li> <li>➔ Toiture en mauvais état</li> <li>➔ Toilette non confortable</li> <li>➔ Absence de matériels de jeu pour les enfants</li> </ul>
<b>École nationale de Déjoie</b>	Déjoie	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pas de clôture et d'espace de jeu</li> </ul>
<b>École nationale congréganiste Saint André de Randel</b>	Randel	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Manque de mobiliers</li> <li>➔ Pas de matériels de jeu</li> </ul>
<b>École nationale de Randel</b>	Randel	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pas de matériels de jeu</li> <li>➔ Toilette non confortable</li> <li>➔ Pas d'eau potable</li> </ul>
<b>École nationale de Délibarain</b>	Délibarain (Randel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pas de clôture</li> <li>➔ Pas d'eau potable</li> </ul>
<b>École nationale de Nan Pierre</b>	Nan Pierre (Déjoie)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le bâtiment n'est pas propre.</li> </ul>
<b>École nationale de Fièrre-Ville</b>	Fièrre-Ville (Randel)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pas de clôture</li> <li>➔ Pas de matériels de jeu</li> </ul>
<b>École nationale Croisade PSUGO</b>	Portail (CU)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pas de bâtiment</li> <li>➔ L'école fonctionne sous une bâche.</li> <li>➔ Pas de clôture, pas d'eau, pas d'espace de jeu ni cour de récréation</li> </ul>

TYPES DE BÂTIMENTS	LIEU	ÉTAT DU BÂTIMENT
<b>École nationale Massolas</b>	Massolas (Bony)	➔ Pas d'espace de jeu
<b>École nationale Hilaire PSUGO</b>	Hilaire (Bony)	➔ Pas de clôture et le bâtiment n'a pas de porte ➔ Pas d'espace de jeu ➔ Cour de récréation en terre battue ➔ Pas d'eau potable
<b>École nationale de Bousquette</b>	Bousquette (Déjoie)	➔ Pas de clôture ➔ Pas de cour de récréation ni d'espace de jeu
<b>Agence Locale des Impôts</b>	centre-ville	
<b>Mairie</b>	Rue Lamoussé André	➔ Bâtiment neuf mais non protégé par une clôture
<b>Vice-Délégation</b>	Rue Lamoussé André	➔ Logé dans le bâtiment de la mairie
<b>Commissariat des Chardonnières</b>	Rue Presbytère (CU)	➔ Une partie du bâtiment endommagée et espace pas clôturé ➔ Pas de toilette confortable
<b>Tribunal de Paix</b>	Portail (CU)	➔ Logé dans une maison privée (un loyer) ➔ Bâtiment en mauvais état et espace pas clôturé
<b>Tribunal de Paix</b>	Randel	➔ Logé dans une maison privée en mauvais état
<b>Centre de santé</b>	Randel	➔ Pas de clôture
<b>État Civil</b>	Rue Gaëtan (CU)	➔ Logé dans une maison privée ➔ Bâtiment endommagé ➔ Pas de matériel de service
<b>Office national d'identification (ONI)</b>	Rue Benêche (CU)	➔ Manque de mobiliers et matériels informatiques (ordinateur)
<b>Bureau du District scolaire</b>	Rue Lamoussé André (CU)	➔ Clôture endommagée ➔ Cour en terre battue ➔ Manque de mobiliers et matériels







Le Bureau du District scolaire des Chardonnières







# 7. Forces, faiblesses, opportunités et menaces majeures

Le diagnostic se clôture par un atelier spécifique pour déterminer les FFOM majeures de la Commune qui serviront de base pour les choix des grandes orientations stratégiques de développement (voir photos ci-contre et de la page suivante). Ces FFOM majeures sont issues de débats où les enjeux de chaque catégorie d'acteurs ont été pris en compte. Elles constituent les priorités communales en matière de développement.

**Tableau 22** · Les FFOM majeures de la commune des Chardonnères

FFOM MAJEURES PRIORISÉES			
FORCES 	FAIBLESSES 	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Disponibilité de terres fertiles propices à l'agriculture et à l'extension de la culture de raisin ;</li> <li>➔ fort taux de scolarisation grâce à l'existence de 13 écoles nationales, 11 écoles privées de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles, 5 collèges et 1 lycée ;</li> <li>➔ beaucoup de personnes pratiquent l'élevage comme source de revenus essentiels pour leurs familles ;</li> <li>➔ existence de plusieurs sources d'eau captées, 6 puits artésiens et d'un système d'approvisionnement d'eau potable avec des prises domiciliaires, plusieurs kiosques, 32 fontaines publiques et 6 réservoirs ;</li> <li>➔ existence de plusieurs associations de pêcheurs, de quelques matériels de pêche et d'un DCP facilitant les activités de pêche en haute mer et sur plusieurs kilomètres de côte ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Mauvais état des routes existantes et manque de voies de pénétration (Randel) ;</li> <li>➔ insuffisance des services de santé disponibles ;</li> <li>➔ manque d'éducation sanitaire, beaucoup d'espaces publics ne disposent pas de toilettes et faible pourcentage de ménages possédant installation sanitaire ;</li> <li>➔ absence de Plan d'aménagement du territoire communal ;</li> <li>➔ non-alimentation du centre-ville et des zones urbanisées en courant électrique due aux pannes des trois génératrices SDMO de 1,5 mégawatt et à la destruction des lignes électriques par l'ouragan Matthew ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Intervention de plusieurs organisations dans différents domaines au niveau de la Commune, telles que : UNOPS, OXFAM, CRS, Coopération suisse, FAO, AUSI, etc. ;</li> <li>➔ intérêt manifesté par la présidence pour la culture du raisin et quelques entrepreneurs intéressés dans la transformation du raisin ;</li> <li>➔ demande de produits halieutiques ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Péril fécal ;</li> <li>➔ catastrophes naturelles ;</li> <li>➔ changements climatiques ;</li> <li>➔ insectes ravageurs ;</li> <li>➔ épidémies et maladies ;</li> <li>➔ concurrence déloyale et maladies provoquées par les produits importés de mauvaise qualité.</li> </ul>

FFOM MAJEURES PRIORISÉES			
FORCES 	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS 	MENACES 
<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ disponibilité d'espaces du domaine public pour la construction de logements et d'autres infrastructures ;</li> <li>➔ existence d'attraits touristiques divers tels que : plusieurs kilomètres de littoral, Prama Beach et Labéï Beach, l'étang Saint Clou et les étangs nan Charles ainsi qu'une partie du parc Macaya contenant la plus grande forêt primaire du pays.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ mauvaise localisation et absence d'infrastructures de logement des marchés et des espaces d'échanges.</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ entreprise Vieux Chardo assurant la transformation du raisin de la Commune en vin.</li> </ul>	

Source: Atelier de diagnostic participatif réalisé par IFOS - novembre 2017

Séance de priorisation des FFOM majeures des Chardonnières, le 22 novembre 2017.



---

---

• TROISIÈME PARTIE •

# PLANIFICATION

---

---





En-haut, le Maire des Chardonnières travaille avec son groupe sectoriel à l'un des arbres à problèmes qui serviront à cibler la vision de la Commune, en-bas arbre à problèmes du secteur de l'agriculture.







## 8. Vision et objectifs

Le diagnostic est suivi d'un atelier réunissant les différents acteurs sectoriels, catégoriels et institutionnels de la Commune pour définir une vision basée sur l'identité de la commune et de ses potentiels. Ils ont exprimé la vision suivante :

Dans 25 ans, soit en 2043, Chardonnières est une commune attractive grâce à une meilleure organisation du territoire ; une économie dynamique basée sur le développement du secteur touristique, l'agriculture mécanisée et une pêche modernisée ; l'accès de tous et de toutes aux services sociaux de base et l'interconnexion de ses composantes territoriales qui facilite les échanges.

Cette vision décrit une situation souhaitable pour les 25 prochaines années en se basant sur les potentiels du territoire à l'échelle communale et les engagements des acteurs communaux pour développer les secteurs prioritaires. Il s'agira de travailler en synergie pour passer d'une situation de sous-développement à une situation où la population aura accès à de meilleurs services sociaux, connaîtra une meilleure qualité de vie et de bien-être. Divers secteurs vont être touchés en priorité, tels : l'agriculture, l'élevage, l'éducation, la santé et la pêche. Les connexions entre les différentes sections communales et surtout entre la ville des Chardonnières et le quartier Randel, un petit pôle économique important pour la commune, sont des actions phares et déterminantes pour le développement de la commune.

La situation souhaitée décrite dans la vision est atteignable sur un temps donné et déterminante d'une bonne planification territoriale qui tient compte des préoccupations et enjeux de toutes les couches de la population et des capacités d'action de chacun. Il est évident que passer du sous-développement au développement requiert du temps et pour que cette vision se réalise progressivement, les acteurs ont formulé un objectif pour les cinq prochaines années qui requiert des acteurs publics et privés le travail en commun, le dialogue, le sens de responsabilité.

**OBJECTIF : Dynamiser l'économie locale et améliorer l'accès aux services sociaux de base de proximité en adoptant une approche de développement communal intégré tout en améliorant les routes internes.**





Cet objectif ici défini n'est qu'une expression de l'ensemble des acteurs de la commune et celui-ci serait imposable à tous les acteurs. Il devra être défendu par tous et être poursuivi par les maires, CASEC, ASEC, Services déconcentrés de l'État, leaders communautaires et religieux, citoyens et citoyennes ainsi que les opérateurs de projet

et les organismes de coopération. Les interventions de l'État au niveau régional et communal devraient aussi s'aligner ou tenir compte de cet objectif, tant qu'il n'y aura pas encore de modification venant de leur part ou d'un nouvel outil de planification territoriale émanée d'une démarche globale de développement.

## 8.1 Orientations stratégiques par axe d'intervention

Le PCD est un outil de planification territoriale élaboré de manière participative au niveau communal qui s'inspire du Plan de Développement Stratégique du Développement d'Haïti (PSDH). Les orientations stratégiques du PCD s'articulent aux grandes orientations nationales inscrites dans le PSDH. Les orientations communales sont fondamentales pour les décideurs politiques et les opérateurs privés de bien saisir le sens des interventions proposées et leurs logiques de mise en œuvre. Les interventions futures devront s'inspirer de ces orientations pour pouvoir répondre aux aspirations des acteurs locaux du développement de leur territoire.

Tableau 23 - Articulaton entre le PCD et le PSDH

CHANTIER DU PSDH	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PCD
→ Refondation territoriale 	→ Organiser l'espace territorial
→ Refondation économique 	→ Dynamiser l'économie locale
→ Refondation sociale 	→ Augmenter l'accès aux services sociaux
→ Refondation institutionnelle 	→ Appuyer et renforcer les institutions communales

### 8.1.1 Orientation stratégique 1 : organiser l'espace territorial

L'organisation de l'espace territorial constitue un élément fondamental dans la planification de son développement. Chaque zone a son propre potentiel et est susceptible d'y appliquer un type de développement spécifique. La commune des Chardonnières mobilisera des moyens pour se doter des outils suivants : un **plan d'urbanisme** et règlements d'urbanisme; un **plan de zonage** et règlements de zonage et un **plan de lotissement** et règlements de

lotissement. Ces outils de planification territoriale devraient tenir compte des spécificités de chaque zone en matière de développement. Inspiré du Plan Grand Sud et éventuellement du Schéma d'Aménagement de l'Arrondissement, ces outils de planification spéciale du territoire communal devront tenir compte aussi des dimensions humaines en vue d'une meilleure occupation de l'espace communal intégré dans une dimension

plus large (arrondissement) et éviter le développement spontané des villes et de l'occupation non contrôlée de l'espace. Ces outils sont une anticipation sur l'occupation du territoire. À ce titre, ils devront permettre à la commune de bien spécifier les zones d'habitation, les zones agricoles, les zones de forêts, les zones destinées à la pratique de l'élevage, etc. Leur réalisation devra être un exercice participatif comme l'est le PCD, où certains acteurs clés comme la DINEPA, le CNIGS, le CIAT, le MPCE et le MICT devront y prendre part activement ou donner leur collaboration pour leur réalisation. Les documents de planification seront les principales sources d'inspiration pour les opérateurs. Une réglementation d'application basée sur la loi et de contrôle de leur application sera élaborée et suivie par la mairie. La mairie opte pour des campagnes de communication et de sensibilisation de la population sur les normes de protection environnementales et des dispositions communales en vigueur.

Le modèle d'aménagement de la commune devra s'appuyer sur le rapprochement entre les différents lieux de résidence et de création de zones de services mais aussi sur une mixité des fonctions urbaines autour des axes bâtis et agglomérés. Il s'agit de mener des réflexions qui déboucheront sur une meilleure occupation de

l'espace communal et décision sur l'utilisation de chaque zone ou pôle (zone d'habitation, zones agricoles, zones protégées, etc.). Pour faciliter la circulation et l'interconnexion entre les sections communales et le centre-ville, les routes devront être construites et aménagées selon des normes techniques qui en assurent leur durabilité. La construction des routes devra faire l'objet d'étude topographique préalable et de faisabilité où les impacts environnementaux, qui en découlent, devront être déjà signalés afin que les choix se fassent de manière raisonnée.

Le diagnostic révèle que la commune fait face à de graves problèmes environnementaux et un risque que certains quartiers soient disparus (le cas de Randel) dans le temps si rien n'est fait. Pour aborder cette problématique, la commune devra mener une réflexion intercommunale avec toutes les communes dont les versants de montagne alimentent les cours d'eau traversant Randel et d'autres espaces. Cette réflexion intercommunale concernera aussi la structure de gestion du parc Macaya et le BAC de la zone, qui ont leurs rôles à jouer. La commune se propose aussi de surveiller aux exploitations des ressources naturelles (carrières, arbres) qui sont les principales causes de la dégradation de l'environnement.

### 8.1.2 Orientation stratégique 2 : dynamiser l'économie locale



L'économie moribonde qui caractérise la commune est due au fait que les principales activités économiques sont du secteur primaire et le développement des secteurs secondaire

et tertiaire reste un défi pour la commune. En ce sens, la dynamisation de l'économie serait abordée selon une triple approche :

#### **Renforcer l'économie par la consolidation et le renforcement des pôles existants**

La première approche tient compte des acquis ou de l'existence des principaux secteurs d'activités même s'ils sont encore très sous exploités. Il s'agit de les renforcer afin d'améliorer leur performance.

**La production végétale :** la population reconnaît que l'agriculture constitue une force à valoriser, car elle concerne la majorité de la production rurale bien que le problème de manque d'outils, d'encadrement technique et d'accès au crédit

agricole soient évoqués comme les principaux éléments de blocage du secteur. L'approche serait de doter les paysans agriculteurs de moyens adéquats pour mener leur activité mais surtout les former pour qu'ils puissent s'adapter aux différents changements et aléas climatiques et développer des cultures appropriées. Il faut aussi adopter une approche de culture par filière tout en développant la chaîne de valeurs. Les zones de pentes à proximité du parc Macaya devront être destinées à la plantation d'arbres fruitiers tandis l'association de l'agriculture et de plantation d'arbres fruitiers seront pratiquées dans les autres zones de pente moins prononcées. Il s'agit de pratiquer une agriculture résiliente et d'associer l'activité agricole et la protection de l'environnement. Le développement de la culture de rente (café, cacao) serait envisagé et encouragé. Il serait important que les opérateurs envisagent de faciliter des échanges entre paysans agriculteurs de la commune avec d'autres agriculteurs du pays ayant la même topographie avec la commune. Au niveau des plaines, la stratégie serait de privilégier l'exploitation structurée de parcelles avec un minimum de machinerie. Il s'agit de maximiser le rendement des espaces agricoles en plaine qui ont de potentiels énormes. Ainsi, le schéma d'aménagement doit donner des indications sur l'utilisation de ceux-ci et les dispositions à prévoir pour éviter qu'ils subissent l'effet de l'urbanisation. L'approche serait de maximiser la production agricole de la commune en organisant mieux l'espace et en prenant des dispositions appropriées.

**La pêche et l'élevage :** Les secteurs de l'élevage et de la pêche devraient être valorisés également, compte tenu de leur potentiel et du nombre d'habitants qui y pratique. Le diagnostic a révélé que ces secteurs offrent de grandes possibilités d'extension. La pêche pratiquée de manière artisanale ne profite pas trop aux pêcheurs actuellement. Une approche qui priorise la

mise à disposition des pêcheurs de matériels adaptés pour la pêche en haute mer (bateaux de pêche, DCP), de la formation et de l'organisation du secteur serait privilégiée. L'exploitation appauvrissante de l'espace maritime devra être interdite et contrôlée par des agents de la mairie et de la MARNDR pour préserver les espèces et assurer la reproduction. Les réglementations en vigueur devraient être renforcées par des mesures communales. Pour que les pêcheurs profitent de la pêche, il faudrait qu'ils aient accès aux marchés sans passer par plusieurs intermédiaires. Il ne s'agit pas de couper la chaîne car cela risquerait d'éliminer certains agents économiques, mais plutôt de réduire la distance qui sépare le pêcheur et le consommateur final. De ce fait, des matériels de conservation devraient être mis à disposition des associations. Quant à l'élevage, l'emphase devra être mise sur la mise en place d'un système local de **gestion de la santé animale** géré par les éleveurs eux-mêmes. Les GSB, s'ils sont renforcés, dotés de médicaments et matériels pourraient jouer ce rôle. L'élevage étant complémentaire à l'agriculture et étant constitué, en quelque sorte, l'épargne des agriculteurs, devrait faire l'objet d'investissement. À noter aussi que le potentiel apicole de la commune devra être mis en valeur et exploité en utilisant des techniques modernes.

La commune offre des possibilités de développer le **tourisme** grâce à ses attraits touristiques. Faisant partie de la Côte Sud qui est classée comme zone à vocation touristique, les sites comme Labéï et autres sont des espaces à valoriser pour attirer des visiteurs. Il faut que la commune encourage des investissements publics et privés dans le secteur des infrastructures d'accueil (hôtels, restaurants) et de plaisance (discothèques, plages). La commune pourra miser sur sa réputation de production de raisin pour attirer des touristes. On doit se faire une identité (autour du raisin par exemple) de la commune,

dégager une réputation de commune hospitalière, et une réputation de zone tranquille et sécuritaire. Le tourisme de plage pourrait

être associé à celui de montagne (des ballades au parc Macaya et visite guidée dans la grotte récemment découverte).

### **Développer des pôles économiques et promouvoir une approche entrepreneuriale**

La priorité devra se mettre sur le centre-ville des Chardonnières et le quartier Randel comme pôles de développement économique. La commune devra consentir des investissements dans ces deux espaces urbains propices à un meilleur cadre de vie et à la possibilité de croissance. Il s'agit d'adopter une approche qui fait du centre-ville et de Randel deux pôles économiques, d'emplois et de développement des PME/PMI. Le marché de Randel offre déjà de grandes opportunités pour les échanges commerciaux et la valorisation des ressources de la zone. La structuration de ce marché est un élément important sur lequel la commune doit se pencher. Ces pôles devront être conçus comme des espaces économiques structurés qui attirent les populations à proximité

et offrent un certain niveau de production de biens et de services.

En plus de la création des deux pôles économiques au niveau de la commune, les initiatives entrepreneuriales au niveau agricole, de l'élevage, de la pêche, du tourisme devront être encouragées et soutenues. Pour que le développement soit possible, il faut que tous les secteurs soient dynamisés grâce à des mesures incitatives. Il exige une rupture avec les approches d'aide à la survie et éviter, dans la mesure du possible, l'humanitaire récurrent. Au cas où une action humanitaire toucherait les secteurs économiques, elle devrait s'inscrire dans la logique de développement sur le long terme et du renforcement des PME/PMI.

*Le marché de Randel offre déjà de grandes opportunités pour les échanges commerciaux.*

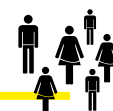


## Créer des conditions pour l'investissement

Il est unanimement reconnu que le développement économique est hypothétique sans la création des conditions favorables à l'investissement et la croissance. Le territoire communal devra se doter d'infrastructures nécessaires, à son échelle, pour favoriser cette croissance. Les problèmes de l'énergie et d'infrastructures routières devront être résolument contemplés et pris au sérieux. Cette question pourrait être abordée sur une échelle plus large que celle de

la commune, au niveau régional, par exemple. L'expérience de CEAC dans les communes voisines des Chardonnières pourrait être reprise aux Chardonnières. Cependant, il faut aussi explorer toutes les autres sources possibles d'énergie moins coûteuse. Aussi, certains éléments plus transversaux comme la question de sécurité ou la garantie foncière, dépassant le niveau communal, doivent être aussi abordés au plus haut niveau de l'État.

### 8.1.3 Orientation stratégique 3 : augmenter l'accès aux services sociaux



Le manque d'accès aux services sociaux de qualité doit être compensé sur la période de mise en œuvre du PCD. Il s'agit de faire des efforts pour que l'offre de services ne soit pas marginale mais tienne compte des spécificités de chaque groupe et frange de la population. L'emplacement des écoles, des centres de santé, des points d'eau, devra tenir compte des zones d'habitation pour que ces services soient à la portée de tout le monde. La commune adoptera une approche d'offre de services de proximité. Il s'agit d'aller vers les habitants-usagers et de leur offrir le minimum de services possible. L'emphase va être mise sur la création de nouveaux pôles de services. La commune identifiera de concert avec les sections communales les zones ou pôles de services à développer pour en assurer une bonne répartition. La justice sociale, le traitement égalitaire des habitants des villes et ceux des sections communales seront les valeurs qui guideront le choix de la commune en matière d'offre de services. Les réalités des sections, étant différentes des villes, doivent être prises en compte de manière non marginale. Les habitants des villes et des sections communales devront être traités au même titre et sans discrimination.

La formation, le renforcement des acteurs et réseaux d'acteurs locaux faisant partie du système de fourniture de services et la sensibilisation de la population devront accompagner chaque action qui tend à augmenter l'offre de services. Il est important que la mairie veille à ce que les opérateurs (État, ONG, etc.) allient leurs actions au renforcement de capacités et la responsabilisation des bénéficiaires/usagers. Ces derniers devront être amenés à être impliqués davantage dans les actions afin de garantir la durabilité des services. Il s'agit de faire de la responsabilité des usagers des services un principe partagé par tout le monde.

Les élus ont la responsabilité de mobiliser les acteurs du secteur de l'éducation (BDS, enseignants, parents, représentants des sections communales), du secteur de la santé (UCS, centre de santé, association de matrones, guérisseurs traditionnels), du secteur de l'eau potable (DINEPA, CAEPA, comité de gestion de kiosque ou fontaine) à se concerter et définir une politique claire et précise de l'offre de service dans les zones agglomérées à caractère urbain (centre-ville, Randel, Labéï, Bousquette, entre autres) et les zones rurales des sections communales.

Au point de vue culturel et sportif, la commune devra renforcer son service culturel et développer des relations avec le ministère de la Culture et le ministère de la Jeunesse des Sports et de l'Action civique pour encourager la musique, la poésie, le théâtre, le sport, la danse, l'artisanat et la peinture. Ces filières créent non seulement des liens sociaux entre jeunes mais aussi de l'émancipation et, dans une certaine mesure, de l'emploi. Il est unanimement reconnu que de telles initiatives réduiraient le taux de délinquance juvénile et pourraient inculquer à ces jeunes de valeurs civiques et

citoyennes. De telles valeurs, la commune en a besoin pour son développement. En ce sens, il faudra construire des infrastructures relatives à la pratique de différentes disciplines sportives, culturelles et de loisir, prioritairement dans le centre-ville, Randel, Labéï, Bony. La mairie croit que la culture, le sport et le loisir créent des liens sociaux et de la cohésion sociale nécessaire pour le vivre ensemble. En ce sens, une emphase particulière va être mise sur ces éléments afin de recoudre le tissu social de la commune par le rapprochement des différents groupes sociaux.

#### 8.1.4 Orientation stratégique 4 : appuyer et renforcer les institutions communales

L'animation du territoire communal repose sur les personnes et les institutions ; et cela concerne tous les secteurs et tous les milieux (rural, urbain). La Mairie, étant maître d'ouvrage du développement de la commune et dotée de la légitimité politique et légale, devra se renforcer elle-même pour pouvoir bien jouer son rôle. Si la commune veut se développer, elle doit miser sur des institutions fortes et compétentes dans son champ d'action. Ce renforcement devra également concerner au premier plan les services déconcentrés de l'État, les CASEC, ASEC et AM.

L'approche tiendra compte du principe de responsabilité et d'engagement des cadres des institutions communales. Il ne suffit pas seulement de former les cadres sur le plan technique. Il est aussi important d'aborder les questions d'éthique professionnelle, de respect du droit des

usagers, du sens de services publics, etc. La corruption devra être évitée en mettant des balises administratives et disciplinaires et en instituant un système de rapportage et de reddition de comptes. Il est important que toutes les actions de développement aient un volet de renforcement des institutions locales partenaires.

Quant aux organisations de la société civile (les associations, les organisations socio-professionnelles, les groupements de femmes, de jeunes et autres), qui constituent des acteurs incontournables de la gouvernance locale, elles devront être capables de mieux jouer leur rôle de veille de la bonne marche de la commune et participer à la prise de décisions l'engageant. Pour cela, elles devront être aussi renforcées pour mieux participer dans la mise en œuvre des politiques publiques locales.

#### 8.1.5 Orientations stratégiques transversales

Il s'agit ici d'énumérer les grands principes qui vont guider toutes les actions de développement de la commune. La mairie prendra toutes les dispositions nécessaires à ce que les opérateurs publics et privés

inscrivent leurs actions dans le PCD. Cet outil de planification territorial devra être la référence pour toute action qui vise à changer les conditions de vie de la population et du développement communal.

- ➔ Traiter les habitants de la commune au même titre et de la même façon suivant le **principe de la justice sociale** : la mairie veillera à ce qu'il n'y ait pas de discrimination basée sur l'origine sociale, le lieu d'habitation, le sexe, la religion, l'appartenance politique, dans la façon dont les services sont distribués ;
- ➔ miser sur le **renforcement des capacités** des techniciens, cadres et collaborateurs locaux (à travers le renforcement institutionnel) afin d'assurer la durabilité et la pérennité des actions engagées : des personnes formées s'approprient mieux aux dynamiques de développement et garantissent de meilleurs résultats ;
- ➔ favoriser l'**éducation citoyenne** (campagnes d'éducation sur les droits et devoirs du citoyen et de la citoyenne, campagnes de sensibilisation sur l'environnement, tout sujet d'engagement citoyen) et le dialogue entre les autorités et les citoyens : un bon dialogue créera un climat de confiance et d'engagement ;
- ➔ **démarcher** auprès des autorités centrales, **défendre le PCD** et **inciter** que ces dernières agissent à leur niveau mais en concertation avec les pouvoirs locaux.

## 8.2 Programmation



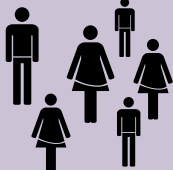

La programmation est présentée dans le tableau synoptique ci-dessous comportant l'ensemble des programmes, sous-programmes et actions à mettre en œuvre pour développer la commune des Chardonnières. Il est à remarquer dans le plan d'actions que certains projets sont plutôt de la compétence de l'État central. La commune ne dispose pas de moyens financiers et légaux pour intervenir dans ces secteurs. Certaines interventions dépassent le cadre communal ; par exemple, la construction de la route Les Irois – Tiburon – Les Anglais – Chardonnières – Port-à-Piment, les grands

travaux de protection des bassins versants en aval du parc Macaya, les actions d'incitation au développement du tourisme.

Il est évident que le développement de la commune passe par une prise de responsabilités de toutes les instances publiques concernées (État central, les collectivités territoriales) et des investissements privés. La proposition de stratégie régionale de développement de la péninsule du Sud prévoit un ensemble d'actions qui tient compte d'une dimension territoriale supérieure à la commune.



**Tableau 24** · Les grands chantiers de la proposition de stratégie régionale de développement de la péninsule du Sud

GRANDS CHANTIERS	COMPOSANTES
<b>Refondation territoriale</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Mise en place du réseau de transport ;</li> <li>➔ Électrification de la région ;</li> <li>➔ Expansion des communications et le maillage numérique du territoire ;</li> <li>➔ Alimentation en eau potable et l'assainissement ;</li> <li>➔ Aménagement du territoire et le développement local ;</li> <li>➔ Protection de l'environnement ;</li> <li>➔ Protection et la correction des bassins versants ; et</li> <li>➔ Rénovation urbaine.</li> </ul>
<b>Refondation économique</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Relance et la modernisation de l'agriculture et de l'élevage ;</li> <li>➔ Relance et la modernisation de la pêche ;</li> <li>➔ Développement du secteur industriel/manufacturier ;</li> <li>➔ Développement du secteur des services ;</li> <li>➔ Développement du tourisme ; et</li> <li>➔ Réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre.</li> </ul>
<b>Refondation sociale</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique ;</li> <li>➔ Accès à l'éducation fondamentale et secondaire ;</li> <li>➔ Mise en place d'un système de santé accessible à tous ;</li> <li>➔ Protection des biens culturels et le soutien de la création culturelle ;</li> <li>➔ Développement du sport et des loisirs ; et</li> <li>➔ Organisation de la solidarité sociale.</li> </ul>
<b>Refondation institutionnelle</b> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Révision du cadre légal ;</li> <li>➔ Modernisation de l'administration centrale ;</li> <li>➔ Modernisation de l'administration déconcentrée ;</li> <li>➔ Décentralisation ;</li> <li>➔ Renforcement de la société civile ; et</li> <li>➔ Administration de la justice et de la sécurité.</li> </ul>

La commune des Chardonnières est définie dans le plan de développement de la péninsule du Sud comme un pôle local de développement. On pourrait s'attendre à un certain nombre d'actions de l'État central dans la commune en complémentarité aux actions relevant de la compétence de la commune. Cependant, le conseil municipal et, éventuellement, le CDC devront démarcher pour que ces projets définis pour la zone soient mis en œuvre.

Le tableau synoptique ci-après est subdivisé en programmes, sous-programmes et actions. De chaque action, pourrait découler plusieurs projets. Cela dépend de l'aspect qui va être abordé par l'opérateur en question.


**Tableau 25** • Programmation physique • Tableau synoptique des programmes, sous-programmes et actions du PCD de la commune des Chardonnières 2018-2022

Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
<b>OBJECTIF G1AL DYNAMISER L'ÉCONOMIE LOCALE ET AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE DE PROXIMITÉ EN ADOPTANT UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL INTÉGRÉ TOUT EN AMÉLIORANT LES ROUTES INTERNES.</b>			
<b>PROGRAMME 1 • Organisation et aménagement du territoire communal</b>			
<b>Organisation et structuration du territoire communal</b>	<b>A1</b> • Élaborer des outils de planification territoriale – Plan d'Urbanisme et règlements d'urbanisme – Plan de zonage et règlements de zonage – Plan de lotissement et règlements de lotissement.	★	<b>R1.1</b> • Le Plan et les règlements d'urbanisme sont élaborés et appliqués. <b>R1.2</b> • Le Plan et les règlements de zonage sont élaborés et appliqués. <b>R1.3</b> • Le Plan et les règlements de lotissement sont élaborés et appliqués.
	<b>A2</b> • Réaliser l'adressage des rues de la ville et une enquête sur la potentialité de la commune en prélude à la mobilisation fiscale.	★ ▲	<b>R2</b> • L'adressage des rues du centre-ville et du quartier Randel est réalisé.
	<b>A3</b> • Appliquer les réglementations légales en matière de construction et d'exploitation de mines et de carrières.	★	<b>R3.1</b> • Les mécanismes et les réglementations en matière de construction sont mis en place et connus.
	<b>A4</b> • Faire respecter les normes en matière de construction parasismique et anticyclonique.	★	<b>R3.2</b> • Des mesures sont prises et appliquées en matière d'exploitation de carrières.
	<b>A5</b> • Former les professionnels/les de construction en méthode de construction parasismique et anticyclonique.	★	<b>R4.1</b> • Des mécanismes sont mis en place pour le respect des normes de construction parasismique et anticyclonique. <b>R4.2</b> • Des mesures sont prises et les constructions sont supervisées
			<b>R5.1</b> • Des professionnels sont formés en matière de construction respectant les normes. <b>R5.2</b> • Les nouvelles constructions sont parasismiques et anticycloniques.
<b>Aménagement et protection de l'environnement</b>	<b>A1</b> • Aménager les bassins versants des Chardonnières par le reboisement, la conservation de sols des zones vulnérables et dégradées.	▲	<b>R1</b> • Les principaux bassins versants de la commune sont aménagés et la dégradation des sols est réduite.
	<b>A2</b> • Mettre en place des pépinières dans les sections communales.	▲	<b>R2</b> • Au moins une pépinière de capacité de 15 mille plantules est mise en place dans chaque section communale.
	<b>A3</b> • Identifier et borner les aires communales terrestres et marines à protéger et mettre en place une unité de surveillance des aires protégées.	★	<b>R3</b> • Les aires communales terrestres et marines à protéger sont identifiées et une unité de surveillance et de protection est mise en place.
	<b>A4</b> • Élaborer et publier un arrêté sur l'identification et les mesures de protection des aires protégées.	★	<b>R4</b> • Un arrêté portant sur l'identification et les mesures de protection des aires protégées est publié et les mesures sont connues grâce à des campagnes de communication et sensibilisation.
	<b>A5</b> • Réaliser des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur la protection, la préservation et l'aménagement de l'environnement.	★	<b>R5</b> • Des campagnes de sensibilisation sur la protection, la préservation et l'aménagement du territoire sont réalisées et suivies.
	<b>A6</b> • Appuyer les Initiatives citoyennes visant à mettre en place des pépinières et à reboiser des zones vulnérables.	★	<b>R6</b> • Un dispositif d'accompagnement des initiatives privées pour la mise en place de pépinières et de protection des zones vulnérables est mis en branle et fonctionnel.

SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
<p><b>Augmentation de la disponibilité et l'accès à l'eau potable</b></p>	<p><b>A1</b> · Capter et traiter l'eau des sources à régime permanent dans les sections communales et construire des kiosques d'approvisionnement en eau potable.</p> <p><b>A2</b> · Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les principes de l'hygiène publique, l'assainissement, les méthodes de traitement de l'eau et distribuer des kits de stockage et de traitement de l'eau à des ménages de la commune.</p> <p><b>A3</b> · Protéger, reboiser les aires d'alimentation des nappes d'eau et délimiter les aires protégées des sources.</p> <p><b>A4</b> · Réhabiliter et étendre les systèmes d'adduction d'eau potable du centre-ville et de Randel.</p> <p><b>A5</b> · Mettre en place un système de gestion et de maintenance des réseaux d'adduction d'eau potable.</p>	<p>▲</p> <p>★</p> <p>▲</p> <p>★</p> <p>★</p>	<p><b>R1.1</b> · Au moins 20 points d'approvisionnement en eau dans les sections communales sont bien aménagés tout en respectant toutes les normes d'hygiène.</p> <p><b>R1.2</b> · L'accès à l'eau potable de qualité a augmenté grâce aux nouveaux kiosques construits.</p> <p><b>R2.1</b> · Des campagnes d'information et de sensibilisation sur les méthodes de traitement de l'eau sont menées en permanence et des kits de traitement de l'eau sont distribués aux familles les plus vulnérables.</p> <p><b>R2.2</b> · Les habitants ont adopté de nouveaux comportements et les cas de maladies liés à la consommation de l'eau de mauvaise qualité sont réduits.</p> <p><b>R3.1</b> · Les aires d'alimentation des nappes d'alimentation des sources sont protégées.</p> <p><b>R3.2</b> · Les débits des sources ont augmenté et de l'eau est disponible pendant toute la durée de l'année.</p> <p><b>R4.1</b> · Les systèmes d'adduction d'eau potable du centre-ville et de Randel sont réhabilités et étendus.</p> <p><b>R4.2</b> · Les habitants du centre-ville et de Randel ont accès en permanence à de l'eau de qualité.</p> <p><b>R5</b> · Un système de gestion des réseaux d'adduction et mis en place et fonctionnel.</p>
<p><b>Réhabilitation des tronçons de routes existantes et construction de nouvelles routes et voies d'accès</b></p>	<p><b>A1</b> · Réaliser une étude préalable à la construction du réseau routier de la commune des Chardonnières (routes reliant le centre-ville et les sections communales et les rues du centre-ville).</p> <p><b>A2</b> · Construire/réhabiliter les rues du centre-ville et du quartier Randel et réaliser les travaux de drainage et de canalisation.</p> <p><b>A3</b> · Construire le tronçon de la route départementale reliant Port-à-Piment et Chardonnières.</p> <p><b>A4</b> · Réaliser une étude pour la construction de routes vicinales, de percées et de tronçons de communication entre les routes d'accès aux sections communales et les petites localités.</p> <p><b>A5</b> · Construire les routes vicinales menant aux principales habitations des trois sections communales.</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>▲</p> <p>▲</p>	<p><b>R1</b> · L'étude pour la construction du réseau routier de la commune des Chardonnières précisant les meilleurs choix en matière de routes reliant le centre-ville et les sections communales est réalisée.</p> <p><b>R2</b> · Plusieurs kilomètres linéaires de rues sont réhabilités au centre-ville et à Randel, facilitant une meilleure circulation et qualité de vie urbaine.</p> <p><b>R3</b> · Le tronçon de la route départementale Port-à-Piment/Chardonnières est construit et une meilleure dynamique économique est développée.</p> <p><b>R4</b> · L'étude pour la construction des routes vicinales est réalisée.</p> <p><b>R5</b> · Les principales routes vicinales menant aux principales habitations des trois sections communales sont construites et la circulation en milieu rural est facilitée.</p>

SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
<p><b>Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'électricité</b></p>	<p><b>A1</b> · Réhabiliter le réseau électrique du centre-ville et de Randel.  <b>A2</b> · Promouvoir et exploiter les sources d'énergie renouvelable.  <b>A3</b> · Sensibiliser la population à l'utilisation préférentielle des énergies renouvelables.  <b>A4</b> · Mettre en place de micro-systèmes d'exploitation d'énergies renouvelables dans les villages éloignés et dispersés.  <b>A5</b> · Installer des systèmes d'éclairage des zones à circulation stratégique de la commune au moyen de l'énergie solaire ou éolienne.  <b>A6</b> · Formation de techniciens locaux en maintenance et réparation de réseaux électriques et systèmes d'exploitation d'énergie renouvelable.</p>	<p>★ ▲ * * * * * * *</p>	<p><b>R1</b> · Les réseaux électriques du centre-ville et de Randel sont réhabilités et l'accès à l'électricité a renforcé la dynamique économique.  <b>R2</b> · Les sources d'énergie renouvelable (soleil, vent) sont promues et exploitées.  <b>R3</b> · Des campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'utilisation de l'énergie renouvelable sont menées.  <b>R4</b> · Les villages dispersés ont accès à l'énergie électrique grâce à des micro-systèmes électriques à base d'énergie renouvelable mis en place.  <b>R5</b> · Les zones stratégiques de circulation sont éclairées créant un meilleur climat de sécurité.  <b>R6</b> · Des techniciens locaux en maintenance et réparation de réseaux électriques sont formés et disponibles.</p>
<p><b>PROGRAMME 2 · Développement et dynamisation de l'économie locale</b></p> 			
<p><b>Exploitation du potentiel touristique de la commune</b></p>	<p><b>A1</b> · Promouvoir le tourisme et augmenter les capacités d'accueil des touristes (construction d'hôtels, de restaurants, de discothèques) et réaliser une campagne de promotion touristique.  <b>A2</b> · Structurer et aménager les quatre principales destinations touristiques de Labéï, l'étang Saint Clou, la grotte nan Charles et le parc Macaya.  <b>A3</b> · Mettre en place une structure de coopération entre les communes des Chardonnières et de Port-à-Piment pour la création d'une destination touristique unique de la zone en vue d'une exploitation conjointe des sites touristiques des deux communes.  <b>A4</b> · Promouvoir et encourager la construction de villages écotouristiques au parc Macaya et dans les sections communales.  <b>A5</b> · Sensibiliser la population sur l'accueil aux touristes et sur la protection des sites touristiques (le littoral, le parc Macaya, les zones de plaisance).  <b>A6</b> · Mettre en place un centre artisanal à Bousquette (2<sup>e</sup> section Déjoie).</p>	<p>* * * * * * * * * *</p>	<p><b>R1.1</b> · La commune est devenue une des destinations touristiques de la côte Sud.  <b>R1.2</b> · La capacité d'accueil des touristes de la commune a augmenté grâce aux capacités des opérateurs du secteur d'offrir de meilleurs services.  <b>R2</b> · Les quatre principales destinations touristiques aménagées et structurées attirent beaucoup de touristes et de visiteurs.  <b>R3</b> · Une structure de coopération entre les communes des Chardonnières et de Port-à-Piment pour l'exploitation des potentialités touristiques de la zone est mise en place.  <b>R4</b> · Les constructions au parc Macaya et dans les sections communales ont respecté le principe de villages écologiques.  <b>R5.1</b> · Des campagnes de sensibilisation de la population sur l'accueil aux touristes et sur la protection des sites touristiques sont menées.  <b>R5.2</b> · La population est plus ouverte à l'accueil de touristes et de visiteurs.  <b>R5.3</b> · Les sites touristiques sont protégés grâce aux comportements éco-responsables de la population.  <b>R6</b> · Un centre artisanal donnant la possibilité aux artisans de vendre leurs produits est mise en place à Bousquette.</p>

Sous-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
Relance de la production agricole et de l'industrie agroalimentaire	<p><b>A1</b> • Mettre en place des systèmes d'irrigation fonctionnels pour augmenter les espaces cultivables de la commune.</p> <p><b>A2</b> • Développer des cultures résilientes adaptées aux changements du climat et des saisons.</p> <p><b>A3</b> • Développer des stratégies de gestion post-récolte basées sur des systèmes de conservation de semences et de transformation de produits agricoles et fruitiers.</p> <p><b>A4</b> • Renforcer les capacités des agriculteurs et introduire une culture entrepreneuriale agricole et développement de filières.</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>	<p><b>R1.1</b> • Des systèmes d'irrigation sont construits et les espaces cultivables ont augmenté.</p> <p><b>R1.2</b> • La disponibilité de produits agricoles locaux a augmenté.</p> <p><b>R2</b> • Les cultures résilientes adaptées au changement climatique garantissant de meilleurs rendements agricoles sont développées.</p> <p><b>R3.1</b> • De nouvelles stratégies et techniques de conservation post-récolte et de transformation de produits agricoles sont adoptées par les opérateurs du secteur agricole.</p> <p><b>R3.2</b> • Les pertes post-récolte ont diminué et la disponibilité de produits dérivés des produits agricoles sont disponibles à longueur de l'année.</p> <p><b>R4</b> • Les agriculteurs renforcés techniquement sont devenus des entrepreneurs agricoles et leur revenu ont augmenté.</p>
Développement de la pêche et les métiers maritimes	<p><b>A1</b> • Mettre à la disposition des pêcheurs des matériels adaptés à la pratique d'une pêche plus rentable et les former à l'utilisation des nouvelles techniques de pêche et à la protection de l'environnement maritime.</p> <p><b>A2</b> • Renforcer les associations ou coopératives de pêcheurs et de marchands de poisson par la formation et l'octroi de crédit incitatif.</p> <p><b>A3</b> • Développer des circuits de commercialisation avantageux pour les pêcheurs et les petites marchandes de poisson.</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>	<p><b>R1.1</b> • Des matériels adaptés à la pratique d'une pêche rentable sont mis à disposition des pêcheurs.</p> <p><b>R1.2</b> • Les pêcheurs formés sur l'utilisation de nouvelles techniques de pêche et la protection de l'environnement ont pratiqué une pêche plus rentable.</p> <p><b>R2.1</b> • Les structures associatives du secteur de la pêche (associations de pêcheurs, de marchands et coopératives) sont renforcées.</p> <p><b>R2.2</b> • Les membres des structures organisées du secteur ont reçu de la formation renforçant leur capacité d'action.</p> <p><b>R2.3</b> • Un dispositif de crédit incitatif, accessible aux acteurs du secteur de la pêche est mis en place.</p> <p><b>R3.1</b> • Les pêcheurs et les petites marchandes ont accès à un meilleur marché pour la vente des produits de mer.</p> <p><b>R3.2</b> • Les revenus des pêcheurs et marchands de poissons ont augmenté.</p>
Amélioration de la productivité de l'élevage	<p><b>A1</b> • Former les éleveurs sur de nouvelles techniques d'élevage, de conservation de fourrage, de premiers soins aux animaux et de la pratique d'un élevage plus productif et moins vulnérable aux aléas climatiques.</p> <p><b>A2</b> • Renforcer les associations de pêcheurs, les GSB, les vétérinaires et les doter de moyens matériels et de médicaments pour les soins des animaux.</p> <p><b>A3</b> • Introduire des races améliorées dans les cheptels caprins et bovins.</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>	<p><b>R1.1</b> • Les éleveurs sont formés sur de nouvelles techniques d'élevage, la conservation de fourrage, de premiers soins aux animaux.</p> <p><b>R1.2</b> • La sécurité des animaux est garantie et ils sont moins vulnérables face aux aléas climatiques.</p> <p><b>R2</b> • Les associations de pêcheurs, GSB et vétérinaires sont renforcés en capacité technique et dotés de médicaments et de moyens matériels.</p> <p><b>R3.1</b> • Des races améliorées sont introduites dans l'élevage caprin et bovin.</p> <p><b>R3.2</b> • La valeur marchande des caprins et bovins a augmenté.</p>

SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
Développement de l'entrepreneuriat et du commerce	<p><b>A1</b> · Encourager l'investissement par la mise en place des conditions incitatives (prêts au taux préférentiels, formation des jeunes entrepreneurs et marchands)</p> <p><b>A2</b> · Construire le marché du centre-ville.</p> <p><b>A3</b> · Encourager le développement de filières et l'organisation des agents de l'économie par secteur.</p> <p><b>A4</b> · Encourager l'entrepreneuriat dans le secteur agricole, l'élevage et la pêche.</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>	<p><b>R1.1</b> · Des mesures incitatives favorables à l'investissement sont prises.</p> <p><b>R1.2</b> · L'accès au crédit et à la formation pour les investisseurs et marchands a augmenté.</p> <p><b>R2</b> · Le marché du centre-ville est construit assurant de bonnes conditions de vente des marchandises.</p> <p><b>R3</b> · Des projets d'envergure par filière sont développés par le secteur privé.</p> <p><b>R4</b> · Des agriculteurs, éleveurs et pêcheurs ont pratiqués ces activités sous l'angle entrepreneurial.</p>
<p>PROGRAMME 3 · Amélioration de l'accès aux services sociaux de base </p>			
Augmentation de l'offre des soins de santé de proximité	<p><b>A1</b> · Augmenter l'offre de soins de santé de base de proximité et faciliter l'accès à des soins de santé spécialisés (maternité, pédiatrie) et mettre à disposition des établissements sanitaires de référence d'un service ambulancier.</p> <p><b>A2</b> · Renforcer le personnel médical (médecins, infirmières, auxiliaires, agents de santé, matrones) en nombre et en capacité technique, et disposer de matériels, d'équipements et de médicaments dans les établissements sanitaires.</p> <p><b>A3</b> · Sensibiliser la population sur les comportements de consommation et d'hygiène bénéfiques à la santé et promouvoir le <i>planning</i> familial et l'utilisation de préservatif.</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>	<p><b>R1.1</b> · L'offre de soins de santé de base de proximité et spécialisés a augmenté.</p> <p><b>R1.2</b> · Les soins de santé spécialisés sont disponibles au niveau des établissements sanitaires.</p> <p><b>R2.1</b> · Le personnel médical est renforcé en nombre et en formation.</p> <p><b>R2.2</b> · Les établissements sanitaires sont pourvus d'équipements, de matériels et de médicaments.</p> <p><b>R3.1</b> · Des campagnes de sensibilisation sur les comportements de consommation, d'hygiène et de <i>planning</i> familial sont menées.</p> <p><b>R3.2</b> · Les cas de maladie chronique et transmissibles ont diminué dans la commune grâce aux bons comportements de la population en consommation, à la santé préventive et le <i>planning</i> familial.</p>



SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS	ZONE	RÉSULTATS/EXTRANTS
Amélioration de l'accès à une éducation de qualité	<p><b>A1</b> • Augmenter l'offre scolaire publique par la construction de nouvelles écoles et le renforcement des capacités d'accueil des écoles existantes (mise à disposition de matériels et augmentation du personnel enseignant).</p> <p><b>A2</b> • Doter les écoles de matériels appropriés, de personnel enseignant mieux qualifié et améliorer l'encadrement pédagogique.</p> <p><b>A3</b> • Mener une réflexion sur une meilleure gestion de l'école impliquant enseignants et parents pour un meilleur fonctionnement des écoles (réduction du nombre de jours de grève) et la prise en charge scolaire des enfants.</p> <p><b>A4</b> • Doter les écoles d'un programme de cantine scolaire en utilisant les produits locaux et servir de l'espace scolaire pour sensibiliser les enfants sur les meilleurs comportements alimentaires.</p> <p><b>A5</b> • Mettre en place un programme de formation continue pour les enseignants des écoles fondamentales du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle.</p> <p><b>A6</b> • Mettre en place une école professionnelle et des centres d'alphabetisation fonctionnels.</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>	<p><b>R1.1</b> • L'offre scolaire (accès) a augmenté et la qualité de l'éducation est améliorée grâce au nombre important d'écoles construites et disposant de matériels.</p> <p><b>R1.2</b> • La capacité d'accueil des écoles existantes est renforcée.</p> <p><b>R2.1</b> • Les écoles sont dotées de matériels et d'un encadrement pédagogique appropriés.</p> <p><b>R2.2</b> • La qualification du personnel enseignant est améliorée et le rendement scolaire a augmenté.</p> <p><b>R3.1</b> • Les écoles fonctionnent sans arrêt pendant toute l'année scolaire et le nombre de jours de classe est respecté.</p> <p><b>R3.2</b> • Les parents sont mieux impliqués dans la gestion scolaire.</p> <p><b>R4</b> • Un programme de cantines scolaires utilisant les produits locaux est mis en place dans les écoles.</p> <p><b>R5</b> • Un programme de formation continue est mis en place pour les enseignants des écoles fondamentales du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle.</p> <p><b>R6</b> • Au moins un centre de formation professionnelle et un centre d'alphabetisation par habitation sont mis en place et fonctionnels.</p>
Amélioration de l'accès à la culture et de la pratique du sport	<p><b>A1</b> • Accompagner les initiatives visant à développer la culture et la pratique de sports et de loisirs sains.</p> <p><b>A2</b> • Mettre en place des infrastructures notamment par la construction de terrains de jeux, de parcs et de centres socioculturels multifonctionnels au centre-ville et aménager les terrains de football du centre-ville, de Labè et de Bousquette.</p> <p><b>A3</b> • Réhabiliter le centre culturel de Bousquette.</p> <p><b>A4</b> • Renforcer le service socioculturel de la mairie en le dotant de matériels et d'un personnel proactif qui organise des activités socioculturelles et de loisirs pour les jeunes en période de vacances d'été.</p> <p><b>A5</b> • Mettre en place une radio communautaire au centre-ville des Chardonnières.</p>	<p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p> <p>★</p>	<p><b>R1</b> • Un dispositif d'accompagnement des initiatives culturelles est mis en place au niveau de la mairie et des groupes culturels ont bénéficié de l'appui.</p> <p><b>R2</b> • Au moins 3 terrains de football (adu centre-ville, à Labè et à Bousquette), un parc et un centre socioculturel multifonctionnel sont construits.</p> <p><b>R3</b> • Le centre de Bousquette est réhabilité et offre un cadre d'épanouissement pour les jeunes et le développement des talents culturels.</p> <p><b>R4.1</b> • Le service culturel de la mairie est renforcé en personnel et matériels.</p> <p><b>R4.2</b> • Le secteur culturel et les événements culturels de vacances ont bénéficié de l'appui technique et financier de la mairie.</p> <p><b>R4.3</b> • Le taux de délinquance juvénile a diminué.</p> <p><b>R5</b> • Une radio communautaire est mise en place et fonctionne au centre-ville.</p>
Création d'un cadre propice à la créativité			



PROGRAMME 4 • Renforcement institutionnel et promotion d'une bonne gouvernance locale

Renforcement des capacités CT à jouer leur rôle de maître d'ouvrage au niveau communal et leurs capacités d'action et de gestion

- A1** • Mettre en place un dispositif de formation pour les autorités locales notamment les maires, CASEC et ASEC embrassant les domaines de leurs compétences au regard de la loi.
- A2** • Renforcer la capacité technique du personnel de l'administration communale et démarcher pour instituer la fonction publique territoriale.
- A3** • Promouvoir l'intercommunalité pour mutualiser les compétences, les ressources et inscrire le développement de la commune dans une logique régionale.

- ★★ ▲ **R1.1** • Un dispositif de formation pour les CASEC et ASEC mis en place.
- ★★ ▲ **R1.2** • Les autorités locales mieux formées ont mieux assumé leurs responsabilités administratives légales.
- ★★ ▲ **R2.1** • La capacité des techniciens de l'administration communale a augmenté.
- ★★ ▲ **R2.2** • Les services offerts par l'administration communale sont de qualité.
- ★★ ▲ **R3.1** • Une structure intercommunale entre les municipalités de la zone est montée et certaines compétences et ressources sont mutualisées.
- ★★ ▲ **R3.2** • Les municipalités ont conduit des projets ensemble et sont devenues plus performantes et la population a bénéficié de services de meilleure qualité.

Renforcement des liens entre les autorités locales et la société civile

- ★★ ▲ **A1** • Mettre en place le CDC garant de la mise en œuvre du PCD et jouant le rôle d'interface communale.
- ★★ ▲ **A2** • Impliquer la société civile dans les prises de décisions et dans la mise en œuvre des projets de développement.
- ★★ ▲ **A3** • Mettre en place un système de reddition de comptes sur la gestion de l'administration communale.
- ★★ ▲ **A4** • Renforcer les capacités d'action et de proposition des organisations de la société civile.
- ★ **A5** • Former la population (éducation citoyenne) à travers des émissions de radios et des séances de formation courte dans les OCB.

- ★★ ▲ **R1** • Le CDC est mis en place et joue le rôle d'interface communale.
- ★★ ▲ **R2** • Des mécanismes de consultation tels des tables de concertation, des tables sectorielles, des forums, des audiences publiques sont mis en place et réalisés.
- ★★ ▲ **R3** • Un système de reddition de comptes sur la gestion de l'administration communale est mis en place et a créé de la confiance entre les autorités et la population.
- ★★ ▲ **R4.1** • Les OSC ont bénéficié de la formation sur leur rôle et leurs responsabilités.
- ★★ ▲ **R4.2** • Les OSC ont participé à toute action de développement qui concerne leur zone d'intervention/d'action.
- ★★ ▲ **R5.1** • Des émissions radiophoniques de formation sont diffusées.
- ★ **R5.2** • Les citoyens usagers, conscients de leurs droits et devoirs, participent mieux au processus de développement et de gouvernance de la commune.




## 8.3 Classification des actions par compétence

Plusieurs acteurs d'exécution sont concernés par la mise en œuvre du PCD et particulièrement par la réalisation de certains projets relevant des compétences, parfois exclusives, de chacun. Si le PCD ne concerne que l'espace communal, sa mise en œuvre exige cependant l'implication des instances publiques départementales, nationales et internationales. L'état central et la commune sont les deux entités qui détiennent la légitimité politique et la maîtrise d'ouvrage de développement. Les tableaux ci-dessous, présentent les actions qui relèvent de la compétence de l'État central et de la commune ainsi que le secteur privé qui peut produire des biens et services contribuant au développement de la commune.

Quant aux ONG, OI, fondations et les associations qui exécutent des projets, elles sont des acteurs incontournables du système. Cependant, leurs actions doivent s'inscrire dans un cadre partenarial soit avec l'État central et/ou les collectivités territoriales (commune et sections communales) et en appui aux interventions publiques. Détenant de la légitimité sociale et de compétences techniques en matière de développement au niveau communal, les tableaux ne tiennent pas compte de leurs champs de compétences compte tenu qu'elles peuvent, en complémentarité à l'état et à la commune, intervenir dans tous les secteurs et à tous les niveaux.

**Tableau 26** -Actions du PCD des Chardonnières relevant de la compétence de l'état central

ACTIONS DU PCD DES CHARDONNIÈRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT CENTRAL		
PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS
 ORGANISATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL	<b>Organisation et structuration du territoire communal</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Appliquer les réglementations légales en matière de construction et d'exploitation de mines et carrières.</li> <li>2. Faire respecter les normes en matière de construction parasismique et anticyclonique.</li> <li>3. Former les professionnels de construction en méthode de construction parasismique et anticyclonique.</li> </ol>
	<b>Aménagement et protection de l'environnement</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Aménager les bassins versants des Chardonnières par le reboisement, la conservation de sols des zones vulnérables et dégradées.</li> <li>5. Mettre en place des pépinières dans les sections communales.</li> <li>6. Identifier et borner les aires communales terrestres et marines à protéger et mettre en place une unité de surveillance des aires protégées.</li> <li>7. Élaborer et publier un arrêté sur l'identification et les mesures de protection des aires protégées.</li> <li>8. Réaliser des campagnes de sensibilisation auprès de la population sur la protection, la préservation et l'aménagement de l'environnement.</li> </ol>
	<b>Augmentation de l'accès à l'eau potable</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Capturer et traiter l'eau des sources à régime permanent dans les sections communales et construire des kiosques d'approvisionnement en eau potable.</li> <li>10. Réaliser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les principes d'hygiène publique, l'assainissement, les méthodes de traitement de l'eau et distribuer des kits de stockage et de traitement de l'eau à des ménages de la commune.</li> <li>11. Protéger, reboiser les aires d'alimentation des nappes d'eau et délimiter les aires protégées des sources.</li> </ol>

ACTIONS DU PCD DES CHARDONNIÈRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT CENTRAL

PROGRAMMES SOUS-PROGRAMMES ACTIONS

ORGANISATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL (SUITE)

**↑ accès à l'eau potable**

- 12. Réhabiliter et étendre les systèmes d'adduction d'eau potable du centre-ville et de Randel.
- 13. Mettre en place un système de gestion et de maintenance des réseaux d'adduction d'eau potable.

**Réhabilitation des tronçons de routes existantes et construction de nouvelles routes et voies d'accès**

- 14. Réaliser une étude préalable à la construction du réseau routier de la commune des Chardonnières (routes reliant le centre-ville, les sections communales et les rues du centre-ville).
- 15. Construire le tronçon de la route départementale reliant Port-à-Piment et Chardonnières.
- 16. Réaliser une étude pour la construction de routes vicinales, de percées et de tronçons de communication entre les routes d'accès aux sections communales et les petites localités.

**Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'électricité**

- 17. Sensibiliser la population à l'utilisation préférentielle des énergies renouvelables.
- 18. Installer des systèmes d'éclairage des zones à circulation stratégique de la commune au moyen de l'énergie solaire et/ou éolienne.

**Exploitation du potentiel touristique de la commune**

- 19. Promouvoir le tourisme et augmenter les capacités d'accueil de touristes par l'appui aux investissements dans le secteur (construction d'hôtels, de restaurants, de discothèques).
- 20. Structurer et aménager les quatre principales destinations touristiques de Labéï, l'étang Saint Clou, la grotte Nan Charles et le parc Macaya.

**Relance de la production agricole et de l'industrie agroalimentaire**

- 21. Mettre en place des systèmes d'irrigation fonctionnels pour augmenter les espaces cultivables de la commune.
- 22. Renforcer les capacités des agriculteurs et introduire une culture entrepreneuriale agricole et développement de filières.

**Développement de la pêche et les métiers maritimes**

- 23. Mettre à la disposition des pêcheurs des matériels adaptés à la pratique d'une pêche plus rentable et les former à l'utilisation des nouvelles techniques de pêche et à la protection de l'environnement maritime.
- 24. Renforcer les associations ou coopératives de pêcheurs et de marchandes de poissons par la formation et l'octroi de crédit incitatif.
- 25. Développer des circuits de commercialisation avantageux pour les pêcheurs et les petites marchandes de poissons.

**Augmentation du rendement de l'élevage.**

- 26. Former les pêcheurs sur de nouvelles techniques d'élevage, la conservation de fourrage, de premiers soins aux animaux et de la pratique d'un élevage plus productif et moins vulnérables aux aléas climatiques.
- 27. Renforcer les associations de pêcheurs, les GSB, les vétérinaires et les doter de moyens matériels et de médicaments pour les soins des animaux.

**Développement de l'entrepreneuriat et du commerce**

- 28. Encourager l'investissement par la mise en place des conditions incitatives (prêts aux taux préférentiels, formation des jeunes entrepreneurs et marchands).
- 29. Encourager le développement de filières et l'organisation des agents de l'économie par secteur.
- 30. Encourager l'entrepreneuriat dans le secteur agricole, l'élevage et la pêche.



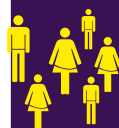
DÉVELOPPEMENT ET DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE

ACTIONS DU PCD DES CHARDONNIÈRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT CENTRAL

PROGRAMMES

SOUS-PROGRAMMES

ACTIONS



**Augmentation de l'offre des soins de santé de proximité**

- 31. Augmenter l'offre de soins de santé de base de proximité, faciliter l'accès à des soins de santé spécialisés (maternité, pédiatrie) et mettre à disposition des établissements sanitaires de référence un service ambulancier.
- 32. Renforcer le personnel médical (médecins, infirmières, auxiliaires, agents de santé, matrones) en nombre et en capacité technique, et disposer de matériels, équipements et médicaments dans les établissements sanitaires.
- 33. Sensibiliser la population sur les comportements de consommation et d'hygiène bénéfiques à la santé et promouvoir le planning familial et l'utilisation de préservatif.

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE

**Amélioration de l'accessibilité à une éducation de qualité**

- 34. Augmenter l'offre scolaire publique par la construction de nouvelles écoles et le renforcement des capacités d'accueil des écoles existantes (mise à disposition de matériels et augmentation du personnel enseignant).
- 35. Doter les écoles de matériels appropriés, de personnel enseignant mieux qualifié et améliorer l'encadrement pédagogique.
- 36. Mener une réflexion sur une meilleure gestion de l'école impliquant enseignants et parents pour un meilleur fonctionnement des écoles (réduction du nombre de jours de grève, ) et la prise en charge scolaire des enfants.
- 37. Doter les écoles d'un programme de cantine scolaire en utilisant les produits locaux et servir de l'espace scolaire pour sensibiliser les enfants sur les meilleurs comportements alimentaires.
- 38. Mettre en place un programme de formation continue pour les enseignants des écoles fondamentales du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle.
- 39. Mettre en place une école professionnelle et des centres d'alphabétisation fonctionnelle.



**Création d'un cadre propice à la créativité culturelle et de la pratique du sport**

- 40. Accompagner les initiatives visant à développer la culture et la pratique de sports et de loisirs sains.


RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET DE PROMOTION D'UNE BONNE GOUVERNANCE LOCALE

**Renforcement des capacités CT à jouer leur rôle de maître d'ouvrage au niveau communal et leurs capacités d'action et de gestion**



- 41. Mettre en place un dispositif de formation pour les autorités locales notamment les maires, CASEC, ASEC et DU embrassant les domaines de leurs compétences au regard de la loi.

**Tableau 27** - Actions du PCD des Chardonnières relevant de la compétence de la Commune

ACTIONS DU PCD DES CHARDONNIÈRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA COMMUNE		
PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS
ORGANISATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL	<b>Organisation et structuration du territoire communal</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Élaborer des outils de planification territoriale – Plan d’Urbanisme et règlements d’urbanisme – Plan de zonage et règlements de zonage – Plan de lotissement et règlements de lotissement.</li> <li>2. Réaliser l’adressage des rues de la ville et une enquête sur la potentialité de la commune en prélude à la mobilisation fiscale.</li> </ol>
	<b>Aménagement et protection de l’environnement</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>3. Appuyer les Initiatives citoyennes visant à mettre en place des pépinières et à reboiser des zones vulnérables.</li> </ol>
	<b>Réhabilitation des tronçons de routes existantes et construction de nouvelles routes et voies d’accès</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Construire/réhabiliter les rues du centre-ville et du quartier Randel, et réaliser les travaux de drainage et de canalisation.</li> <li>5. Construire les routes vicinales menant aux principales habitations des trois sections communales.</li> </ol>
DÉVELOPPEMENT ET DYNAMISATION DE L’ÉCONOMIE LOCALE	<b>Exploitation du potentiel touristique de la commune</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>6. Mettre en place une structure de coopération entre les communes des Chardonnières et de Port-à-Piment pour la création d’une destination touristique unique de la zone en vue d’une exploitation conjointe des sites touristiques des deux communes.</li> <li>7. Sensibiliser la population sur l’accueil aux touristes et sur la protection des sites touristiques (le littoral, le parc Macaya, les zones de plaisance).</li> </ol>
	<b>Développement de l’entrepreneuriat et du commerce</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>8. Construire les marchés du centre-ville et de Randel.</li> </ol>
	<b>Création d’un cadre propice à la créativité culturelle et de la pratique du sport</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>9. Mettre en place des infrastructures, notamment, la construction de terrains de jeux, de parcs et de centres socioculturels multifonctionnels au centre-ville et aménager les terrains de football du centre-ville, de Labéï et de Bousquette.</li> <li>10. Réhabiliter le centre culturel de Bousquette.</li> <li>11. Renforcer le service socioculturel de la mairie en le dotant de matériels et d’un personnel proactif qui organise des activités socioculturelles et de loisir pour les jeunes en période de vacances d’été.</li> <li>12. Mettre en place une radio communautaire au centre-ville des Chardonnières.</li> </ol>

ACTIONS DU PCD DES CHARDONNIÈRES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE LA COMMUNE		
PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS
 <b>REINFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET DE PROMOTION D'UNE BONNE GOUVERNANCE LOCALE</b>	<b>Renforcement des capacités CT à jouer leur rôle de maître d'ouvrage au niveau communal et leurs capacités d'action et de gestion</b>	<p><b>13.</b> Renforcer la capacité technique du personnel de l'administration communale et démarcher pour instituer la fonction publique territoriale.</p> <p><b>14.</b> Promouvoir l'intercommunalité pour mutualiser les compétences, les ressources et pour inscrire le développement de la commune dans une logique de développement de la côte Sud.</p>
	<b>Renforcement des liens entre les autorités locales et la société civile</b>	<p><b>15.</b> Mettre en place le CDC garant de la mise en œuvre du PCD et jouant le rôle d'interface communale.</p> <p><b>16.</b> Impliquer la société civile dans les prises de décisions, la mise en œuvre des projets de développement et la gouvernance de la commune.</p> <p><b>17.</b> Mettre en place un système de reddition de comptes sur la gestion de l'administration communale.</p> <p><b>18.</b> Renforcer les capacités d'action et de proposition des organisations de la société civile.</p> <p><b>19.</b> Former la population (éducation citoyenne) à travers des émissions de radio et des séances de formation courte dans les OCB.</p>

**Tableau 28** - Actions du PCD des Chardonnières relevant des interventions/initiatives du secteur privé

ACTIONS DU PCD DES CHARDONNIÈRES RELEVANT DES INTERVENTIONS/INITIATIVES DU SECTEUR PRIVÉ		
PROGRAMMES	SOUS-PROGRAMMES	ACTIONS
 <b>ORGANISATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE COMMUNAL</b>	<b>Organisation et structuration du territoire communal</b>	<b>1.</b> Former les professionnels en construction.
	<b>Amélioration de l'accès à l'énergie et à l'électricité</b>	<p><b>2.</b> Réhabiliter le réseau électrique du centre-ville et de Randel.</p> <p><b>3.</b> Promouvoir et exploiter les sources d'énergie renouvelable.</p> <p><b>4.</b> Mettre en place de microsystèmes d'exploitation d'énergies renouvelables dans les villages éloignés et dispersés.</p> <p><b>5.</b> Former des techniciens locaux en maintenance et réparation de réseaux électriques et systèmes d'exploitation d'énergie renouvelable.</p>
 <b>DÉVELOPPEMENT ET DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE LOCALE</b>	<b>Exploitation du potentiel touristique de la commune</b>	<p><b>6.</b> Promouvoir et encourager la construction de villages écotouristiques au parc Macaya et dans les sections communales.</p> <p><b>7.</b> Augmenter les capacités d'accueil de touristes (construction d'hôtels, de restaurants, de discothèques) et réaliser une campagne de promotion touristique.</p>
	<b>Relance de la production agricole et de l'industrie agroalimentaire</b>	<p><b>8.</b> Développer des cultures résilientes adaptées aux changements du climat et des saisons.</p> <p><b>9.</b> Développer des stratégies de gestion post-récolte basées sur des systèmes de conservation de semences et de transformation de produits agricoles et fruitiers.</p>
	<b>Augmentation des rendements de l'élevage</b>	<b>10.</b> Introduire des races améliorées dans les cheptels.

## 8.4 Plan d'investissement quinquennal

Le plan d'investissement présente, à titre indicatif, le coût estimatif des actions relevant de la compétence de la commune sur les cinq années du PCD. Ce coût est élevé à **42 970 000,00 HTG** gourdes. Les interventions de l'Etat central nécessaires pour le développement de la commune sont tout simplement signalées dans le tableau synoptique et devraient faire l'objet d'un autre plan d'investissement qui serait élaboré par les ministères sectoriels. La commune, de son côté, ne dispose pas de provisions légales pour décider des interventions de l'Etat et encore moins de leurs coûts. Cependant, le caractère participatif du PCD et la logique d'interdépendance des

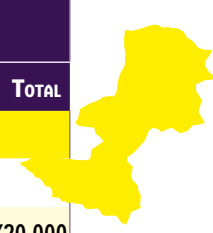
actions de développement obligent aux participants et participantes des ateliers d'identifier des actions relevant du champ de compétence de l'état central et du secteur privé.

La commune ne va pas se limiter à s'occuper seulement des actions relevant de ses compétences. Elle a pour tâches de démarcher auprès des autres instances/acteurs (Etat central, secteur privé, Acteurs non étatiques,..) pour les mobiliser autour du PCD. Le Conseil Municipal devra, à côté des autres instances, mobiliser des fonds pour le financement du PCD.



**Tableau 29** - Plan d'investissement quinquennal

PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL PCD DE LA COMMUNE DES CHARDONNIÈRES 2018-2023 (EN GOURDES)						
PROGRAMMES/SOUS-PROGRAMMES/ACTIONS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
<b>P1 : Organisation et aménagement du territoire communal</b>						
<b>SP1.1 : Organisation et structuration du territoire communal</b>						
Élaboration d'outils de planification communale	2 720 000	1 000 000	1 000 000	-	-	4 720 000
Adressage des rues et numérotation des maisons		1 000 000	1 000 000	-	-	2 000 000
Formation des professionnels de la construction	1 000 000	1 000 000	1 000 000	-	-	2 000 000
<b>Total SP1.1</b>	<b>3 720 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 720 000</b>
<b>SP1.2 : Réhabilitation et protection de l'environnement</b>						
Mise en place de pépinières dans les sections communales	200 000	200 000	200 000	-	-	600 000
Campagnes de sensibilisation sur la protection et la préservation de l'environnement	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Appui aux initiatives de mise en place de pépinières	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
<b>Total SP1.2</b>	<b>550 000</b>	<b>550 000</b>	<b>550 000</b>	<b>350 000</b>	<b>350 000</b>	<b>2 350 000</b>
<b>SP1.3 : Aménagement et gestion des sources d'approvisionnement en eau potable</b>						
Sensibilisation pour la mise en place de blocs sanitaires publics	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
Mise en place d'un système de gestion des déchets	500 000	500 000	-	-	-	1 000 000
Sensibilisation sur le recyclage et l'entreposage des déchets	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Campagnes de sensibilisation sur l'hygiène publique et l'assainissement	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Plaidoyer pour le montage et l'encadrement des comités locaux de gestion et de surveillance des sources d'eau	200 000	200 000	-	-	-	400 000
<b>Total SP1.3</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 250 000</b>	<b>550 000</b>	<b>550 000</b>	<b>550 000</b>	<b>4 150 000</b>
<b>SP1.4 : Réhabilitation et extension du système d'adduction d'eau potable de Randel</b>						
Sensibilisation sur la protection du périmètre de captages	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
<b>Total SP1.4</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>150 000</b>	<b>750 000</b>
<b>TOTAL P1</b>	<b>5 670 000</b>	<b>3 950 000</b>	<b>3 250 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>13 970 000</b>

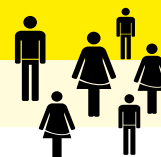




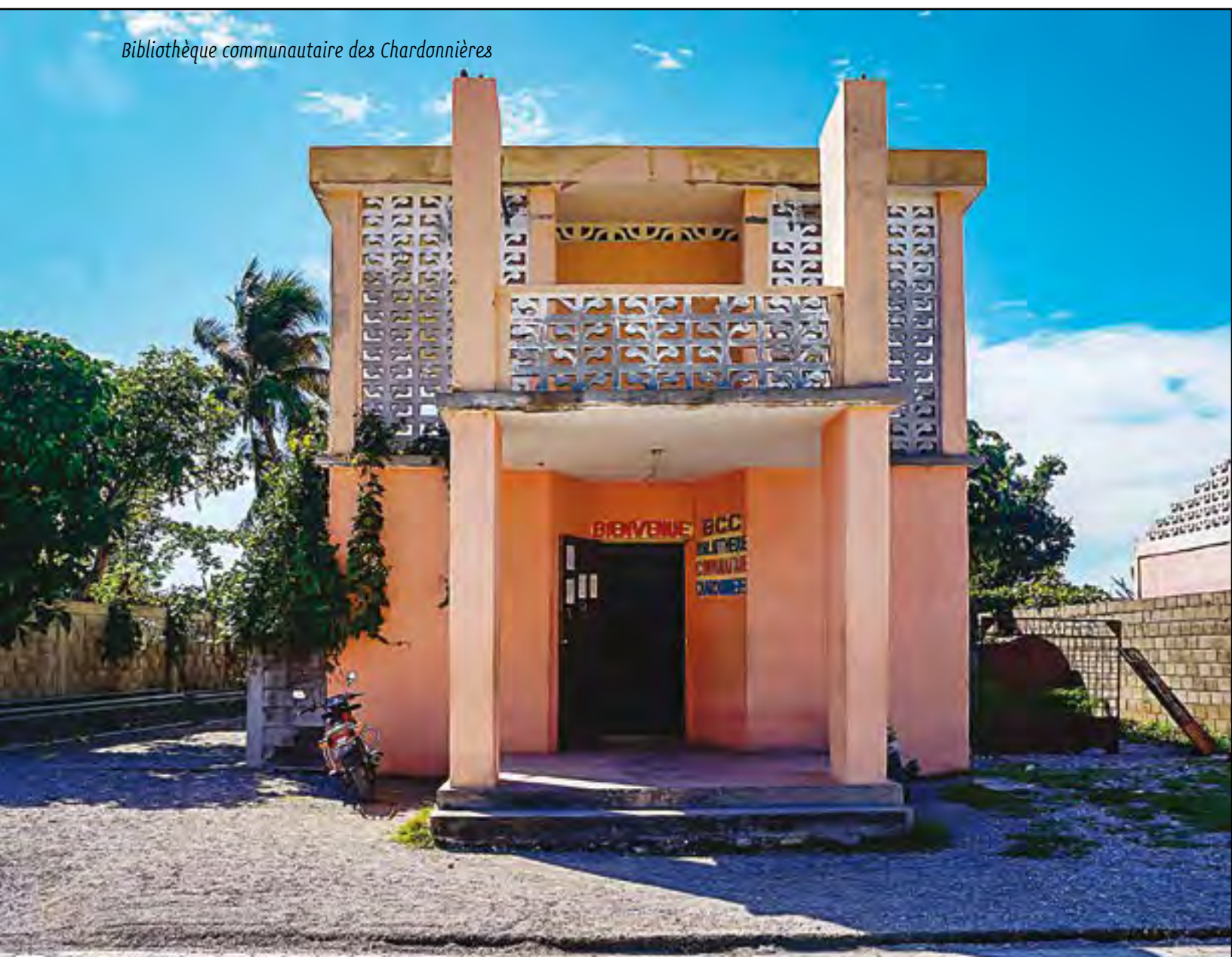


PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL PCD DE LA COMMUNE DES CHARDONNIÈRES 2018-2023						
PROGRAMMES/SOUS-PROGRAMMES/ACTIONS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
Plaidoyer pour le renforcement des investissements privés et la subvention publique de la filière viticole	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Sensibilisation pour le remembrement des parcelles en associations et coopératives agricoles	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
<b>Total SP2.5</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>400 000</b>	<b>2 000 000</b>
<b>SP2.6 : Développement de la pêche et des métiers maritimes</b>						
Sensibilisation et plaidoyer pour la récupération du littoral	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Assainissement des côtes	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
Reboisement de la côte en mangroves et végétation	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
Sensibilisation sur l'importance de la faune aquatique	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Montage de comités locaux de protection du littoral	50 000	-	-	-	-	50 000
Sensibilisation contre la pollution fécale des côtes	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Mise en place de blocs sanitaires dans les habitations côtières	400 000	400 000	400 000			1 200 000
<b>Total SP2.6</b>	<b>1 250 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>800 000</b>	<b>800 000</b>	<b>5 250 000</b>
<b>SP2.7 : Structuration et organisation de l'élevage</b>						
Plaidoyer pour le subventionnement, l'acquisition et la distribution d'espèces animales améliorées	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Plaidoyer pour la subvention publique des associations d'éleveurs et l'encouragement d'investissements privés	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Sensibilisation sur la formation d'associations, de coopératives d'élevage et d'espaces de pâturages collectifs	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Mise en place de fermes/parcs à bestiaux	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000	3 000 000
Campagnes d'identification des animaux	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000
<b>Total SP2.7</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>6 000 000</b>
<b>TOTAL P2</b>	<b>5 850 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>6 000 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>2 600 000</b>	<b>23 050 000</b>

PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL PCD DE LA COMMUNE DES CHARDONNIÈRES 2018-2023						
PROGRAMMES/SOUS-PROGRAMMES /ACTIONS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
<b>P3- Amélioration de l'accès aux services sociaux de base</b>						
<b>SP3.1 : Création d'un cadre propice à la créativité culturelle et de la pratique du sport.</b>						
Appui aux initiatives de développement de la culture, de la pratique de sports et de loisirs sains	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Renforcement du service socioculturel de la Mairie	100 000	100 000				200 000
<b>Total SP3.1</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>700 000</b>
<b>Total P3</b>	<b>200 000</b>	<b>200 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>700 000</b>



*Bibliothèque communautaire des Chardonnières*



PLAN D'INVESTISSEMENT QUINQUENNAL PCD DE LA COMMUNE DES CHARDONNIÈRES 2018-2023

PROGRAMMES/SOUS-PROGRAMMES/ACTIONS	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	TOTAL
<b>P4- Renforcement institutionnel et promotion d'une bonne gouvernance locale</b>						
<b>SP4.1: Renforcement des capacités des CT à jouer leur rôle de maître d'ouvrage au niveau communal et leurs capacités d'action et de gestion</b>						
A1: Renforcement des capacités techniques de l'Administration communale	200 000	200 000	-	-	-	400 000
A2: Promotion de l'intercommunalité		100 000	100 000	100 000		300 000
A3: Renforcement du service de fiscalité de la Mairie	300 000	-	-	-	-	300 000
A4: Amélioration des services publics communaux	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
A5: Sensibilisation sur le civisme fiscal	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
A6: Mobilisation fiscale	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
A7: Plaidoyer pour l'augmentation des subventions et allocations accordées aux communes	150 000	150 000	-	-	-	300 000
A8: Mise en place de dispositifs de communication	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	1 000 000
A9: Renforcement des mécanismes de sensibilisation en matière de construction et d'aménagement urbain et périurbain	100 000	100 000	-	-	-	200 000
<b>Total SP4.1</b>	<b>800 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>750 000</b>	<b>750 000</b>	<b>650 000</b>	<b>4 150 000</b>
<b>SP4.2 : Renforcement des liens entre les autorités locales et la société civile</b>						
A1: Mise en branle du CDC	100 000	-	-	-	-	100 000
A2: Mise en place d'un système de reddition de compte	100 000	-	-	-	-	100 000
A3: Renforcement des capacités de la société civile	-	200 000	200 000	-	-	400 000
A4: Campagnes d'éducation citoyenne	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
<b>Total SP4.2</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>	<b>1 100 000</b>
<b>Total P4</b>	<b>1 100 000</b>	<b>1 500 000</b>	<b>1 050 000</b>	<b>850 000</b>	<b>750 000</b>	<b>5 250 000</b>
<b>TOTAL PLAN D'INVESTISSEMENT (P1+P2+P3+P4)</b>	<b>12 820 000</b>	<b>11 650 000</b>	<b>10 400 000</b>	<b>4 600 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>42 970 000</b>

# 9. Mesures politiques

## ► **Mesure 1** : coordonner les actions de développement

La coordination des actions de développement passera par la structure communale de concertation, le **Conseil de Développement communal**, qui sera mis en place avant même la validation du PCD. Elle concernera les actions d'urgence et celles inscrites sur le long terme. Il est constaté sur le terrain un ensemble d'acteurs intervenant chacun dans leur sphère sans que les actions ne soient en synergie et complémentaires. Cette disposition rentre dans une logique d'harmonisation des actions et de leur cadrage/articulation au PCD et éventuellement au schéma d'aménagement du territoire. Un dialogue sera engagé entre élus, opérateurs de développement et le CDC avant qu'un acteur (ONG et autres) entreprenne une action sur le territoire communal. La mairie veillera à ce que les organisations locales partenaires des ONG soient actives sur le terrain et enregistrées dans ses registres. Ce, pour faciliter que ce soit les organisations réelles qui bénéficient de l'appui au développement et au partenariat. La mairie suivra les actions avec l'aide du CDC et veillera à ce qu'il n'y a pas de duplication et qu'elles soient réparties de manière équitable sur le territoire communal.

Ainsi, il sera institué une table de concertation communale où les acteurs publics et privés informent de leurs actions sur le terrain.

## ► **Mesure 2** : encourager l'investissement et le développement du commerce dans la commune

La Mairie croit que l'investissement est incontournable si on veut passer d'une situation de manque, de rareté à une situation de bien-être avec des garanties d'emploi. En ce sens, elle est disposée à travailler avec tous les agents économiques au niveau communal pour favoriser l'investissement. Il s'agit, entre autres, de créer, dans les limites de ses moyens, des conditions et incitations à l'investissement. Cependant, la Mairie doit miser beaucoup sur les potentialités de la commune (filiale touristique, la pêche, l'agriculture, la filière viticole), lesquelles pourraient attirer des investissements intéressants. Il est décidé que le Conseil fera du *lobbying* auprès de la communauté de la diaspora des Chardonnières, des potentiels investisseurs locaux, des investisseurs nationaux, etc. La Mairie mènera une campagne agressive de promotion de la commune à travers un site d'internet promotionnel et d'une page Facebook en mettant en avant tous ses potentiels et les filières porteuses de l'économie. Les initiatives d'investissement local engagées par des jeunes ou groupes de jeunes qui portent sur les priorités du PCD trouveront dans la mesure du possible l'appui de la Mairie. Cet appui pourrait être des exonérations, des subventions sous réserve de contrôle de la pertinence et la qualité des projets d'investissement.

► **Mesure 3 :** créer l'harmonie entre les différents pouvoirs politiques à l'échelle communale

Les relations entre le Conseil d'administration communale et les CASEC ne sont pas très bonnes, même s'il n'existe aucun conflit ouvert entre eux. Les ASEC et les DV ont du mal à jouer leur rôle de contrôle et de proposition en raison d'une disposition transitoire du Parlement de retarder les élections indirectes. Il est évident que chaque autorité à une échelle inférieure se sente marginalisée par celle du niveau supérieur immédiat. Un tel climat de méfiance et de tension latente n'est pas favorable à la concertation qui est indispensable pour le développement de la commune.

Pour rendre mieux active l'administration communale, améliorer les performances et obtenir de bons résultats, le Conseil communal fera des répartitions de tâches précises, au regard de la loi, entre les membres en fonction des compétences particulières de chacun. Désormais, chaque membre du Conseil suivra certains dossiers communaux.

La Mairie tend à créer un espace de dialogue réunissant les principaux pouvoirs politiques de la commune pour favoriser l'harmonie entre eux. Un premier niveau concernera les élus (CM, CASEC, ASEC, DV) locaux entre eux pour échanger sur les actions en cours et les perspectives. Cela se fera de manière régulière et sans interruption pour pouvoir garder une sorte de cohésion. Un deuxième niveau de concertation plus large sera mis en place. Il concernera, les élus locaux, le vice-délégué et le député. Ce deuxième niveau de concertation se justifie au fait que le pouvoir central est représenté par le vice-délégué de l'arrondissement, qui fait le lien entre le niveau local et le niveau central d'un côté et, de l'autre côté, le député, qui dispose d'une certaine influence sur l'exécutif. Souvent,

certaines décisions sont prises par une autorité sans l'approbation des autres ou sans qu'elles n'en soient informées. Il s'agit, dans le cadre de cette disposition, de créer un espace de dialogue et de concertation afin d'agir en équipe.

► **Mesure 4 :** mobiliser des ressources financières locales

La commune opte pour le développement et éventuellement pour la croissance économique. Pour y arriver, la commune doit posséder les moyens de sa politique. Cela implique la mise en œuvre d'une politique d'imposition qui financera sa politique publique. La Mairie va se lancer dans une mobilisation fiscale pour trouver des fonds pour financer les actions qui sont sous sa compétence. Un effort va être fait pour que les taxes communales soient payées, particulièrement, le CFPB, la patente, le permis de construire et toutes autres redevances. Cependant, cette mobilisation ne sera pas possible sans une campagne de sensibilisation et d'éducation citoyenne à l'appui. Des efforts vont être consentis en ce sens pour que les citoyens puissent être sensibilisés sur leurs responsabilités citoyennes (devoirs) et les bénéfiques (droits) qu'ils peuvent tirer lorsque les responsabilités sont assumées.

En prélude à cette mobilisation fiscale, il sera réalisé, d'une part, l'adressage des rues du centre-ville et de Randel et, d'autre part, une enquête sur les potentialités fiscales de la commune. Le Schéma local de Développement et d'Aménagement du Territoire servira de base pour réaliser ces travaux. Pour éviter des conflits entre CASEC et CM et dissiper le flou légal qui existe, puisqu'il s'agit de mobilisation de ressources financières, les deux entités définiront des modalités de collecte et de répartition des ressources fiscales.

► **Mesure 5 : communiquer et rendre compte**

La communication et la reddition de compte concerne tous les secteurs de la vie communale. Le développement de la commune sera assuré par les AL et SDE avec des appuis ponctuels ou réguliers de certains partenaires techniques et financiers. Il est donc important que toute institution qui gère de l'argent destiné à la collectivité devra communiquer sur ses actions et rendre compte de la gestion des fonds qui lui ont été alloués.

Dans le cas de la mairie, qui gère l'argent public, sa responsabilité première est de bien gérer mais aussi de rendre compte régulièrement aux citoyens et citoyennes de sa gestion. Le principe est que la gestion de la chose publique doit être publique (argent public, gestion publique). En ce sens, divers moyens de communication et de

reddition de compte sont prévus. Il s'agit, entre autres, de réaliser de manière périodique des rencontres publiques, des émissions de radio, des audiences publiques, des forums, etc. Il est à envisager tout autre moyen qui permettrait aux élus d'informer les citoyens sur les actions et la gestion de l'administration, de ses perspectives ainsi que des difficultés auxquelles elle fait face. L'organisation de ces rencontres respectera le principe de la démocratie participative qui veut que le citoyen et la citoyenne participent aux prises de décision qui les concernent et qui concerne leur collectivité.

La Mairie fera en sorte que sa gestion soit transparente et prendra toutes les dispositions pour lutter contre la corruption, tant du côté de l'administration communale que du côté des contribuables (évasion fiscale) et une bonne utilisation des ressources communales.



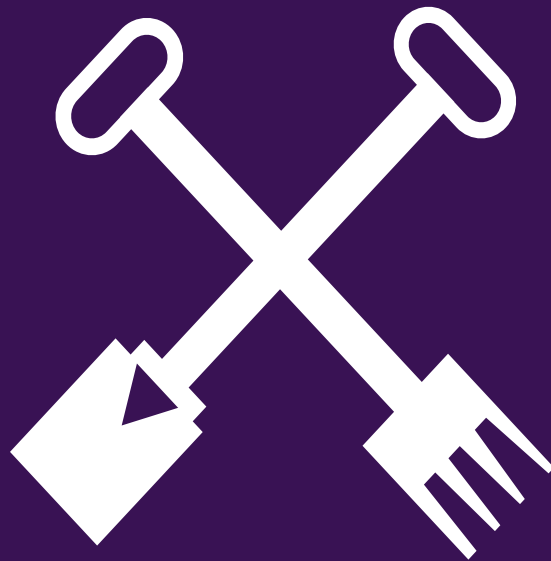
---

---

• QUATRIÈME PARTIE •  
**MISE EN ŒUVRE**

---

---





*Atelier de validation du PCD des Chardonnières le 28 juillet 2018.*





# 10. Mécanisme de mise en œuvre du PCD

La mise en œuvre du PCD ne concerne pas seulement les autorités municipales. Un ensemble d'acteurs tant au niveau local (le CM, les CASEC, les ASEC, les organisations communautaires ou de base, les groupements de citoyens, la communauté de la diaspora locale et les investisseurs privés), national (les ministères sectoriels, les ONG et investisseurs) et international (les ambassades, les partenaires techniques et financiers) sont concernés.

Chaque acteur mentionné plus haut a son rôle à jouer dans la mise en œuvre du PCD en respectant les orientations décrites par axe d'intervention afin de répondre aux aspirations de la population. Il faudrait que les acteurs agissent en toute responsabilité et selon une logique de respect des normes, des objectifs décrits et de la vision définie par la commune pour les 25 prochaines années.

## 10.1 Communiquer autour du PCD et mobiliser des ressources

Une fois le PCD validé, le document est public et imposable au niveau de la commune comme étant le principal document de planification communale. Il s'agit de communiquer autour de cet outil en utilisant tous les canaux de communication pour le faire connaître auprès des acteurs internes et externes car la mise en œuvre du PCD exige l'implication et l'engagement de tous les acteurs publics et privés du territoire. Les acteurs ne sont pas seulement

les ONG et les SDE. Ce sont aussi les parlementaires, les ministères, la Primature, les PTF, les investisseurs privés, les centres universitaires qui font des recherches et études, etc. Il s'agit de trouver un moyen pour que tous ces acteurs soient informés de l'existence de l'outil et de son contenu.

Il est essentiel que la communication autour du PCD se fasse à partir d'un plan de

communication élaboré à cet effet où les particularités de chaque catégorie d'acteurs sont prises en compte en termes de contenu de message et des enjeux de chacun. Une version simplifiée du document devra être élaborée pour servir de support de communication au public qui ne sera pas trop intéressé à lire le document dans son intégralité. Une copie du document devra être déposée dans tous les ministères sectoriels, aux bureaux des bailleurs de fonds internationaux et les ONG intervenant dans la commune.

En ce qui concerne le financement du PCD et la mobilisation des ressources, un mécanisme de financement axé sur plusieurs sources est à explorer. Il s'agit de rechercher des fonds à travers les ministères, les bailleurs de fonds internationaux, les fonds publics et les ressources locales. Les principales sources de financement du PCD sont, entre autres :



- ➔ les **recettes locales** qui proviendront de la mobilisation fiscale qui devrait être mise en branle par la commune. L'administration communale devra chercher des partenaires techniques en ce sens qui donneraient un appui à la réalisation de cette mobilisation si importante pour financer les actions de développement et garantir les services de base à la population ;
- ➔ les **fonds d'investissement des CT** considérés comme une partie de la dotation de l'État, qui devrait être utilisée à bon escient et qui fera l'objet du budget d'investissement annuel de la Mairie inspiré des priorités dégagées dans le PCD ;
- ➔ les **dons** reçus par la Mairie et/ou par les associations locales pour la mise en œuvre de projets locaux ;
- ➔ les **apports de la diaspora** pour appuyer des initiatives locales et pour réaliser certains projets identifiés dans le PCD ;
- ➔ les **fonds et actions des ONG** destinés à la mise en œuvre de projets identifiés dans le PCD ;
- ➔ les **financements des bailleurs de fonds internationaux** octroyés directement à la Mairie et indirectement à des opérateurs de projets tels les ONG, les associations, les fondations, etc.
- ➔ le **secteur privé** qui peut investir dans un des secteurs porteurs de l'économie (tourisme, pêche) et dans la filière viticole. Les investisseurs du secteur privé peuvent développer de projets économiques (production de biens et de services, transformation, etc.) qui vont dans le sens du PCD.

Il est certain que la Mairie ne pourra pas décider de l'utilisation des fonds des ONG, des associations, des fondations et du secteur privé mais elle peut être garante de l'articulation des projets avec les orientations du PCD. Il s'agit de mettre en place un système de contrôle de l'utilisation des fonds avant même qu'ils soient engagés.

## 10.2 Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation du PCD

Pour garantir la mise en œuvre du PCD, la commune devra mettre en place un dispositif de suivi qui permette d'apprécier l'évolution de la mise en œuvre, l'atteinte des objectifs assignés dans le temps. Le CDC est le principal organe multisectoriel et participatif de suivi et d'évaluation du PCD. Il cherche à avoir toutes les informations relatives à la mise en œuvre du PCD et en discute lors des réunions périodiques réalisées à cet effet en se basant sur la programmation physique (le tableau synoptique des programmes et projets), le plan d'investissement quinquennal. Il s'agit d'évaluer la mise en œuvre par rapport à ce qui a été prévu; donc, l'écart entre le prévisionnel et le réalisé. Cela permettra de formuler des recommandations aux acteurs publics et privés intervenant dans la commune afin que ces derniers puissent apporter des corrections dans la mise en œuvre de leurs actions ou dans leurs stratégies. Le CDC, garant du PCD, devra porter une attention particulière quant à la réalisation

des programmes ou projets selon la vision, les orientations stratégiques de développement de la commune et selon les priorités qui ont été définies. Au niveau de la communication, il est important que le dispositif de suivi et d'évaluation du PCD informe le public des avancés et du bilan du PCD.

Le CDC agissant au nom de la collectivité en tant que organe de participation et de concertation devra être proactif quant à la promotion, la défense et le respect du PCD. Il est à noter aussi que le CDC, de par sa composition, aura en son sein des opérateurs de projets; donc, il est aussi dans la mise en œuvre. En effet, la mairie devra jouer son rôle de coordination des actions de développement sur le territoire communal et devra faire la différence entre le CDC comme organe de pilotage et de suivi de la mise en œuvre du PCD et les opérateurs de projets membres du CDC qui devront donner aussi des rapports sur leurs actions.





# Annexe

**Tableau 30** - Comité de pilotage des Chardonnières

NOM	PRÉNOM	SEXE
1.	Alexis Jeannot	♂
2.	Alien Brice	♂
3.	Aubin Souicène	♂
4.	Blaise Jorel	♂
5.	Denis Ketlin	♂
6.	Espérance Louis Paul	♂
7.	Hypolite Dieunord	♂
8.	Izémé Antoinette	♀
9.	Jaboin Jean Charles	♂
10.	Jean Mirlande	♀
11.	Jean Laura	♀
12.	Jean Charles Jean Raymond	♂
13.	Jean Francois Yvonne	♀
14.	Josil Linot	♂
15.	Lespérance Gaetan	♂
16.	Lucien Jonas	♂
17.	Méméus Claude	♂
18.	Michel Roger	♂
19.	Montinor Renold Madame	♀
20.	Montout Sylvie	♀
21.	Tatame Jonel	♂
22.	Vervil Abnel	♂
23.	Vervil Marc-Hubert	♂

**Tableau 31** - Liste des animateurs

NOM	PRÉNOM	SEXE
1.	Alcindor Cleford Marc-Donald	♂
2.	Alexandre Musset	♂
3.	Pierre Marie Louise	♀
4.	Sené Désy	♂
5.	Hilaire Chyslande	♀
6.	Melse Jhonry	♂
7.	Aubin Judelande	♀
8.	Gorguette Maxwell	♂
9.	Jacinthe Clifford	♂
10.	Josil Redgina	♀

**Tableau 32** · Liste des participants aux différents ateliers

NOM	PRÉNOM	SEXE	
1.	Acao	Roselène	♀
2.	Admé	Antoine	♂
3.	Admé	Caroline	♀
4.	Ais Exard	Elia	♀
5.	Alcindor	Cleford Marc-Donald	♂
6.	Alexis	Jeannot	♂
7.	Alien	Brice	♂
8.	Altéo	Herby	♂
9.	Altidor	Cassindor	♂
10.	Amdé	Antoine	♂
11.	Annevil	Ander-Saint	♂
12.	Antoine	Adeline	♀
13.	Antoine	Luciane	♀
14.	Antoine	Ytalienne	♀
15.	Argent	Michelet	♂
16.	Atné	Juliana	♀
17.	Aubin	Walson	♂
18.	Aubin	Louicene	♂
19.	Aubin	Marie Juliana	♀
20.	Aubin	Ysmélise	♀
21.	Aubin	Judelande	♀
22.	B. Charles	Camille	♀
23.	Béus	Magréa	♀
24.	Blaise	Jorel	♂
25.	Bocage	Jean Clébert	♂
26.	Brunel	Darlyne	♀
27.	Castra	Rose-Laure	♀
28.	Cévaque	Frédo	♂
29.	Charles	Ferdius	♂
30.	Charles	Fodner	♂
31.	Chérismé	Danique	♀
32.	Chéry	Bellony	♂
33.	Chéry	Bernard	♂
34.	Chéry	Lona	♀
35.	Chéry	Ethener	♂
36.	Civil	Eliane	♀
37.	Clairvil	Denise	♀
38.	Clergé	Rosalie	♀

NOM	PRÉNOM	SEXE	
39.	Clergé	Jean Claude	♂
40.	Clerger	Cléanise	♀
41.	Conté	Gesner	♂
42.	Dacier	Rosemie	♀
43.	Delcy	Daniel	♂
44.	Denis	Jean Marco	♂
45.	Denis	Kétlin	♂
46.	Dorvilien	Ylfort	♂
47.	Espérance	Wisnel	♂
48.	Espérance	Darley	♂
49.	Espérance	Louis Paul	♂
50.	Fondechaine	Didley	♂
51.	Forestal	Marlange	♀
52.	Gaspard	Junel	♂
53.	Gaspard	Uanel	♂
54.	Gattereau	Pierre Marie	♂
55.	Gattereau	Jude Wesl	♂
56.	Gattereau	Louis-Marcel	♂
57.	Germeil	Louis Julvince	♂
58.	Girodau	Sinvilnor	♂
59.	Gorguette	Maxwell	♂
60.	Guerrier	Yveline	♀
61.	Gustave	J. Céréel	♂
62.	Hilaire	Chryslande	♀
63.	Hyppolite	Dieunord	♂
64.	Isophe	Chrismil	♂
65.	Jaboin	Férest	♂
66.	Jaboin	Dominique	♂
67.	Jacinthe	Clifford	♂
68.	Jacinthe	Guernatte	♂
69.	Jean	Junald	♂
70.	Jean	Gertie	♀
71.	Jean	Guednere	♂
72.	Jean	Inolia	♂
73.	Jean	Mirlande	♀
74.	Jean	Laura	♀
75.	Jean	Joniré	♂
76.	Jean Charles	Jean Raymond	♂

NOM	PRÉNOM	SEXE
77.	Jean Claude Hibart	♂
78.	Jean Claude Claude	♂
79.	Jean Francois Sintélonne	♂
80.	Jean Francois Gertie	♀
81.	Jean Francois Yvonne Roberty	♀
82.	Jean Francois Fleur Kensie	♀
83.	Jean Jacques Piergeot	♂
84.	Jeannot Jonire	♂
85.	Joseph Valentine	♀
86.	Josil Redgina	♀
87.	Josil Linot	♂
88.	Julien Evena	♀
89.	Lafaïre Georges	♂
90.	Lajoie Uenel	♂
91.	Lamisère Claude	♂
92.	Lespérance Gaétan	♂
93.	Lorcy Yolande	♀
94.	Louis Anita	♀
95.	Louismel Clergé	♂
96.	Lubin Charnel	♂
97.	Lubin Junot	♂
98.	Luc Pierre Pierre Louis	♂
99.	Lucien Jonas	♂
100.	Lundi Pierre Michel	♂
101.	Marcelin Pierre Ignaceau	♂
102.	Marsan Marc-Antoine	♂
103.	Medna Milot	♂
104.	Melse Marie Dite Yvonne	♀
105.	Melse Jhonry	♂
106.	Méméus Claude	♂
107.	Michel Bertin	♂
108.	Michel Roger	♂
109.	Michel Damis	♂
110.	Michel Marie Françoise L.	♀
111.	Michel Rosewald	♂
112.	Moïse Fritz	♂
113.	Montinord Rénoïd	♂
114.	Montoro Saintalia Simil	♀
115.	Montout Marie Sylvie Jean	♀

NOM	PRÉNOM	SEXE
116.	Montoute Charlotin	♂
117.	Montoute Marie Rolande	♀
118.	Montoute Bismarck	♂
119.	Musac Fritz-co	♂
120.	Musac Georges	♂
121.	Noël Julienne	♀
122.	Noël Wilcio	♂
123.	Nozéa Guirlaine	♀
124.	Osné Louis Jean	♂
125.	Pierre Marie Louise	♀
126.	Pierre Jolince	♂
127.	Point Du-Jour Fanise	♀
128.	Raphaël Rénoïd	♂
129.	Randel Françoise	♀
130.	Réymé Lynda Charles	♀
131.	Rivière Acénor	♂
132.	Rodney Asminie	♂
133.	Rodney Louda	♀
134.	Saint-Cyr Fritz Gérald	♂
135.	Sené Désy	♂
136.	Simil Milry	♂
137.	Simil Saintalia	♀
138.	Simil Sergo	♂
139.	Somisère Claude	♂
140.	St Cyr Witchler	♂
141.	Sylvoix Lineka	♂
142.	Tatame Jonel	♂
143.	Tilfa Louisema	♂
144.	Trésil Breunor	♂
145.	Vervil Abnel	♂
146.	Vervil Gardy	♂
147.	Vervil Marc Hubert	♂
148.	Vital Frantzy	♂
149.	Vital Natalie	♀
150.	Vital Nixon	♂
151.	Vital Saurel	♂
152.	Vital Yvens	♂
153.	Yéyé Thores	♂
154.	Yéyé Marius	♂
155.	Yvezor Lilas	♀

